

ANNALES DES EXAMENS D'ARBITRES FÉDÉRAUX

SESSION DE JUIN 2025

Directeur des examens : Sylvain WLASSEWITCH - examens.dnafffe@gmail.com

Annales des examens - Session d'examen de juin 2025 - **Sommaire****Attention ! Note importante !**

Les réponses sont basées sur les règles et règlements en application au moment du passage de l'examen.

<u>Page de garde et information de contact</u>	<u>Page 1</u>
<u>Sommaire</u>	<u>Page 2</u>
<u>Statistiques de la session</u>	<u>Page 3</u>
<u>ATTENTION : Nouveaux formats des UV à partir de décembre 2025</u>	<u>Page 4</u>
<u>UVR de juin 2025 – Sujet sans réponse</u>	<u>Page 5</u>
<u>UVR de juin 2025 – Grille des réponses</u>	<u>Page 11</u>
<u>UVR de juin 2025 – Corrigé détaillé</u>	<u>Page 12</u>
<u>UVC de juin 2025 – Sujet sans réponse</u>	<u>Page 20</u>
<u>UVC de juin 2025 – Grille des réponses</u>	<u>Page 26</u>
<u>UVC de juin 2025 – Corrigé détaillé</u>	<u>Page 27</u>
<u>UVO de juin 2025 – Sujet sans réponse</u>	<u>Page 35</u>
<u>UVO de juin 2025 – Grille des réponses</u>	<u>Page 40</u>
<u>UVO de juin 2025 – Corrigé détaillé</u>	<u>Page 41</u>
<u>UVT de juin 2025 – Sujet sans réponse</u>	<u>Page 47</u>
<u>UVT de juin 2025 – Grille des réponses</u>	<u>Page 57</u>
<u>UVT de juin 2025 – Corrigé détaillé</u>	<u>Page 58</u>



FFE Fédération
Française
des Échecs

Fédération Française des Échecs – Direction Nationale de l'Arbitrage
Statistiques de la session – Juin 2025

308 candidats étaient inscrits à cette session, 280 étaient effectivement présents dans l'un des 49 centres d'examens.

Candidats	Inscrits	Présents	Absents	% Absents	Reçus	Taux*
UVR	211	190	21	10%	126	64%
UVC	195	177	18	9%	104	59%
UVO	67	61	6	9%	35	57%
UVT	61	55	6	10%	28	51%
TOTAL	534	483	51	9,55%	-	-

* pourcentage de réussite par rapport au nombre de présents

236 candidats ont participé à une ou deux épreuves pour le titre d'arbitre fédéral de club.

72 candidats ont participé à une ou deux épreuves pour le titre d'arbitre fédéral d'open.

Nombre de participants composant au moyen d'un » fichier PDF » ou « en ligne »				
	Total	Pdf	En Ligne	% en Ligne
Candidats inscrits	308	204	104	34%

Dates des stages théoriques des candidats (% des candidats, pas des UV inscrites)				
Janvier à Juin 2025	Juillet à Décembre 2024	Janvier à Juin 2024	Juillet à Décembre 2023	
67%	19%	12%	2%	

Ligues	Centres d'examens	UVR	UVC	UVO	UVT	Nombre de candidats	Absents	Taux de présence (% candidats)	Ligues
ARA	6	27	26	7	8	38	2	95%	ARA
BFC	3	7	3	3	1	11	4	64%	BFC
BRE	4	13	13	0	1	15	1	93%	BRE
CVL	1	0	1	0	0	1	0	100%	CVL
EST	4	23	19	6	5	32	1	97%	EST
HDF	6	23	23	4	4	28	5	82%	HDF
IDF	2	25	25	16	16	44	2	95%	IDF
NAQ	5	27	23	4	5	36	4	89%	NAQ
NOR	0	0	0	0	0	0	0	-	NOR
OCC	5	33	31	10	8	44	5	89%	OCC
PAC	4	14	10	11	9	26	2	92%	PAC
PDL	4	13	13	3	2	20	2	90%	PDL
GUY	1	1	1	0	0	2	0	100%	GUY
gua	1	0	0	1	1	1	0	100%	gua
REU	1	5	7	0	0	8	0	100%	REU
MAR	1	0	0	1	0	1	0	100%	MAR
MAY	1	0	0	1	1	1	0	100%	MAY
TOTAL	49 centres	211	195	67	61	308	28	91%	

ATTENTION

Nouveaux formats des UV à partir de décembre 2025

Cette session d'examens était la dernière en 100 % QCM.

Voilà ce que contiendront les UV à partir de la session de décembre 2025.

UVR et UVC (durée : 2 heures)

L'UVR et l'UVC compteront 25 questions au total :

- 15 questions QCM : Pour chacune de ces questions, une seule réponse sera attendue.

- 10 questions ouvertes où les candidats devront écrire leur réponse en la justifiant

→ Les questions QCM seront notées sur 1 point.

→ Les questions ouvertes seront notées sur 1,5 point (avec possibilité de 0,5 ou 1 selon la qualité de la justification).

→ → **L'UV sera donc notée sur 30 points au total.**

80 % de bonnes réponses seront nécessaires pour la valider donc 24 points sur 30.

UVO (durée : 1 heure)

L'UVO comptera 16 questions au total :

- 8 questions QCM : Pour chacune de ces questions, une seule réponse sera attendue.

- 8 questions ouvertes où les candidats devront écrire leur réponse en la justifiant

→ Les questions QCM seront notées sur 1 point.

→ Les questions ouvertes seront notées sur 1,5 point (avec possibilité de 0,5 ou 1 selon la qualité de la justification).

→ → **L'UV sera donc notée sur 20 points au total.**

80 % de bonnes réponses seront nécessaires pour la valider donc 16 points sur 20.

UVT (durée : 3 heures)

L'UVT comptera 25 questions au total + un fichier .papi à rendre

- 15 questions QCM : Pour chacune de ces questions, une seule réponse sera attendue.

- 10 questions ouvertes où les candidats devront écrire leur réponse en la justifiant

→ Les questions QCM seront notées sur 1 point.

→ Les questions ouvertes seront notées sur 1,5 point (avec possibilité de 0,5 ou 1 selon la qualité de la justification).

→ Le fichier .papi sera noté sur 5 points.

→ → **L'UV sera donc notée sur 35 points au total.**

80 % de bonnes réponses seront nécessaires pour la valider donc 28 points sur 35.

Fédération Française des Échecs – Direction Nationale de l'Arbitrage
UVR session de juin 2025 – Sujet sans réponse

Note : Cette session de Juin 2025 était la dernière en 100 % QCM.

Voir page 4 des ces annales l'explication du format des UV à partir de la session de décembre 2025

Durée : 2 heures

N° Anonymat candidat :

Tous les documents sont autorisés (en version imprimée ou numérique) sauf les annales constituées de sujets et de corrigés. Il est interdit de téléphoner ou de se connecter sur Internet pendant l'épreuve excepté ceux et celles qui passent leur épreuve en ligne.

Pour chaque question, une seule réponse est attendue. Toutes les questions rapportent un point.

80% de bonnes réponses nécessaires pour avoir l'UV donc 24 bonnes réponses sur 30 questions.

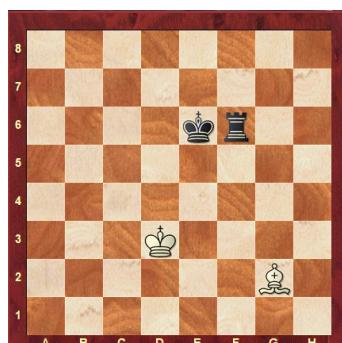
Question 1 :

On vous interroge concernant l'offre de nulle, quelle proposition est vraie ?

- a) Un joueur qui veut proposer la nulle doit le faire obligatoirement avant de toucher une pièce.
- b) Un joueur n'a pas le droit de proposer la nulle plus de trois fois par partie.
- c) Un joueur n'a pas le droit de proposer la nulle deux fois de suite.
- d) En partie longue, les joueurs ont l'obligation de mettre un (=) sur la feuille de partie pour indiquer l'offre de nulle.

Question 2 :

Dans une partie en 12min+3s/coup, un parent vous sollicite. Sa fille a les noirs et a proposé plusieurs fois la nulle, son adversaire refuse. Ils jouent depuis un moment sans réelle avancée. Il affirme que la position actuelle s'est produite plusieurs fois.



- a) Vous commencez à compter les coups effectués pour appliquer l'article 9.6.2
- b) Vous sollicitez une reconstitution de la partie pour voir s'il est possible d'appliquer l'article 9.2
- c) Vous rappelez à l'ordre le joueur qui a les blancs à l'ordre en lui indiquant qu'il est obligé d'accepter la nulle car il n'a plus le matériel pour mater suivant l'article 6.9.
- d) Vous arrêtez immédiatement la partie au motif de l'article 5.2.2

Question 3 :

Vous êtes arbitre adjoint sur un tournoi, après le début d'une partie à la cadence 1h00+30s/coup, les deux adversaires ont joué plusieurs coups (13 coups chacun). Vous remarquez que les joueurs se sont trompés de couleurs. L'un des joueurs a déjà une dame d'avance suite à un piège d'ouverture. Quelle est la bonne décision ?

- a) Les coups joués sont considérés comme valides, vous obligez juste les joueurs à échanger de place pour continuer la partie dans cette position avec les bonnes couleurs.
- b) La partie continue sans modification, vous signalez juste l'information à l'arbitre en chef.
- c) Vous faites recommencer la partie depuis la position initiale.
- d) Vous n'intervenez pas, si aucun joueur ne s'en rend compte, ils auront perdu tous les deux.

Question 4 :

Vous êtes arbitre adjoint sur un tournoi, après le début d'une partie à la cadence 20min+10s/coup, les deux adversaires ont joué plusieurs coups (8 coups chacun). Vous remarquez que les joueurs se sont trompés de couleurs. L'un des joueurs a déjà une dame d'avance suite à un piège d'ouverture. Quelle est la bonne décision ?

- a) En partie rapide, la règle est plus sévère et vous déclarez immédiatement que les deux joueurs ont perdu.
- b) Vous arrêtez immédiatement la partie et déclarez le match nul.
- c) La partie continue sans modification, vous signalez juste l'information à l'arbitre en chef.
- d) On recommence la partie depuis la position initiale.

Question 5 :



Vous arbitrez la partie ci-contre, vous voyez le joueur qui a les noirs prendre le pion d4 avec son cavalier en c6. Alors qu'il n'a pas encore d'appuyé sur sa pendule, il se rend compte qu'il laisse son roi en échec et veut reprendre son coup. Quelle est la seule suite correcte ?

- a) Vous sanctionnez les noirs car ils ont achevé un coup illégal.
- b) Les noirs ont l'obligation de jouer l'autre cavalier.
- c) Les noirs ont l'obligation de jouer le coup exd4.
- d) Les noirs ont le droit de jouer n'importe quel coup.

Question 6 :

Un joueur est en train de noter sa partie, il lui reste moins de 5 minutes à la pendule. Dans quel cas a-t-il l'obligation de noter jusqu'au bout ?

- a) Cadence 50 minutes +10 secondes par coup
- b) Cadence 15 minutes + 5 secondes par coup.
- c) Vous êtes dans la 1^{re} période d'une partie à la cadence 2 heures – 40 coups + 1 heure KO
- d) Cadence 30 minutes + 30 secondes par coup.

Question 7 :

Lors d'un match par équipe, le capitaine de l'équipe A vient protester. Un des joueurs de l'équipe B a annoncé « échecs et mat ». Le coéquipier du capitaine l'a cru et a arrêté de lui-même la pendule en reconnaissant sa défaite devant vous. Le capitaine se plaint du fait qu'il n'y avait pas du tout échec et mat et que son coéquipier a été induit en erreur.

- a) Vous signalez au capitaine qu'il n'a aucun droit de réclamation.
- b) Vous déclarez la partie perdue pour l'équipe B car il y a eu une fausse annonce d'échec et mat.
- c) Vous obligez les deux joueurs à reprendre la partie pour qu'elle puisse continuer de manière honnête.
- d) Vous expliquez au capitaine que, le joueur ayant reconnu sa défaite, vous ne pouvez plus intervenir et que vous conservez le résultat annoncé.

Question 8 :

Dans le cadre d'un tournoi, un enfant malvoyant utilise un échiquier secondaire avec des pièces à tiges s'encastrant dans des ouvertures de fixation. Un assistant réalise les coups sur l'échiquier principal. Son adversaire demande comment s'applique la règle du « pièce touchée, pièce à jouer »

- a) Cette règle ne s'applique pas pour les malvoyants.
- b) On applique cette règle dès que l'enfant retire la pièce de l'ouverture de fixation.
- c) On applique cette règle dès que l'assistant touche une pièce sur l'échiquier principal.
- d) On applique cette règle dès que l'enfant malvoyant touche une pièce sur son échiquier secondaire.

Question 9 :

Lors d'une partie, un joueur a touché un cavalier avec l'intention de le déplacer. Il change finalement d'avis. Vous lui avez rappelé la règle après réclamation de son adversaire. Il refuse catégoriquement de déplacer son cavalier malgré vos avertissements et joue une autre pièce. Quelle est votre décision ?

- a) Vous sanctionnez par la perte de la partie.
- b) Vous l'autorisez à jouer la pièce de son choix et vous sanctionnez par l'ajout de deux minutes au temps de son adversaire.
- c) Vous l'autorisez à jouer la pièce de son choix et vous sanctionnez par un avertissement oral, s'il recommence vous passerez à une sanction plus sévère.
- d) Vous ne sanctionnez pas, une des règles du jeu autorise le joueur à adouber sa pièce après l'avoir touché.

Question 10 :

Une partie vient de se terminer. Les blancs ont fait échec et mat. Juste avant de serrer la main de leur adversaire, les noirs voient que le drapeau des blancs était tombé et exigent le gain au temps car un spectateur confirme que cela s'était produit avant l'échec et mat. Vous n'étiez pas devant la partie.

- a) Vous déclarez la victoire pour les noirs car ils ont gagné au temps avant l'échec et mat.
- b) Le signalement de la chute du drapeau aurait dû être effectué par les noirs ou par l'arbitre avant que l'échec et mat ne soit posé, c'est trop tard pour réclamer.
- c) Vous utilisez une fonction de la pendule qui vous permet de savoir précisément quand le drapeau est tombé pour prendre votre décision.
- d) Vous n'êtes pas sûr de ce qui s'est passé en premier donc vous déclarez le match nul.

Question 11 :

Lors d'un tournoi, vous observez que la montre d'un joueur s'allume. Il s'agit d'une montre connectée qui a juste affiché le rappel d'une réunion de famille. Le joueur vous montre qu'elle n'émet aucun bruit et qu'elle est déconnectée de tout autre appareil. Son adversaire veut continuer la partie. Quelle est votre décision ?

- a) Le joueur dont la montre était allumée a perdu la partie.
- b) La partie continue, vous considérez que ce matériel est autorisé.
- c) La partie continue, vous lui demandez juste d'éteindre sa montre et de la ranger.
- d) La partie continue mais vous faites un signalement pour suspicion de triche à la commission fairplay de la FFE.

Question 12 :

Dans la position suivante, le trait est aux noirs, quelle proposition est vraie ?

- a) Les noirs peuvent roquer.
- b) Le roi noir ne peut pas bouger.
- c) Les noirs peuvent bouger un fou.
- d) Les noirs ne peuvent pas prendre le cavalier.



Question 13 :

Dans cette position, quel est le seul mouvement qui pourrait amener à un coup légal ?

- a) Pour les noirs : Le petit-roque
- b) Pour les blancs : Le grand-roque
- c) Pour les noirs : le déplacement du pion b4 sur la case c3
- d) Pour les blancs : le déplacement du pion c4 sur la case b5



Question 14 :



Vous arbitrez un tournoi en cadence 5 min +3s/coup. Vous n'avez pas vu le dernier coup et vous observez la position suivante. La pendule semble indiquer que le trait est aux blancs. Quelle proposition est vraie ?

- a) Il y a une irrégularité apparente, vous intervenez immédiatement.
- b) Il y a une irrégularité apparente, vous interviendrez uniquement après que les blancs aient joué même si les blancs ne réclament pas.
- c) Il y a une irrégularité apparente, si les blancs jouent sans réclamer alors vous n'interviendrez pas pour le moment.
- d) Il n'y a aucune irrégularité apparente.

Question 15 :

Vous arbitrez un tournoi en cadence 60 min +30s/coup. Vous n'avez pas vu le dernier coup et vous observez la position suivante. Le trait est aux noirs et ils n'ont pas encore joué. Quelle proposition est vraie ?



- a) La position est illégale, vous intervenez immédiatement.
- b) La position est illégale, vous interviendrez uniquement après que noirs aient joué même si personne ne réclame.
- c) La position est illégale, si les noirs jouent sans que personne ne réclame alors vous n'interviendrez pas pour le moment.
- d) La position n'est pas illégale. Vous n'avez pas à intervenir sauf si la feuille de partie vous prouve qu'il y a eu une irrégularité.

Question 16 :

A la cadence 5 min +3s/coup, les noirs jouent un coup illégal et appuient sur leur pendule. C'est leur 1^{er} coup illégal. Quelle est la sanction adaptée ?

- a) Vous donnez un avertissement oral.
- b) Vous ajoutez une minute à la pendule de son adversaire.
- c) Vous ajoutez deux minutes à la pendule de son adversaire.
- d) Dans cette cadence, le 1er coup illégal perd la partie.

Question 17 :

A la cadence 50min+10s/coup, vous avez déjà sanctionné une fois les noirs pour avoir achevé un coup illégal. Devant vous, ils jouent un coup qui laisse leur roi en échec et appuient sur leur pendule. Avant même que vous n'interveniez les blancs jouent à leur tour et appuient sur la pendule. Quelle est votre intervention ?

- a) Vous sanctionnez le coup illégal en ajoutant 2 minutes à l'adversaire.
- b) Les noirs ont perdu la partie.
- c) Les blancs ont joué malgré le coup illégal des noirs, ce sont eux qui sont sanctionnés.
- d) Vous n'intervenez pas.

Question 18 :

Une joueuse demande des informations concernant la réclamation de nulle selon « la règle des 50 coups ». Quelle proposition est vraie ?

- a) Elle a le droit de faire cette réclamation juste après avoir joué son coup.
- b) L'arbitre peut intervenir de lui-même sans demande des joueurs pour déclarer le match nul s'il a observé les 50 coups.
- c) Les 50 coups doivent avoir été effectués sans que les rois soient mis en échec.
- d) Il est autorisé, dans ce cas particulier, de noter son coup en avance sur sa feuille de partie sans le jouer afin de réclamer la nulle.

Question 19 :

Voici des exemples de rappels à l'ordre à des joueurs. Lequel s'appuie sur l'article 4.2.1 des règles du jeu ?

- a) Un joueur n'a pas le droit de cacher sa feuille de partie à l'arbitre.
- b) Une joueuse a fait maladroitement tomber une pièce, elle doit la remettre en place avant d'appuyer sur sa pendule.
- c) Un joueur doit appuyer sur la pendule avec la même main que celle qui a effectué le coup.
- d) Une joueuse n'a pas le droit d'adouber les pièces quand c'est à son adversaire de jouer.

Question 20 :

Lors d'une partie, un joueur vous appelle pour réclamer la nulle suite à une répétition de position. Son adversaire indique son désaccord, quel argument peut-il donner pour que la nulle soit refusée ?

- a) Il pense pouvoir gagner et ne souhaite pas faire match nul.
- b) Ce n'est pas la 3^e répétition mais la 4^e.
- c) Les répétitions de position n'ont pas été consécutives.
- d) Sur l'une des positions il y avait une prise en passant possible.

Question 21 :

Vous arbitrez un tournoi en cadence 7 min + 3 secondes par coup.

De quel type de cadence s'agit-t-il ?

- a) Cadence Standard
- b) Cadence Rapide
- c) Cadence Blitz
- d) Cette cadence n'est pas reconnue par les règles du jeu.

Question 22 :

Vous observez la finale suivante. Vous constatez que les blancs au trait viennent d'épuiser tout leur temps. Ils ont la main sur leur tour et regarde fixement la dernière ligne de l'échiquier. Quelle est votre intervention ?



- a) Vous accordez immédiatement la victoire aux noirs.
- b) Vous déclarez la partie nulle.
- c) Vous n'intervenez pas tant qu'il n'y pas de réclamation.
- d) Vous accordez la victoire aux blancs car vous avez bien vu qu'ils vont faire mat en jouant leur coup.

Question 23 :

Lors d'un championnat jeune à la cadence 50min+10s/coup, un joueur avait terminé sa partie par un match nul. Il revient accompagné de son entraîneur après qu'ils aient analysé la partie. Il apparaît que son adversaire a commis un 2^{ème} coup illégal qui n'a pas été vu et ils réclament le changement du résultat.

- a) Vous effectuez une reconstitution de la partie, si possible avec l'adversaire, si le 2^{ème} coup illégal est constaté vous modifierez le résultat.
- b) Vous répondez que même l'arbitre n'a pas le droit de modifier le résultat une fois que les feuilles de parties sont signées.
- c) Vous répondez que dans cette cadence, le coup illégal doit être signalé avant que la partie ne soit terminée.
- d) Vous répondez que dans cette cadence, le coup illégal ne peut être signalé qu'au moment où il est joué.

Question 24 :

Lors d'un tournoi en cadence 2h00, on vous appelle pour vous signaler une partie où les fous et cavaliers étaient mal placés lors de la position initiale. Quelle proposition est vraie ?

- a) Vous n'intervenez pas si plus de 10 coups ont été achevés par chacun des deux joueurs.
- b) Vous n'intervenez pas si la partie est commencée depuis plus de 30 minutes
- c) Vous intervenez toujours.
- d) Vous n'intervenez jamais.

Question 25 :

Lors d'un tournoi en cadence 20 min, on vous appelle pour vous signaler une partie où les fous et cavaliers étaient mal placés lors de la position initiale. Quelle proposition est vraie ?

- a) Vous n'intervenez pas si plus de 10 coups ont été achevés par chacun des deux joueurs.
- b) Vous n'intervenez pas si la partie est commencée depuis plus de 30 minutes.
- c) Vous intervenez toujours.
- d) Vous n'intervenez jamais.

Question 26 :

Lors d'une partie en cadence standard que vous observez, une joueuse – qui n'a encore commis aucune irrégularité – pousse un pion sur la dernière ligne, le retire, appuie sur la pendule puis pose un cavalier sur la case de promotion. Quelle proposition est correcte ?

- a) Vous n'interviendrez que si l'adversaire le réclame.
- b) Vous intervenez. Elle est sanctionnée uniquement par l'ajout de 2 minutes ajoutées à la pendule de l'adversaire.
- c) Vous intervenez et l'obligez à faire une promotion en Dame, elle est sanctionnée par l'ajout de 2 minutes ajoutées à la pendule de l'adversaire.
- d) Il n'y a pas à intervenir, elle a effectué son coup comme il fallait.

Question 27 :

Quelle proposition n'est pas considérée comme un coup illégal.

- a) Prendre une pièce adverse de la main gauche et déplacer la sienne de la main droite.
- b) Déplacer une pièce de la main gauche et appuyer sur la pendule de la main droite.
- c) Appuyer sur la pendule sans avoir joué son coup.
- d) Faire le grand roque avec les blancs alors que la case d1 est attaquée.

Question 28 :

Vous observez une partie avec une finale Roi+Dame pour les blancs contre Roi pour les noirs.

Les blancs jouent un coup qui provoque le pat, annoncent l'échec et mat et appuient sur la pendule. Les noirs indiquent alors qu'ils abandonnent. Quel est le résultat ?

- a) Victoire pour les blancs
- b) Victoire pour les noirs
- c) Match nul

Question 29 :

Dans le règlement d'un tournoi, le délai de forfait est de 30 minutes.

Lors d'une ronde prévue à 14 h 00 et qui démarre à l'heure, deux joueurs devant s'affronter sont absents. A cause d'un problème technique vous n'y avez pas fait attention.

Les blancs arrivent avec 10 minutes de retard et démarrent la pendule.

Les noirs arrivent à 14 h 38 et indiquent que selon la pendule ils n'ont que 28 minutes de retard. Les blancs ne réclament pas mais vous avez observé la situation.

Quelle est votre décision ?

- a) Vous déclarez que la partie est perdue par forfait par les noirs.
- b) Vous considérez que c'est la pendule qui fait foi et que la partie peut se jouer.
- c) Vous considérez que si les blancs ne réclament pas alors la partie peut se jouer.
- d) Vous déclarez un double forfait car les deux joueurs sont arrivés en retard.

Question 30 :

Une partie se joue à la cadence 1h+30s/coup, les blancs viennent d'achever leur 1^{er} coup illégal. Voici l'affichage de la pendule avant votre intervention.

Quel sera l'affichage après votre intervention ?

- a) 14 min 22 s pour les blancs 46 min et 09 s pour les noirs
- b) 12 min 22 s pour les blancs 47 min et 09 s pour les noirs
- c) 12 min 22 s pour les blancs 48 min et 09 s pour les noirs
- d) 11 min 52 s pour les blancs 48 min et 09 s pour les noirs.

BLANCS	NOIRS
heures minutes secondes 00 : 12 : 22	heures minutes secondes 00 : 46 : 09

Fin du sujet de l'UVR

Fédération Française des Échecs – Direction Nationale de l'Arbitrage
UVR session de juin 2025 – Grille des réponses

Question	Réponse	Articles de référence (Tous ces articles se trouvent dans le livre de l'arbitre)	Taux Réussite
1	D	Règles du jeu – Article 9.1.2.2 ou Article 8.1.5 ou encore Annexe C.12	82%
2	A	Règles du jeu – Article 9.6.2	40%
3	B	Règles du jeu – article 7.3	81%
4	D	Règles du jeu – article 7.3	86%
5	C	Règles du jeu – Article 7.5.1 et article 4.3	63%
6	D	Règles du jeu – Article 8.4 et Annexe A.2	74%
7	D	Règles du jeu – Article 5.1.2	87%
8	B	Règles du jeu – Annexe D.2.2	74%
9	A	Règles du jeu – Article 4.3 et article 11.7	77%
10	B	Règles du jeu – Article 6.8	80%
11	A	Règles du jeu – Article 11.3.2	82%
12	D	Règles du jeu – Article 3 sur le déplacement des pièces et 3.8.2.2 sur l'interdiction temporaire du roque.	78%
13	C	Règles du jeu – Article 3 sur le déplacement des pièces et 3.7.3.1 sur la prise en passant.	62%
14	C	Règles du jeu – Annexe A.5.2	37%
15	D	Règles du jeu – Article 3.10.3	84%
16	B	Règles du jeu annexe A.3 et B.3	86%
17	B	Règles du jeu – article 7.5.5	70%
18	D	Règles du jeu – article 9.3.1	70%
19	D	Règles du jeu – article 4.2.1	86%
20	D	Règles du jeu – article 9.2.3.1	73%
21	C	Règles du jeu – Annexe B.1	80%
22	B	Règles du jeu – article 6.9	73%
23	C	Règles du jeu – article 7.5.1	33%
24	C	Règles du jeu – article 7.2.1	73%
25	A	Règles du jeu – Annexe A.5.1.2	81%
26	C	Règles du jeu – article 7.5.2	68%
27	B	Règles du jeu – articles 7.5.3/7.5.4/3.10.1 et 6.2.3	68%
28	C	Règles du jeu – article 5.2.1	67%
29	A	Règles du jeu – article 6.7	77%
30	D	Règles du jeu – article 7.1 et article 7.5	59%

Note : Cette session de Juin 2025 était la dernière en 100 % QCM.

Voir page 4 des ces annales l'explication du format des UV à partir de la session de décembre 2025

Question 1 :

On vous interroge concernant l'offre de nulle, quelle proposition est vraie ?

- a) Un joueur qui veut proposer la nulle doit le faire obligatoirement avant de toucher une pièce.
- b) Un joueur n'a pas le droit de proposer la nulle plus de trois fois par partie.
- c) Un joueur n'a pas le droit de proposer la nulle deux fois de suite.
- d) En partie longue, les joueurs ont l'obligation de mettre un (=) sur la feuille de partie pour indiquer l'offre de nulle.**

Règles du jeu – Article 9.1.2.2 ou Article 8.1.5 ou encore Annexe C.12

Question 2 :

Dans une partie en 12min+3s/coup, un parent vous sollicite. Sa fille a les noirs et a proposé plusieurs fois la nulle, son adversaire refuse. Ils jouent depuis un moment sans réelle avancée. Il affirme que la position actuelle s'est produite plusieurs fois.



- a) Vous commencez à compter les coups effectués pour appliquer l'article 9.6.2**
- b) Vous sollicitez une reconstitution de la partie pour voir s'il est possible d'appliquer l'article 9.2
- c) Vous rappelez à l'ordre le joueur qui a les blancs à l'ordre en lui indiquant qu'il est obligé d'accepter la nulle car il n'a plus le matériel pour mater suivant l'article 6.9.
- d) Vous arrêtez immédiatement la partie au motif de l'article 5.2.2

Règles du jeu – Article 9.6.2

L'article 9.2 ne peut pas s'appliquer si ce n'est pas la joueuse qui réclame.

L'article 6.9 ne peut pas s'appliquer car nous ne sommes pas dans le cas d'un joueur qui n'a plus de temps.

L'article 5.2.2 ne peut pas s'appliquer, un échec et mat est possible donc ce n'est pas une position morte. Même si les blancs ne peuvent plus gagner et qu'il est « surprenant » qu'ils refusent la nulle, l'arbitre n'a pas de possibilité d'intervention et n'a que le seul choix de compter les coups pour déclarer la nulle une fois que 75 auront été joués par les deux joueurs. Le taux de réussite à cette question est très faible, la présence des numéros d'article dans la question permettait de vérifier qu'ils ne correspondaient pas à la situation.

Question 3 :

Vous êtes arbitre adjoint sur un tournoi, après le début d'une partie à la cadence 1h00+30s/coup, les deux adversaires ont joué plusieurs coups (13 coups chacun). Vous remarquez que les joueurs se sont trompés de couleurs. L'un des joueurs a déjà une dame d'avance suite à un piège d'ouverture. Quelle est la bonne décision ?

- a) Les coups joués sont considérés comme valides, vous obligez juste les joueurs à échanger de place pour continuer la partie dans cette position avec les bonnes couleurs.
- b) La partie continue sans modification, vous signalez juste l'information à l'arbitre en chef.**
- c) Vous faites recommencer la partie depuis la position initiale.
- d) Vous n'intervenez pas, si aucun joueur ne s'en rend compte, ils auront perdu tous les deux.

Règles du jeu – article 7.3

A partir du moment où 10 coups ont été joués, quelle que soit la cadence, on ne revient pas sur une partie où les joueurs se sont trompés de couleur.

Question 4 :

Vous êtes arbitre adjoint sur un tournoi, après le début d'une partie à la cadence 20min+10s/coup, les deux adversaires ont joué plusieurs coups (8 coups chacun). Vous remarquez que les joueurs se sont trompés de couleurs. L'un des joueurs a déjà une dame d'avance suite à un piège d'ouverture. Quelle est la bonne décision ?

- a) En partie rapide, la règle est plus sévère et vous déclarez immédiatement que les deux joueurs ont perdu.
- b) Vous arrêtez immédiatement la partie et déclarez le match nul.
- c) La partie continue sans modification, vous signalez juste l'information à l'arbitre en chef.
- d) On recommence la partie depuis la position initiale.**

Règles du jeu – article 7.3

Si moins de 10 coups ont été joués alors, quelle que soit la cadence, on recommence la partie.

Question 5 :



Vous arbitrez la partie ci-contre, vous voyez le joueur qui a les noirs prendre le pion d4 avec son cavalier en c6. Alors qu'il n'a pas encore d'appuyé sur sa pendule, il se rend compte qu'il laisse son roi en échec et veut reprendre son coup. Quelle est la seule suite correcte ?

- a) Vous sanctionnez les noirs car ils ont achevé un coup illégal.
- b) Les noirs ont l'obligation de jouer l'autre cavalier.
- c) Les noirs ont l'obligation de jouer le coup exd4.**
- d) Les noirs ont le droit de jouer n'importe quel coup.

Règles du jeu – Article 7.5.1 et article 4.3.3

N'ayant pas appuyé sur leur pendule, le coup n'est pas achevé et le joueur est autorisé à se corriger. Le cavalier touché ne dispose d'aucun coup légal donc il n'est pas obligatoire de le déplacer. Par contre le pion d4 qui a été touché peut être pris (uniquement avec le pion e5) par conséquent les noirs ont l'obligation de jouer exd4

Question 6 :

Un joueur est en train de noter sa partie, il lui reste moins de 5 minutes à la pendule. Dans quel cas a-t-il l'obligation de noter jusqu'au bout ?

- a) Cadence 50 minutes +10 secondes par coup
- b) Cadence 15 minutes + 5 secondes par coup.
- c) Vous êtes dans la 1^{re} période d'une partie à la cadence 2 heures – 40 coups + 1 heure KO
- d) Cadence 30 minutes + 30 secondes par coup.**

Règles du jeu – Article 8.4 et Annexe A.2

La cadence a) a un incrément strictement inférieur à 30s par coup et la cadence c) n'a pas d'incrément. Il est donc autorisé de ne plus noter en dessous de 5 min dans ces cadences.

La cadence b) est une cadence de jeu rapide où la notation n'est jamais obligatoire. La cadence d) est une cadence de jeu standard avec un incrément de 30s par coup, la notation est obligatoire jusqu'au bout.

Question 7 :

Lors d'un match par équipe, le capitaine de l'équipe A vient protester. Un des joueurs de l'équipe B a annoncé « échecs et mat ». Le coéquipier du capitaine l'a cru et a arrêté de lui-même la pendule en reconnaissant sa défaite devant vous. Le capitaine se plaint du fait qu'il n'y avait pas du tout échec et mat et que son coéquipier a été induit en erreur.

- a) Vous signalez au capitaine qu'il n'a aucun droit de réclamation.
- b) Vous déclarez la partie perdue pour l'équipe B car il y a eu une fausse annonce d'échec et mat.
- c) Vous obligez les deux joueurs à reprendre la partie pour qu'elle puisse continuer de manière honnête.
- d) Vous expliquez au capitaine que, le joueur ayant reconnu sa défaite, vous ne pouvez plus intervenir et que vous conservez le résultat annoncé.**

Règles du jeu – Article 5.1.2

Le fait que l'adversaire reconnaît la défaite est assimilé à un abandon. Il était de sa responsabilité de vérifier le mat par lui-même.

Question 8 :

Dans le cadre d'un tournoi, un enfant malvoyant utilise un échiquier secondaire avec des pièces à tiges s'encastrant dans des ouvertures de fixation. Un assistant réalise les coups sur l'échiquier principal. Son adversaire demande comment s'applique la règle du « pièce touchée, pièce à jouer »

- a) Cette règle ne s'applique pas pour les malvoyants.
- b) **On applique cette règle dès que l'enfant retire la pièce de l'ouverture de fixation.**
- c) On applique cette règle dès que l'assistant touche une pièce sur l'échiquier principal.
- d) On applique cette règle dès que l'enfant malvoyant touche une pièce sur son échiquier secondaire.

Règles du jeu – Annexe D.2.2

Question 9 :

Lors d'une partie, un joueur a touché un cavalier avec l'intention de le déplacer. Il change finalement d'avis. Vous lui avez rappelé la règle après réclamation de son adversaire. Il refuse catégoriquement de déplacer son cavalier malgré vos avertissements et joue une autre pièce. Quelle est votre décision ?

- a) **Vous sanctionnez par la perte de la partie.**
- b) Vous l'autorisez à jouer la pièce de son choix et vous sanctionnez par l'ajout de deux minutes au temps de son adversaire.
- c) Vous l'autorisez à jouer la pièce de son choix et vous sanctionnez par un avertissement oral, s'il recommence vous passerez à une sanction plus sévère.
- d) Vous ne sanctionnez pas, une des règles du jeu autorise le joueur à adouber sa pièce après l'avoir touché.

Règles du jeu – Article 4.3 et article 11.7

Le joueur refuse de manière obstinée de se conformer aux règles du jeu, l'arbitre doit sanctionner par la perte de la partie.

Question 10 :

Une partie vient de se terminer. Les blancs ont fait échec et mat. Juste avant de serrer la main de leur adversaire, les noirs voient que le drapeau des blancs était tombé et exigent le gain au temps car un spectateur confirme que cela s'était produit avant l'échec et mat. Vous n'étiez pas devant la partie.

- a) Vous déclarez la victoire pour les noirs car ils ont gagné au temps avant l'échec et mat.
- b) **Le signalement de la chute du drapeau aurait dû être effectué par les noirs ou par l'arbitre avant que l'échec et mat ne soit posé, c'est trop tard pour réclamer.**
- c) Vous utilisez une fonction de la pendule qui vous permet de savoir précisément quand le drapeau est tombé pour prendre votre décision.
- d) Vous n'êtes pas sûr de ce qui s'est passé en premier donc vous déclarez le match nul.

Règles du jeu – Article 6.8

Le drapeau est considéré comme tombé que lorsque le fait est constaté. L'échec et mat s'est produit avant le signalement.

Question 11 :

Lors d'un tournoi, vous observez que la montre d'un joueur s'allume. Il s'agit d'une montre connectée qui a juste affiché le rappel d'une réunion de famille. Le joueur vous montre qu'elle n'émet aucun bruit et qu'elle est déconnectée de tout autre appareil. Son adversaire veut continuer la partie. Quelle est votre décision ?

- a) **Le joueur dont la montre était allumée a perdu la partie.**
- b) La partie continue, vous considérez que ce matériel est autorisé.
- c) La partie continue, vous lui demandez juste d'éteindre sa montre et de la ranger.
- d) La partie continue mais vous faites un signalement pour suspicion de triche à la commission fairplay de la FFE.

Règles du jeu – Article 11.3.2

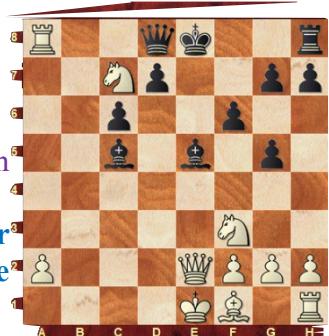
Les appareils électroniques sont interdits, une montre connectée est de plus un appareil de communication pour lequel la sanction est immédiate.

Question 12 : Dans la position suivante, le trait est aux noirs, quelle proposition est vraie ?

- a) Les noirs peuvent roquer.
- b) Le roi noir ne peut pas bouger.
- c) Les noirs peuvent bouger un fou.
- d) Les noirs ne peuvent pas prendre le cavalier.

Règles du jeu – Article 3 sur le déplacement des pièces et 3.8.2.2 sur l'interdiction temporaire du roque.

Les noirs sont en échecs et ne peuvent pas roquer. Le roi pourrait aller par exemple sur la case f2. Le cavalier blanc qui met en échec le roi ne peut pas être pris par le fou en e4 qui est cloué par la dame en g2.



Question 13 :

Dans cette position, quel est le seul mouvement qui pourrait amener à un coup légal ?

- a) Pour les noirs : Le petit-roque
- b) Pour les blancs : Le grand-roque
- c) Pour les noirs : le déplacement du pion b4 sur la case c3
- d) Pour les blancs : le déplacement du pion c4 sur la case b5

Règles du jeu – Article 3 sur le déplacement des pièces et 3.7.3.1 sur la prise en passant.

Les noirs ne peuvent pas roquer car le roi n'est pas sur sa case initiale (Beaucoup trop de candidats n'ont pas fait attention à cette information).

Les blancs ne peuvent pas faire le grand-roque car la case d1 est attaquée. Le déplacement du pion b4 sur la case c3 est associable à une prise en passant.



Question 14 :

Vous arbitrez un tournoi en cadence 5 min +3s/coup. Vous n'avez pas vu le dernier coup et vous observez la position suivante. La pendule semble indiquer que le trait est aux blancs. Quelle proposition est vraie ?



- a) Il y a une irrégularité apparente, vous intervenez immédiatement.
- b) Il y a une irrégularité apparente, vous interviendrez uniquement après que les blancs aient joué même si les blancs ne réclament pas.
- c) Il y a une irrégularité apparente, si les blancs jouent sans réclamer alors vous n'interviendrez pas pour le moment.
- d) Il n'y a aucune irrégularité apparente.

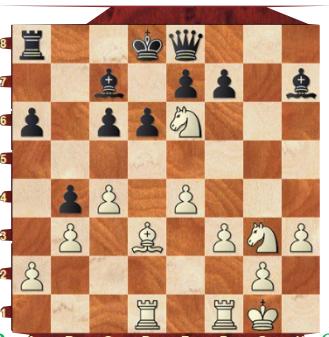
Règles du jeu – Annexe A.5.2

Le roi noir est en échec alors que c'est aux blancs de jouer. En partie Rapide&Blitz, l'arbitre n'intervient sur un coup irrégulier que s'il a vu le coup se jouer devant lui ou si l'un des joueurs lui fait la réclamation. Si l'adversaire joue un coup, on considère qu'il a « accepté l'irrégularité » et la partie continue. Le taux de réussite à cette question est très faible. L'arbitre n'ayant aucune connaissance du passé de la partie, il ne sait pas depuis quand les blancs sont en échecs, quel coup a été effectué et si ce sont vraiment les blancs qui ont le trait (un oubli d'appui sur la pendule est possible). L'arbitrage en partie rapide ne peut se faire qu'avec la connaissance parfaite du dernier coup joué.

Question 15 :

Vous arbitrez un tournoi en cadence 60 min +30s/coup. Vous n'avez pas vu le dernier coup et vous observez la position suivante. Le trait est aux noirs et ils n'ont pas encore joué. Quelle proposition est vraie ?

- a) La position est illégale, vous intervenez immédiatement.
- b) La position est illégale, vous interviendrez uniquement après que noirs aient joué même si personne ne réclame.
- c) La position est illégale, si les noirs jouent sans que personne ne réclame alors vous n'interviendrez pas pour le moment.
- d) La position n'est pas illégale. Vous n'avez pas à intervenir sauf si la feuille de partie vous prouve qu'il y a eu une irrégularité.



Règles du jeu – Article 3.10.3

On peut s'étonner que le roi noir soit sur la case d8 mais il est possible de trouver une suite de coups légaux amenant à cette situation. La position est considérée comme légale.

Elle est toutefois douteuse et l'arbitre peut aller consulter les feuilles de parties pour vérifier s'il n'y a vraiment pas eu d'irrégularité.

Question 16 :

A la cadence 5 min +3s/coup, les noirs jouent un coup illégal et appuient sur leur pendule. C'est leur 1^{er} coup illégal. Quelle est la sanction adaptée ?

- a) Vous donnez un avertissement oral.
- b) Vous ajoutez une minute à la pendule de son adversaire.**
- c) Vous ajoutez deux minutes à la pendule de son adversaire.
- d) Dans cette cadence, le 1er coup illégal perd la partie.

Règles du jeu annexe A.3 et B.3

Les parties Blitz et rapides s'arbitrent de la même manière. La sanction pour un coup illégal achevé n'est que d'une minute.

Question 17 :

A la cadence 50min+10s/coup, vous avez déjà sanctionné une fois les noirs pour avoir achevé un coup illégal. Devant vous, ils jouent un coup qui laisse leur roi en échec et appuient sur leur pendule. Avant même que vous n'interveniez les blancs jouent à leur tour et appuient sur la pendule. Quelle est votre intervention ?

- a) Vous sanctionnez le coup illégal en ajoutant 2 minutes à l'adversaire.
- b) Les noirs ont perdu la partie.**
- c) Les blancs ont joué malgré le coup illégal des noirs, ce sont eux qui sont sanctionnés.
- d) Vous n'intervenez pas.

Règles du jeu – article 7.5.5

Le 2^e coup illégal achevé met fin à la partie. Nous sommes en cadence standard donc, même si l'adversaire a déjà joué, l'arbitre peut sanctionner le coup illégal précédent. Les blancs ont forcément la possibilité de faire mat car ils possèdent encore une tour. Les noirs ont donc perdu la partie.

Question 18 :

Une joueuse demande des informations concernant la réclamation de nulle selon « la règle des 50 coups ». Quelle proposition est vraie ?

- a) Elle a le droit de faire cette réclamation juste après avoir joué son coup.
- b) L'arbitre peut intervenir de lui-même sans demande des joueurs pour déclarer le match nul s'il a observé les 50 coups.
- c) Les 50 coups doivent avoir été effectués sans que les rois soient mis en échec.
- d) Il est autorisé, dans ce cas particulier, de noter son coup en avance sur sa feuille de partie sans le jouer afin de réclamer la nulle.**

Règles du jeu – article 9.3.1

Quand la joueuse au trait veut faire la réclamation sur quelque chose qui va se produire après son coup alors elle peut exceptionnellement noter son coup en avance, sans toucher la moindre pièce, avant de faire sa demande à l'arbitre.

Question 19 :

Voici des exemples de rappels à l'ordre à des joueurs. Lequel s'appuie sur l'article 4.2.1 des règles du jeu ?

- a) Un joueur n'a pas le droit de cacher sa feuille de partie à l'arbitre.
- b) Une joueuse a fait maladroitement tomber une pièce, elle doit la remettre en place avant d'appuyer sur sa pendule.
- c) Un joueur doit appuyer sur la pendule avec la même main que celle qui a effectué le coup.
- d) Une joueuse n'a pas le droit d'adouber les pièces quand c'est à son adversaire de jouer.**

Règles du jeu – article 4.2.1

Seul le joueur au trait a le droit d'adouber.

Question 20 :

Lors d'une partie, un joueur vous appelle pour réclamer la nulle suite à une répétition de position. Son adversaire indique son désaccord, quel argument peut-il donner pour que la nulle soit refusée ?

- a) Il pense pouvoir gagner et ne souhaite pas faire match nul.
- b) Ce n'est pas la 3^e répétition mais la 4^e.
- c) Les répétitions de position n'ont pas été consécutives.
- d) Sur l'une des positions il y avait une prise en passant possible.**

Règles du jeu – article 9.2.3.1

Si une prise en passant était possible alors on ne peut pas considérer que les positions sont identiques.

Question 21 :

Vous arbitrez un tournoi en cadence 7 min + 3 secondes par coup.

De quel type de cadence s'agit-t-il ?

- a) Cadence Standard
- b) Cadence Rapide
- c) Cadence Blitz**
- d) Cette cadence n'est pas reconnue par les règles du jeu.

Règles du jeu – Annexe B.1

Cette cadence est équivalente à 10 min. Les blitz sont des parties pour lesquelles la cadence est inférieure ou égale à 10 min.

Question 22 :

Vous observez la finale suivante. Vous constatez que les blancs au trait viennent d'épuiser tout leur temps. Ils ont la main sur leur tour et regarde fixement la dernière ligne de l'échiquier. Quelle est votre intervention ?

- a) Vous accordez immédiatement la victoire aux noirs.
- b) Vous déclarez la partie nulle.**
- c) Vous n'intervenez pas tant qu'il n'y pas de réclamation.
- d) Vous accordez la victoire aux blancs car vous avez bien vu qu'ils vont faire mat en jouant leur coup.

Règles du jeu – article 6.9

Les blancs n'ont pas posé l'échec et mat sur l'échiquier avant l'intervention de l'arbitre, c'est trop tard. Par contre on peut s'apercevoir que les noirs ne peuvent pas non plus mater avec le matériel présent sur l'échiquier.

On déclare donc le match nul.



Question 23 :

Lors d'un championnat jeune à la cadence 50min+10s/coup, un joueur avait terminé sa partie par un match nul. Il revient accompagné de son entraîneur après qu'ils aient analysé la partie. Il apparaît que son adversaire a commis un 2^{ème} coup illégal qui n'a pas été vu et ils réclament le changement du résultat.

- a) Vous effectuez une reconstitution de la partie, si possible avec l'adversaire, si le 2^{ème} coup illégal est constaté vous modifiez le résultat.
- b) Vous répondez que même l'arbitre n'a pas le droit de modifier le résultat une fois que les feuilles de parties sont signées.
- c) Vous répondez que dans cette cadence, le coup illégal doit être signalé avant que la partie ne soit terminée.**
- d) Vous répondez que dans cette cadence, le coup illégal ne peut être signalé qu'au moment où il est joué.

Règles du jeu – article 7.5.1 et 7.5.5

L'article 7.5.5 définissant les sanctions pour les coups illégaux renvoie à l'article 7.5.1. Celui-ci indique « au cours d'une partie » pour la constatation des coups illégaux. On ne revient donc pas sur le résultat d'une partie pour un coup illégal constaté bien plus tard. Le taux de réussite à cette question est bien trop faible. Une fois confirmé par les deux joueurs, le résultat d'une partie ne sera modifié par l'arbitre que dans des cas exceptionnels. (La répétition de 5 positions identiques, la règle des 75 coups, un cas de tricherie avéré...)

Question 24 :

Lors d'un tournoi en cadence 2h00, on vous appelle pour vous signaler une partie où les fous et cavaliers étaient mal placés lors de la position initiale. Quelle proposition est vraie ?

- a) Vous n'intervenez pas si plus de 10 coups ont été achevés par chacun des deux joueurs.
- b) Vous n'intervenez pas si la partie est commencée depuis plus de 30 minutes
- c) Vous intervenez toujours.**
- d) Vous n'intervenez jamais.

Règles du jeu – article 7.2.1

Question 25 :

Lors d'un tournoi en cadence 20 min, on vous appelle pour vous signaler une partie où les fous et cavaliers étaient mal placés lors de la position initiale. Quelle proposition est vraie ?

- a) Vous n'intervenez pas si plus de 10 coups ont été achevés par chacun des deux joueurs.**
- b) Vous n'intervenez pas si la partie est commencée depuis plus de 30 minutes.
- c) Vous intervenez toujours.
- d) Vous n'intervenez jamais.

Règles du jeu – Annexe A.5.1.2

En cadence rapide, l'irrégularité initiale doit être signalé avant que 10 coups soient achevés.

Question 26 :

Lors d'une partie en cadence standard que vous observez, une joueuse – qui n'a encore commis aucune irrégularité – pousse un pion sur la dernière ligne, le retire, appuie sur la pendule puis pose un cavalier sur la case de promotion. Quelle proposition est correcte ?

- a) Vous n'interviendrez que si l'adversaire le réclame.
- b) Vous intervenez. Elle est sanctionnée uniquement par l'ajout de 2 minutes ajoutées à la pendule de l'adversaire.
- c) Vous intervenez et l'obligez à faire une promotion en Dame, elle est sanctionnée par l'ajout de 2 minutes ajoutées à la pendule de l'adversaire.**
- d) Il n'y a pas à intervenir, elle a effectué son coup comme il fallait.

Règles du jeu – article 7.5.2

La joueuse est sanctionnée pour un coup illégal achevé car elle devait remplacer le pion avant d'appuyer sur la pendule. De plus elle n'a plus le choix de la pièce de promotion.

Question 27 :

Quelle proposition n'est pas considérée comme un coup illégal.

- a) Prendre une pièce adverse de la main gauche et déplacer la sienne de la main droite.
- b) Déplacer une pièce de la main gauche et appuyer sur la pendule de la main droite.**
- c) Appuyer sur la pendule sans avoir joué son coup.
- d) Faire le grand roque avec les blancs alors que la case d1 est attaquée.

Règles du jeu – articles 7.5.3/7.5.4/3.10.1 et 6.2.3

Les règles du jeu définissent les trois autres propositions comme des coups illégaux. L'appui sur la pendule par l'autre main que celle qui a joué le coup n'est pas un coup illégal mais une infraction aux règles du jeu sur laquelle c'est l'arbitre qui choisit la sanction à prendre.

Question 28 :

Vous observez une partie avec une finale Roi+Dame pour les blancs contre Roi pour les noirs.

Les blancs jouent un coup qui provoque le pat, annoncent l'échec et mat et appuient sur la pendule. Les noirs indiquent alors qu'ils abandonnent. Quel est le résultat ?

- a) Victoire pour les blancs
- b) Victoire pour les noirs
- c) Match nul**

Règles du jeu – article 5.2.1

Il est considéré que le pat met immédiatement fin à la partie, il s'est produit avant l'abandon du joueur par conséquent l'arbitre doit déclarer le match nul.

Question 29 :

Dans le règlement d'un tournoi, le délai de forfait est de 30 minutes.

Lors d'une ronde prévue à 14 h 00 et qui démarre à l'heure, deux joueurs devant s'affronter sont absents. A cause d'un problème technique vous n'y avez pas fait attention.

Les blancs arrivent avec 10 minutes de retard et démarrent la pendule.

Les noirs arrivent à 14 h 38 et indiquent que selon la pendule ils n'ont que 28 minutes de retard. Les blancs ne réclament pas mais vous avez observé la situation.

Quelle est votre décision ?

- a) Vous déclarez que la partie est perdue par forfait par les noirs.
- b) Vous considérez que c'est la pendule qui fait foi et que la partie peut se jouer.
- c) Vous considérez que si les blancs ne réclament pas alors la partie peut se jouer.
- d) Vous déclarez un double forfait car les deux joueurs sont arrivés en retard.

Règles du jeu – article 6.7

Le délai de forfait est un délai qui est calculé entre le moment du lancement de la ronde et l'arrivée du joueur. La pendule peut être un indice mais l'arbitre n'a pas l'obligation d'en tenir compte (6.12.2).

Question 30 :

Une partie se joue à la cadence 1h+30s/coup, les blancs viennent d'achever leur 1^{er} coup illégal. Voici l'affichage de la pendule avant votre intervention.

Quel sera l'affichage après votre intervention ?

- a) 14 min 22 s pour les blancs 46 min et 09 s pour les noirs
- b) 12 min 22 s pour les blancs 47 min et 09 s pour les noirs
- c) 12 min 22 s pour les blancs 48 min et 09 s pour les noirs
- d) 11 min 52 s pour les blancs 48 min et 09 s pour les noirs.

Règles du jeu – article 7.1 et article 7.5

On doit ajouter 2 min à l'adversaire en tant que sanction pour le coup illégal. On prend aussi en compte que le joueur fautif a gagné 30 secondes en appuyant sur la pendule, comme on revient au coup précédent alors il faut lui enlever ces 30 secondes auxquelles il n'avait pas le droit.

BLANCS

heures minutes secondes
00 : 12 : 22

NOIRS

heures minutes secondes
00 : 46 : 09

Fin du corrigé de l'UVR

Note : Cette session de Juin 2025 était la dernière en 100 % QCM.

Voir page 4 des ces annales l'explication du format des UV à partir de la session de décembre 2025

Durée : 2 heures

N° Anonymat candidat :

Tous les documents sont autorisés (en version imprimée ou numérique) sauf les annales constituées de sujets et de corrigés. Il est interdit de téléphoner ou de se connecter sur Internet pendant l'épreuve excepté ceux et celles qui passent leur épreuve en ligne.

Pour chaque question, une seule réponse est attendue. Toutes les questions rapportent un point.

80% de bonnes réponses nécessaires pour avoir l'UV donc 24 bonnes réponses sur 30 questions.

Question 1 :

Pour obtenir le titre d'Arbitre Fédéral Club, certaines conditions administratives sont nécessaires.

Parmi les suivantes, laquelle est erronée ?

- a) Être titulaire d'une licence A valable pour la saison en cours.
- b) Avoir pour la saison sportive en cours un classement Elo (lent ou rapide, national ou F.I.D.E.).
- c) S'être soumis au contrôle d'honorabilité.
- d) Pour les personnes de 16 ans et plus d'avoir participé à un stage de sensibilisation contre les violences sexistes ou sexuelles agréé par la F.F.E.

Question 2 :

Un arbitre fédéral n'a pas suivi de formation continue durant une période de six ans à compter de son dernier stage. S'il souhaite être actif à nouveau, quelle sera son obligation ?

- a) Il doit suivre une formation continue.
- b) Il doit repasser l'Unité de Valeur – Règles du jeu (UVR).
- c) Il doit obligatoirement suivre un stage d'arbitre fédéral club (SC) dans sa totalité.
- d) Il doit suivre une formation SC et repasser l'UVR.

Question 3 :

Une fois toutes les conditions remplies pour l'obtention d'un titre d'arbitre fédéral, à quelle personne de la DNA faut-il faire sa demande de titre ?

- a) Le Directeur ou la Directrice Nationale de l'Arbitrage.
- b) Le Directeur ou la Directrice des Titres.
- c) Le Directeur ou la Directrice de l'Éducation.
- d) Le Directeur ou la Directrice des Règlements.

Question 4 :

Une fois le titre d'Arbitre Fédéral Club obtenu, quelle mission peut-on vous confier ?

- a) Délivrer des Attestations de Stage Pratique (ASP).
- b) Arbitrer un quart de finale de Coupe de France.
- c) A condition d'être agréé F.I.D.E., arbitrer le tournoi rapide homologué F.I.D.E de votre club.
- d) Excepté le TOP 16, arbitrer une rencontre du championnat de France des clubs mixte.

Question 5 :

Concernant la période de transfert libre :

- a) La période de transfert libre est du 1er août au 30 septembre.
- b) Une prise de licence entre le 1er et 30 septembre exonère d'effectuer une demande de transfert.
- c) La notification de décision de transfert s'effectue en utilisant l'espace "Gérer son club".
- d) Le ou la licencié(e) doit informer lui-même le ou la président(e) de la Ligue et du club quitté.

Question 6 :

Pour la saison sportive 2024-2025, une jeune joueuse prend sa licence, elle est née le 26 janvier 2011.

Quelle est sa catégorie d'âge ?

- a) Elle est U10 F.
- b) Elle est U12 F.
- c) Elle est U14 F.
- d) Elle est U16 F.

Question 7 :

Vous êtes arbitre-adjoint lors de la phase départementale de la Coupe Jean-Claude Loubatière.

Quel est le délai de forfait ?

- a) Il est décidé par l'arbitre.
- b) Il est de 0 minute.
- c) Il est de 30 minutes.
- d) Il est de 60 minutes.

Question 8 :

Vous êtes arbitre-adjoint de la catégorie U10 des qualifications départementales du Championnat de France Jeunes comptant pour le classement rapide FFE.

Combien de coups illégaux achevés feront perdre la partie ?

- a) 1.
- b) 2.
- c) 3.
- d) 4.

Question 9 :

Le capitaine d'équipe de votre club vous a demandé en début de saison combien de groupes figuraient en N3 dans le championnat interclubs 2024-2025. Quelle a été votre réponse ?

- a) 12.
- b) 14.
- c) 16.
- d) 18.

Question 10 :

Une rencontre entre deux équipes du championnat de France des clubs a lieu un samedi.

Après vérification et contrôle des résultats par les équipes et le directeur de groupe, à partir de quel jour les résultats de cette rencontre seront-ils homologués temporairement ?

- a) Le lundi.
- b) Le mardi.
- c) Le mercredi.
- d) Le jeudi.

Question 11 :

Vous arbitrez une rencontre de Nationale 3. Avant la rencontre, vous rappelez aux capitaines leurs obligations durant la partie ainsi que vos options à votre disposition pour les sanctionner en cas de non-respect des règles liées à leur rôle. Parmi les propositions suivantes, quelle sanction n'est pas applicable ?

- a) La déclaration de la partie perdue (ou de plusieurs parties) si l'intervention fautive du capitaine exerce une influence sur les résultats des parties concernées.
- b) L'avertissement.
- c) L'exclusion de la rencontre.
- d) Une sanction financière.

Question 12 :

Vous êtes l'arbitre de la rencontre de l'équipe de votre club évoluant en N3. Le jour du match, un peu avant l'arrivée de l'équipe adverse, vous constatez un problème électrique conduisant à une trop faible luminosité dans la salle de jeu. Après avoir trouvé une solution, vous lancez la ronde avec un léger retard de 10 minutes. A partir de quelle heure un joueur est-il forfait ?

- a) 14h55.
- b) 15h05.
- c) 15h15.
- d) 15h25.

Question 13 :

Les joueurs et joueuses, non licenciés en début de tournoi A ou B, devront prendre une licence dans le club organisateur. Celui-ci s'engage à fournir un reçu aux personnes concernées et à régulariser la prise de licence. Quel est le délai de régularisation pour le club ?

- a) Cela doit être effectué avant la fin du tournoi.
- b) Cela doit être effectué au plus tard le lendemain de la fin du tournoi.
- c) Cela doit être effectué au plus tard 7 jours après le début du tournoi.
- d) Cela doit être effectué au plus tard 7 jours après la fin du tournoi.

Question 14 :

Les clubs possédant une ou plusieurs équipes en N3 du championnat de France des Clubs doivent comporter des arbitres fédéraux parmi leurs membres. Le non-respect de cette obligation au 30 avril de la saison en cours entraînera la relégation des équipes du club concerné en Nationale inférieure pour la saison suivante. Quel est le niveau minimum requis ?

- a) Un arbitre stagiaire.
- b) Un arbitre fédéral Jeune.
- c) Un arbitre fédéral Club.
- d) Un arbitre fédéral Open.

Question 15 :

Lors d'un match de Nationale 2, un capitaine vous donne sa composition d'équipe trois minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre. Un joueur de son équipe arrive cinquante minutes après le lancement des parties. Sa pendule indique 0h28 minutes. Qu'allez-vous faire en tant qu'arbitre ?

- a) Le délai de forfait étant d'une heure, vous déclarez la perte de la partie par forfait.
- b) Le délai de retard autorisé devant l'échiquier est fixé à 30 minutes par défaut pour les compétitions fédérales, vous déclarez la perte de la partie par forfait.
- c) Le retard du joueur étant inférieur à une heure, la partie se déroule normalement.
- d) Vous réglez sa pendule à 0h30 minutes et la partie se déroule normalement.

Question 16 :

Lors d'une rencontre du championnat de France des Clubs, les feuilles de composition des équipes sont transcrives sur la feuille de match. Cette dernière comporte pour chaque joueur/joueuse le nom, prénom, code fédéral, classement Elo ainsi que le numéro de licence.

Qui contrôle la situation des joueurs et des joueuses ?

- a) Les capitaines d'équipes.
- b) L'arbitre de la rencontre.
- c) Le responsable de la rencontre.
- d) La personne chargée de la direction de groupe.

Question 17 :

En championnat de France des clubs, les joueurs doivent être licenciés A pour la saison en cours.

Quelle est la limite de prise de licence pour un joueur participant à une rencontre.

- a) Au plus tard l'avant-veille du jour fixé pour la rencontre.
- b) Lors de la remise de la composition de l'équipe.
- c) L'heure prévue de la rencontre.
- d) Avant 22 heures le jour de la rencontre.

Question 18 :

Parmi les propositions suivantes, laquelle est vraie ?

- a) L'arbitre en N1 et N2 peut être joueur/joueuse, même dans une autre division.
- b) En N3, l'arbitre d'un seul match peut jouer dans une division inférieure.
- c) En N4 un arbitre peut jouer son match de N4 et officier dans un maximum de deux matchs de N4 et de division inférieure.
- d) En N4 un arbitre peut jouer un match de N4 qu'il n'arbitre pas mais officier en même temps dans un match de N3.

Question 19 :

Une rencontre de N2 a lieu à mi-distance entre deux équipes visiteuses.

Quelle proposition est vraie ?

- a) Les missions de fourniture de matériel, d'arbitrage et de transmission des résultats de la rencontre ne peuvent pas être partagées entre les deux équipes.
- b) L'équipe ayant les blancs sur les échiquiers pairs contacte le club organisateur afin que ce dernier confirme qu'il pourra assumer la mission du matériel, d'arbitrage et de transmission des résultats.
- c) La personne chargée de la direction du groupe n'est pas tenue d'être informée de qui est responsable du matériel, de l'arbitrage et de la transmission des résultats.
- d) Si le club hôte ne peut assurer la mission d'arbitrage, les deux clubs devront s'entendre pour trouver un arbitre. En cas d'infraction pour défaut d'arbitre non-joueur/joueuse, les clubs seront sanctionnés d'une amende de 75 € chacun.

Question 20 :

En Championnat de France des clubs, des personnes mutées peuvent faire partie d'une équipe.

Excepté pour les divisions comportant un maximum de six personnes par équipes, quel est le nombre maximum de mutés ?

- a) 1.
- b) 2.
- c) 3.
- d) 4.

Question 21 :

Lors d'une rencontre de N2 hors ronde 1, le procès-verbal de la rencontre indique qu'une équipe s'est déplacée avec seulement six personnes.

Pour cette rencontre, combien de personnes au maximum n'ayant pas déjà participé pour le compte de cette équipe depuis le début de la saison sportive peuvent participer ?

- a) 1.
- b) 2.
- c) 3.
- d) 4.

Question 22 :

Lors d'un week-end d'interclub en N3, la ronde du dimanche à lieu à 14h15.

A la fin de la rencontre, le responsable de la rencontre doit saisir le procès-verbal avant une certaine heure.

Quelle est-elle ?

- a) 21h.
- b) 22h.
- c) 23h.
- d) 00h.

Question 23 :

Après la deuxième ronde de N3, le capitaine d'une équipe a dépassé la limite après la rencontre pour prévenir la direction de groupe d'une erreur. Son club avait reçu une amende après la ronde 1 pour avoir saisi le procès-verbal le jour suivant.

Le directeur de groupe enverra au club une notification d'amende.

Quel est le montant de l'amende ?

- a) 25 €.
- b) 50 €.
- c) 75 €.
- d) 100 €.

Question 24 :

Un club possède deux équipes engagées en N3. Un joueur a déjà joué les 2 premières rondes avec l'équipe 2. Peut-il remplacer un joueur absent en équipe 1 lors de la ronde 3 ?

- a) Oui, un joueur peut toujours monter en équipe 1.
- b) Oui, parce qu'il n'a pas encore joué trois parties avec l'équipe 2.
- c) Oui, car pour disputer le match (n) de N1, N2, N3, N4 ou une division inférieure, un joueur/joueuse doit avoir joué moins de (n) matchs dans le championnat.
- d) Non, ce joueur ne peut pas jouer en équipe 1 même si cette équipe joue dans un autre groupe.

Question 25 :

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie du championnat de France des clubs, celle-ci doit toujours être poursuivie, en appliquant les directives de l'arbitre. Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté. Le ou la capitaine de l'équipe plaignante formule alors sa réclamation par écrit. L'arbitre et le ou la capitaine de l'équipe adverse rédigent aussi chacun un rapport donnant leur version des faits. Tous ces documents sont transmis à la direction du groupe. Qui assure cette transmission ?

- a) La personne responsable de la rencontre.
- b) La capitaine de l'équipe plaignante.
- c) L'arbitre de la rencontre.

d) Le président du club où la rencontre se déroule.

Question 26 :

Quel niveau minimum doit avoir la personne arbitrant une rencontre de Nationale 3 jeunes ?

- a) La personne doit être titulaire d'une licence A ayant l'aval de la direction régionale de l'arbitrage de sa Ligue.
- b) La personne doit être Arbitre Fédéral Jeune.
- c) La personne doit être Arbitre Fédéral Club.
- d) La personne doit être Arbitre Fédéral Open.

Question 27 :

En coupe Jean-Claude Loubatière, l'arbitre de la phase départementale peut-il être joueur ?

- a) Oui si le nombre d'équipes n'excède pas 4.
- b) Oui si le nombre d'équipes n'excède pas 5.
- c) Oui si le nombre d'équipes n'excède pas 6.
- d) Oui si le nombre d'équipes n'excède pas 7.

Question 28 :

Vous êtes arbitre adjoint d'une phase 2 de la coupe Jean-Claude Loubatière où participent 12 équipes dont 5 joueuses. Combien d'équipes seront qualifiées pour le tour suivant ?

- a) 3.
- b) 4.
- c) 5.
- d) 6.

Question 29 :

En Coupe de France, quelle affirmation suivante est vrai concernant l'arbitre de la rencontre ?

- a) Lors des demi-finales et la finale, la Direction de la Coupe de France désigne sans consultation l'arbitre.
- b) Jusqu'aux quarts de finale inclus, l'arbitre doit être au minimum Arbitre Fédéral de Club (AFC).
- c) Jusqu'en huitième de finale uniquement, le club prévu pour recevoir désigne l'arbitre de la rencontre.
- d) À partir des 32ème de finale, l'arbitre ne peut pas jouer et arbitrer.

Question 30 :

En Coupe de la Parité, quelle affirmation suivante est vrai concernant l'arbitre de la rencontre ?

- a) Lors de la phase zone interdépartementale et la suivante, l'organisation de la phase concernée désigne l'arbitre.
- b) Lors des deux premières phases de la Coupe, l'arbitre peut être Arbitre Fédéral Club.
- c) Uniquement lors de la finale, l'arbitre ne peut pas être joueur ou joueuse.
- d) La Direction de la Coupe nomme sans consultation l'arbitre fédéral de la phase finale.

Fin du sujet de l'UVC

Fédération Française des Échecs – Direction Nationale de l'Arbitrage
UVC session de juin 2025 – Grille des réponses

Question	Réponse	Articles de référence LA = Livre de l'arbitre. Autres : Règlements fédéraux – Site FFE – rubrique « Document » puis « Règlements »	Taux Réussite
1	B	LA - Chapitre 1.3 Le Règlement intérieur de la DNA - Article 7.1 Critères administratifs	76%
2	C	LA - Chapitre 1.3 Le Règlement intérieur de la DNA - Article 6.2. Arbitres inactifs	72%
3	B	Le formulaire de demande de Titre est à adresser à Stéphane GOBERT, Directeur des Titres.	62%
4	D	LA - Chapitre 1.3 Le Règlement intérieur de la DNA - Article 12.4. Arbitres Fédéraux de Club (AFC)	76%
5	B	R01 - Règles Générales - Article 2.3.1. Transfert d'une saison à l'autre.	79%
6	C	R01 - Règles Générales - Article 2.4 Catégories d'âge.	89%
7	C	R01 - Règles Générales - Article 3.1.2. Retard autorisé.	79%
8	C	R03 - Compétitions homologuées - Article 2.2.2. Article 7.5.5 adapté sur les coups illégaux en cadence rapide.	26%
9	C	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 1.1.	87%
10	C	R01 - Règles Générales - Article 4 Homologation d'un résultat.	49%
11	D	R01 - Règles Générales - Article 8 Le rôle des capitaines.	79%
12	C	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.8 Forfaits sportifs.	35%
13	D	R03 Compétitions Homologuées - Article 2.5 Conditions de participation des joueurs et joueuses	73%
14	B	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 2.4 Arbitres.	65%
15	D	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.6.a) Feuille de match.	48%
16	D	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 2.1.b Direction de groupe.	34%
17	C	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.6.d) Validité de la licence.	88%
18	C	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 2.5 Responsable des rencontres et arbitrage.	75%
19	D	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 2.6 Matériel.	75%
20	C	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.7.g) Joueuses et joueurs mutés.	80%
21	C	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.7.f) Noyau de l'équipe.	19%
22	B	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.11 Transmission des résultats.	84%
23	B	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.11 Transmission des résultats.	73%
24	D	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.7.d) Participation dans une même division.	68%
25	C	A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.9 Litiges techniques.	82%
26	A	J02 - Le Championnat de France Interclubs Jeunes - Article 2.5. Arbitres.	55%
27	B	C03 - Coupe Jean-Claude Loubatière - Article 2.5. Arbitres.	84%
28	B	C03 - Coupe Jean-Claude Loubatière - Article 1.2. Déroulement de la Coupe.	65%
29	D	C01 - Coupe de France - Article 2.5. Arbitres.	82%
30	A	C04 - Coupe de la Parité - Article 2.5. Arbitres.	80%

Note : Cette session de Juin 2025 était la dernière en 100 % QCM.

Voir page 4 des ces annales l'explication du format des UV à partir de la session de décembre 2025

Question 1 :

Pour obtenir le titre d'Arbitre Fédéral Club, certaines conditions administratives sont nécessaires.

Parmi les suivantes, laquelle est erronée ?

- a) Être titulaire d'une licence A valable pour la saison en cours.
- b) Avoir pour la saison sportive en cours un classement Elo (lent ou rapide, national ou F.I.D.E.).**
- c) S'être soumis au contrôle d'honorabilité.
- d) Pour les personnes de 16 ans et plus d'avoir participé à un stage de sensibilisation contre les violences sexistes ou sexuelles agréé par la F.F.E.

LA - Chapitre 1.3 Le Règlement intérieur de la DNA - Article 7.1 Critères administratifs

Avoir possédé, à un moment donné, un classement Elo (lent ou rapide, national ou F.I.D.E.).

Question 2 :

Un arbitre fédéral n'a pas suivi de formation continue durant une période de six ans à compter de son dernier stage.

S'il souhaite être actif à nouveau, quelle sera son obligation ?

- a) Il doit suivre une formation continue.
- b) Il doit repasser l'Unité de Valeur – Règles du jeu (UVR).
- c) Il doit obligatoirement suivre un stage d'arbitre fédéral club (SC) dans sa totalité.**
- d) Il doit suivre une formation SC et repasser l'UVR.

LA - Chapitre 1.3 Le Règlement intérieur de la DNA - Article 6.2. Arbitres inactifs

Si durant une période de six ans à compter de son dernier stage, un arbitre n'effectue pas de formation continue, celui-ci sera dans l'obligation de suivre un stage Club (SC). A l'issue de celui-ci, son titre d'arbitre est réactivé.

Question 3 :

Une fois toutes les conditions remplies pour l'obtention d'un titre d'arbitre fédéral, à quelle personne de la DNA faut-il faire sa demande de titre ?

- a) Le Directeur ou la Directrice Nationale de l'Arbitrage.
- b) Le Directeur ou la Directrice des Titres.**
- c) Le Directeur ou la Directrice de l'Éducation.
- d) Le Directeur ou la Directrice des Règlements.

Le formulaire de demande de Titre est à adresser à Stéphane GOBERT, Directeur des Titres.

Question 4 :

Une fois le titre d'Arbitre Fédéral Club obtenu, quelle mission peut-on vous confier ?

- a) Délivrer des Attestations de Stage Pratique (ASP).
- b) Arbitrer un quart de finale de Coupe de France.
- c) A condition d'être agréé F.I.D.E., arbitrer le tournoi rapide homologué F.I.D.E de votre club.
- d) Excepté le TOP 16, arbitrer une rencontre du championnat de France des clubs mixte.**

LA - Chapitre 1.3 Le Règlement intérieur de la DNA - Article 12.4. Arbitres Fédéraux de Club (AFC)

Un AFC peut arbitrer tous les matchs du championnat de France des clubs mixte ou féminin, quelle que soit la division, sauf l'arbitrage en chef de la plus haute division.

Question 5 :

Concernant la période de transfert libre :

- a) La période de transfert libre est du 1er août au 30 septembre.
- b) Une prise de licence entre le 1er et 30 septembre exonère d'effectuer une demande de transfert.**
- c) La notification de décision de transfert s'effectue en utilisant l'espace "Gérer son club".
- d) Le ou la licencié(e) doit informer lui-même le ou la président(e) de la Ligue et du club quitté.

R01 - Règles Générales - Article 2.3.1. Transfert d'une saison à l'autre.

Une prise de licence dans un autre club entre le 1er et le 30 septembre équivaut à une demande de transfert qui exonère de la faire.

Question 6 :

Pour la saison sportive 2024-2025, une jeune joueuse prend sa licence, elle est née le 26 janvier 2011.

Quelle est sa catégorie d'âge ?

- a) Elle est U10 F.
- b) Elle est U12 F.
- c) Elle est U14 F.**
- d) Elle est U16 F.

R01 - Règles Générales - Article 2.4 Catégories d'âge.

Les joueurs et joueuses sont classés dans des catégories en fonction de leur âge avant le 1er janvier de la saison. Cette joueuse étant née le 26 janvier 2011, il faut donc connaître son âge en 2024 à savoir 13 ans (24-11=13). Elle est donc en catégorie U14F.

Question 7 :

Vous êtes arbitre-adjoint lors de la phase départementale de la Coupe Jean-Claude Loubatière.

Quel est le délai de forfait ?

- a) Il est décidé par l'arbitre.
- b) Il est de 0 minute.
- c) Il est de 30 minutes.**
- d) Il est de 60 minutes.

R01 - Règles Générales - Article 3.1.2. Retard autorisé.

Le retard autorisé devant l'échiquier est fixé à 30 minutes par défaut sauf si le règlement intérieur du tournoi ou le règlement fédéral prévoit autre chose.

Comme le règlement de la Coupe Jean-Claude Loubatière indique aucune information de délai de forfait, il est donc par défaut de 30 minutes.

Question 8 :

Vous êtes arbitre-adjoint de la catégorie U10 des qualifications départementales du Championnat de France Jeunes comptant pour le classement rapide FFE.

Combien de coups illégaux achevés feront perdre la partie ?

- a) 1.
- b) 2.
- c) 3.**
- d) 4.

R03 - Compétitions homologuées - Article 2.2.2. Article 7.5.5 adapté sur les coups illégaux en cadence rapide.

Question 9 :

Le capitaine d'équipe de votre club vous a demandé en début de saison combien de groupes figuraient en N3 dans le championnat interclubs 2024-2025.

Quelle a été votre réponse ?

- a) 12.
- b) 14.
- c) 16.**

d) 18.

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 1.1.

La Nationale 3 est composée de 16 groupes de 10 équipes.

Question 10 :

Une rencontre entre deux équipes du championnat de France des clubs a lieu un samedi.

Après vérification et contrôle des résultats par les équipes et le directeur de groupe, à partir de quel jour les résultats de cette rencontre seront-ils homologués temporairement ?

a) Le lundi.

b) Le mardi.

c) **Le mercredi.**

d) Le jeudi.

R01 - Règles Générales - Article 4 Homologation d'un résultat.

Après vérification et contrôle des matchs par la direction de la compétition et les équipes concernées, le résultat d'une rencontre ne sera pas homologué avant le 4e jour calendaire qui suit cette rencontre. L'homologation sera de droit le 30e jour qui suit cette rencontre si aucune réclamation la concernant n'est en cours.

Question 11 :

Vous arbitrez une rencontre de Nationale 3. Avant la rencontre, vous rappelez aux capitaines leurs obligations durant la partie ainsi que vos options à votre disposition pour les sanctionner en cas de non-respect des règles liées à leur rôle.

Parmi les propositions suivantes, quelle sanction n'est pas applicable ?

- a) La déclaration de la partie perdue (ou de plusieurs parties) si l'intervention fautive du capitaine exerce une influence sur les résultats des parties concernées.
- b) L'avertissement.
- c) L'exclusion de la rencontre.
- d) Une sanction financière.**

R01 - Règles Générales - Article 8 Le rôle des capitaines.

L'arbitre d'un match peut désormais sanctionner les capitaines qui ne respectent pas les règles liées à leur rôle. Les options à disposition de l'arbitre pour sanctionner sont l'avertissement, l'exclusion pour une ou plusieurs rondes et la déclaration de partie perdue (ou de plusieurs parties) si l'intervention fautive du capitaine exerce une influence sur les résultats des parties concernées.

Question 12 :

Vous êtes l'arbitre de la rencontre de l'équipe de votre club évoluant en N3. Le jour du match, un peu avant l'arrivée de l'équipe adverse, vous constatez un problème électrique conduisant à une trop faible luminosité dans la salle de jeu. Après avoir trouvé une solution, vous lancez la ronde avec un léger retard de 10 minutes.

A partir de quelle heure un joueur est-il forfait ?

a) 14h55.

b) 15h05.

c) **15h15.**

d) 15h25.

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.8 Forfaits sportifs.

Le retard autorisé est de 60 minutes pour toutes les divisions nationales. Ce délai commence à l'heure stipulée du début de la rencontre à savoir 14h15.

Question 13 :

Les joueurs et joueuses, non licenciés en début de tournoi A ou B, devront prendre une licence dans le club organisateur. Celui-ci s'engage à fournir un reçu aux personnes concernées et à régulariser la prise

de licence.

Quel est le délai de régularisation pour le club ?

- a) Cela doit être effectué avant la fin du tournoi.
- b) Cela doit être effectué au plus tard le lendemain de la fin du tournoi.
- c) Cela doit être effectué au plus tard 7 jours après le début du tournoi.
- d) Cela doit être effectué au plus tard 7 jours après la fin du tournoi.**

R03 Compétitions Homologuées - Article 2.5 Conditions de participation des joueurs et joueuses

Les joueuses et joueurs non licenciés A/B en début de tournoi devront prendre une licence dans le club organisateur. Celui-ci s'engage à fournir un reçu aux personnes concernées et à régulariser la prise de licence au plus tard 7 jours après la fin du tournoi.

Question 14 :

Les clubs possédant une ou plusieurs équipes en N3 du championnat de France des Clubs doivent comporter des arbitres fédéraux parmi leurs membres. Le non-respect de cette obligation au 30 avril de la saison en cours entraînera la relégation des équipes du club concerné en Nationale inférieure pour la saison suivante.

Quel est le niveau minimum requis ?

- a) Un arbitre stagiaire.
- b) Un arbitre fédéral Jeune.**
- c) Un arbitre fédéral Club.
- d) Un arbitre fédéral Open.

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 2.4 Arbitres.

Question 15 :

Lors d'un match de Nationale 2, un capitaine vous donne sa composition d'équipe trois minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre. Un joueur de son équipe arrive cinquante minutes après le lancement des parties. Sa pendule indique 0h28 minutes.

Qu'allez-vous faire en tant qu'arbitre ?

- a) Le délai de forfait étant d'une heure, vous déclarez la perte de la partie par forfait.
- b) Le délai de retard autorisé devant l'échiquier est fixé à 30 minutes par défaut pour les compétitions fédérales, vous déclarez la perte de la partie par forfait.
- c) Le retard du joueur étant inférieur à une heure, la partie se déroule normalement.
- d) Vous réglez sa pendule à 0h30 minutes et la partie se déroule normalement.**

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.6.a) Feuille de match.

Lorsque la liste est remise plus tard, les pendules de tous les échiquiers de l'équipe concernée sont avancées d'un temps égal au retard. Si, de plus, un joueur ou une joueuse arrive dans un délai suffisant pour ne pas être forfait, mais qui entraîne un retard à la pendule supérieur à une heure, ce retard est ramené à une heure.

Question 16 :

Lors d'une rencontre du championnat de France des Clubs, les feuilles de composition des équipes sont transcrives sur la feuille de match. Cette dernière comporte pour chaque joueur/joueuse le nom, prénom, code fédéral, classement Elo ainsi que le numéro de licence.

Qui contrôle la situation des joueurs et des joueuses ?

- a) Les capitaines d'équipes.
- b) L'arbitre de la rencontre.
- c) Le responsable de la rencontre.
- d) La personne chargée de la direction de groupe.**

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 2.1.b Direction de groupe.

La personne chargée de la direction de groupe a pour mission entre autres de vérifier les feuilles de match, de contrôler la situation des joueuses et des joueurs et procéder aux redressements nécessaires.

Question 17 :

En championnat de France des clubs, les joueurs doivent être licenciés A pour la saison en cours.

Quelle est la limite de prise de licence pour un joueur participant à une rencontre.

- a) Au plus tard l'avant-veille du jour fixé pour la rencontre.
- b) Lors de la remise de la composition de l'équipe.
- c) L'heure prévue de la rencontre.**
- d) Avant 22 heures le jour de la rencontre.

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.6.d) Validité de la licence.

L'heure limite de prise de licence pour un joueur participant à une rencontre est l'heure prévue du début de la rencontre.

Question 18 :

Parmi les propositions suivantes, laquelle est vraie ?

- a) L'arbitre en N1 et N2 peut être joueur/joueuse, même dans une autre division.
- b) En N3, l'arbitre d'un seul match peut jouer dans une division inférieure.
- c) En N4 un arbitre peut jouer son match de N4 et officier dans un maximum de deux matchs de N4 et de division inférieure.**
- d) En N4 un arbitre peut jouer un match de N4 qu'il n'arbitre pas mais officier en même temps dans un match de N3.

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 2.5 Responsable des rencontres et arbitrage.

En N4, l'arbitre peut jouer son match de N4 et officier dans un maximum de 2 matchs de N4 et de division inférieure.

Question 19 :

Une rencontre de N2 a lieu à mi-distance entre deux équipes visiteuses.

Quelle proposition est vraie ?

- a) Les missions de fourniture de matériel, d'arbitrage et de transmission des résultats de la rencontre ne peuvent pas être partagées entre les deux équipes.
- b) L'équipe ayant les blancs sur les échiquiers pairs contacte le club organisateur afin que ce dernier confirme qu'il pourra assumer la mission du matériel, d'arbitrage et de transmission des résultats.
- c) La personne chargée de la direction du groupe n'est pas tenue d'être informée de qui est responsable du matériel, de l'arbitrage et de la transmission des résultats.
- d) Si le club hôte ne peut assurer la mission d'arbitrage, les deux clubs devront s'entendre pour trouver un arbitre. En cas d'infraction pour défaut d'arbitre non-joueur/joueuse, les clubs seront sanctionnés d'une amende de 75 € chacun.**

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 2.6 Matériel.

Exception pour le cas de l'obligation d'un arbitre non-joueur/joueuse : si le club hôte ne peut pas offrir cette tâche alors les 2 clubs devront s'entendre pour trouver un arbitre. Si des frais doivent être engagés, ils seront partagés entre les 2 clubs. En cas d'infraction pour défaut d'arbitre non-joueur/joueuse, les 2 clubs seront sanctionnés d'une amende de 75 € chacun.

Question 20 :

En Championnat de France des clubs, des personnes mutées peuvent faire partie d'une équipe.

Excepté pour les divisions comportant un maximum de six personnes par équipes, quel est le nombre maximum de mutés ?

- a) 1.
- b) 2.
- c) 3.**
- d) 4.

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.7.g) Joueuses et joueurs mutés.

Pour chaque match, une équipe ne peut aligner plus de 3 personnes mutées.

Question 21 :

Lors d'une rencontre de N2 hors ronde 1, le procès-verbal de la rencontre indique qu'une équipe s'est déplacée avec seulement six personnes.

Pour cette rencontre, combien de personnes au maximum n'ayant pas déjà participé pour le compte de cette équipe depuis le début de la saison sportive peuvent participer ?

- a) 1.
- b) 2.
- c) 3.**
- d) 4.

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.7.f) Noyau de l'équipe.

En N1, N2 et N3, chaque équipe doit aligner à chaque ronde au moins 50% de personnes (appelé noyau) inscrites sur le PV ayant déjà participé au moins une fois pour le compte de cette équipe depuis le début de la saison (sauf pour la ronde 1). Il y a 6 personnes inscrites sur le PV. 50% de ces 6 personnes doivent déjà faire partie du noyau soit 3 personnes et donc 3 sont autorisées à ne pas en faire partie.

Question 22 :

Lors d'un week-end d'interclub en N3, la ronde du dimanche à lieu à 14h15.

A la fin de la rencontre, le responsable de la rencontre doit saisir le procès-verbal avant une certaine heure.

Quelle est-elle ?

- a) 21h.
- b) 22h.**
- c) 23h.
- d) 00h.

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.11 Transmission des résultats.

Le club responsable de la rencontre doit saisir le procès-verbal (PV) de la rencontre sur le site fédéral avant 22h.

Question 23 :

Après la deuxième ronde de N3, le capitaine d'une équipe a dépassé la limite après la rencontre pour prévenir la direction de groupe d'une erreur. Son club avait reçu une amende après la ronde 1 pour avoir saisi le procès-verbal le jour suivant.

Le directeur de groupe enverra au club une notification d'amende.

Quel est le montant de l'amende ?

- a) 25 €.
- b) 50 €.**
- c) 75 €.
- d) 100 €.

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.11 Transmission des résultats.

Le non-respect de l'article 3.11.a) ou 3.11.b) entraîne 50 € d'amende pour la deuxième infraction.

Question 24 :

Un club possède deux équipes engagées en N3.

Un joueur a déjà joué les 2 premières rondes avec l'équipe 2.

Peut-il remplacer un joueur absent en équipe 1 lors de la ronde 3 ?

- a) Oui, un joueur peut toujours monter en équipe 1.
- b) Oui, parce qu'il n'a pas encore joué trois parties avec l'équipe 2.
- c) Oui, car pour disputer le match (n) de N1, N2, N3, N4 ou une division inférieure, un joueur/joueuse doit**

avoir joué moins de (n) matchs dans le championnat.

d) Non, ce joueur ne peut pas jouer en équipe 1 même si cette équipe joue dans un autre groupe.

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.7.d) Participation dans une même division.

Lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées dans une même division, la participation d'un joueur ou d'une joueuse à plusieurs équipes d'une même division est interdite y compris d'éventuels barrages.

Question 25 :

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie du championnat de France des clubs, celle-ci doit toujours être poursuivie, en appliquant les directives de l'arbitre. Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté. Le ou la capitaine de l'équipe plaignante formule alors sa réclamation par écrit. L'arbitre et le ou la capitaine de l'équipe adverse rédigent aussi chacun un rapport donnant leur version des faits. Tous ces documents sont transmis à la direction du groupe.

Qui assure cette transmission ?

- a) La personne responsable de la rencontre.
- b) La capitaine de l'équipe plaignante.
- c) L'arbitre de la rencontre.
- d) Le président du club où la rencontre se déroule.

A02 - Le Championnat de France des Clubs - Article 3.9 Litiges techniques.

Tous ces documents sont transmis avec le procès-verbal du match à la direction du groupe par l'arbitre, qui devra garder une trace numérique ou une copie.

Question 26 :

Quel niveau minimum doit avoir la personne arbitrant une rencontre de Nationale 3 jeunes ?

- a) La personne doit être titulaire d'une licence A ayant l'aval de la direction régionale de l'arbitrage de sa Ligue.
- b) La personne doit être Arbitre Fédéral Jeune.
- c) La personne doit être Arbitre Fédéral Club.
- d) La personne doit être Arbitre Fédéral Open.

J02 - Le Championnat de France Interclubs Jeunes - Article 2.5. Arbitres.

En Nationale 3, la personne faisant fonction d'arbitre doit être titulaire d'une licence A ayant l'aval de la direction régionale de l'arbitrage (DRA) de sa Ligue.

Question 27 :

En coupe Jean-Claude Loubatière, l'arbitre de la phase départementale peut-il être joueur ?

- a) Oui si le nombre d'équipes n'excède pas 4.
- b) Oui si le nombre d'équipes n'excède pas 5.
- c) Oui si le nombre d'équipes n'excède pas 6.
- d) Oui si le nombre d'équipes n'excède pas 7.

C03 - Coupe Jean-Claude Loubatière - Article 2.5. Arbitres.

Lors de la phase départementale, l'arbitre peut être joueur ou joueuse si le nombre d'équipes participantes n'excède pas 5.

Question 28 :

Vous êtes arbitre adjoint d'une phase 2 de la coupe Jean-Claude Loubatière où participent 12 équipes dont 5 joueuses.

Combien d'équipes seront qualifiées pour le tour suivant ?

- a) 3.
- b) 4.
- c) 5.
- d) 6.

C03 - Coupe Jean-Claude Loubatière - Article 1.2. Déroulement de la Coupe.

La compétition se jouant par équipe de 4, il y a donc 48 personnes dont 5 joueuses. Ces dernières représentent donc au moins 10% de l'effectif. Au cours de la phase départementale, et de la phase 2, se

qualifient pour le tour suivant 1 équipe pour 1 à 4 équipes participant, 2 équipes pour 5 à 8 équipes participantes, etc. ainsi qu'1 équipe supplémentaire si le quota de 10 % de joueuses est atteint dans la phase concernée. Cela fait donc 4 équipes qualifiées.

Question 29 :

En Coupe de France, quelle affirmation suivante est vrai concernant l'arbitre de la rencontre ?

- a) Lors des demi-finales et la finale, la Direction de la Coupe de France désigne sans consultation l'arbitre.
- b) Jusqu'aux quarts de finale inclus, l'arbitre doit être au minimum Arbitre Fédéral de Club (AFC).
- c) Jusqu'en huitième de finale uniquement, le club prévu pour recevoir désigne l'arbitre de la rencontre.
- d) À partir des 32ème de finale, l'arbitre ne peut pas jouer et arbitrer.**

C01 - Coupe de France - Article 2.5. Arbitres.

À partir des 32ème de finale, l'arbitre ne peut pas jouer et arbitrer.

Question 30 :

En Coupe de la Parité, quelle affirmation suivante est vrai concernant l'arbitre de la rencontre ?

- a) Lors de la phase zone interdépartementale et la suivante, l'organisation de la phase concernée désigne l'arbitre.**
- b) Lors des deux premières phases de la Coupe, l'arbitre peut être Arbitre Fédéral Club.
- c) Uniquement lors de la finale, l'arbitre ne peut pas être joueur ou joueuse.
- d) La Direction de la Coupe nomme sans consultation l'arbitre fédéral de la phase finale.

C04 - Coupe de la Parité - Article 2.5. Arbitres.

Lors de la phase zone interdépartementale et de la phase 2, l'organisation de la phase concernée désigne l'arbitre.

Fin du corrigé de l'UVC

Note : Cette session de Juin 2025 était la dernière en 100 % QCM.

Voir page 4 des ces annales l'explication du format des UV à partir de la session de décembre 2025

Durée : 1 heure. Tous les documents sont autorisés (en version imprimée ou numérique) sauf les annales constituées de sujets et de corrigés. Il est interdit de téléphoner ou de se connecter à Internet pendant l'épreuve (hormis les épreuves effectuées en ligne).

Pour chaque question, une seule réponse est attendue.

Toutes les questions rapportent un point. 80 % de bonnes réponses sont nécessaires pour avoir l'UV donc 16 bonnes réponses (l'UV a 20 questions).

Question 1 :

Les arbitres fédéraux d'open ont la compétence pour arbitrer certaines compétitions.

Quelle compétition, parmi les suivantes, ne peut pas être arbitrée par un arbitre fédéral d'open de niveau 1 ?

- a) La finale de la coupe de la parité.
- b) Un open à normes en tant qu'adjoint.
- c) Le championnat de France des jeunes en tant qu'arbitre en chef.
- d) La finale de la coupe de France.

Question 2 :

Pour arbitrer dans un tournoi international homologué FIDE, un arbitre fédéral doit respecter certains critères. Quel critère parmi les suivants est obligatoire ?

- a) Posséder un titre d'arbitre FIDE.
- b) Avoir obtenu l'agrément FIDE.
- c) Avoir suivi un stage d'arbitre FIDE.
- d) Avoir un titre d'arbitre national minimal d'Arbitre Fédéral de niveau 2.

Question 3 :

Un organisateur souhaite vous faire arbitrer le tournoi rapide de son club. Il souhaite qu'il soit homologué FIDE et vous charge de faire la demande d'homologation en ligne.

Combien de temps avant le début du tournoi, cette demande doit-elle être faite ?

- a) 7 jours.
- b) 10 jours.
- c) 15 jours.
- d) 40 jours.

Question 4 :

Un arbitre AFO1 inactif, a effectué son dernier stage en avril 2014.

S'il veut redevenir actif il doit :

- a) Suivre une formation continue avant le 31 août 2025.
- b) Suivre une formation d'arbitre d'open, avant le 31 août 2025.
- c) Suivre une formation d'arbitre de club et valider à nouveau l'UVR.
- d) Demander une demande de supervision auprès de son DRA.

Question 5 :

Dans les tournois rapides et blitz homologués FIDE, quelle est respectivement le nombre de rondes maximum par jour ?

- a) 10 pour les tournois rapides et 20 pour ceux en blitz.
- b) 15 pour les tournois rapides et 25 pour ceux en blitz.
- c) 15 pour les tournois rapides et 30 pour ceux en blitz.
- d) 20 pour les tournois rapides et 40 pour ceux en blitz.

Question 6 :

Les joueurs suspendus de licence sont interdits de participer à une quelconque compétition durant leur période de suspension. Comment savoir si un joueur n'est pas sous le coup d'une suspension ?

- a) La liste des joueurs suspendus est consultable sur le site de la DNA à la page « Juridique ».
- b) La liste des joueurs suspendus est consultable sur le site de la DNA à la page « Compte-rendu DNA ».
- c) La liste des joueurs suspendus est consultable sur le site de la FFE à la page « Licence ».
- d) La liste des joueurs suspendus est consultable sur le site de la FE à la page « Discipline ».

Question 7 :

Vous arbitrez un tournoi à cadence lente homologué FIDE.

Un joueur dont c'est la première compétition obtient les résultats ci-dessous.

ALBERT	1640 N	1
BERNARD	1424 F	0
CHARLES	1489 F	0
DANIEL	1600 F	1
EMILE	1882 F	1
FRANÇOIS	1778 F	1
GASTON	1902 F	0

Quel sera son premier classement FIDE ?

- a) 1679
- b) 1701
- c) 1709
- d) 1744

Question 8 :

Vous arbitrez un blitz en 15 rondes homologué FIDE.

Le tournoi a enregistré 70 participants pré inscrits, dont 5 joueurs titrés adultes (GM et MI).

Les inscriptions enregistrées avant majoration se décomposent en 45 adultes au tarif unitaire de 10 € et 20 jeunes à 5 €.

Sur place, 25 joueurs supplémentaires se sont inscrits : 10 adultes au tarif de 15 € et 15 enfants à 10 €.

Quels sont les droits d'homologation de ce tournoi ?

- a) 50,75 €.
- b) 60,75 €.
- c) 64,25 €.
- d) 65,75 €.

Question 9 :

Il peut arriver un problème disciplinaire au cours d'un tournoi.

A quelle instance adresser les formulaires T6 et T7 ?

- a) Au secrétariat fédéral.
- b) Au Directeur National de l'Arbitrage.
- c) A la commission de discipline.
- d) A la commission Fair-Play.

Question 10 :

Vous arbitrez simultanément trois rencontres du championnat de France des clubs.

Quelle est parmi les réponses ci-dessous celle qui est vraie ?

- a) Vous êtes responsable de la mise en place et de la quantité suffisante de matériel pour assurer la rencontre.
- b) Vous remplissez à la vue de tous la feuille de match au fur et à mesure de la réception des compositions d'équipes.
- c) Vous n'avez pas à vérifier la licence des joueurs car c'est du ressort du Directeur de groupe.
- d) Vous vous abstenez de tout commentaire sur les compositions d'équipes même s'il est évident qu'une équipe devrait avoir une sanction administrative. Celle-ci est de la responsabilité du directeur du groupe.

Question 11 :

Quel départage utilise dans son calcul les résultats des adversaires ?

- a) Le Kashdan.
- b) Le cumulatif.
- c) Le sonneborn-Berger.
- d) La performance.

Question 12 :

Quelle est la cadence équivalente à 40 min + 20 sec/coup en KO ?

- a) 45 minutes KO.
- b) 50 minutes KO.
- c) 55 minutes KO.
- d) 60 minutes KO.

Question 13 :

Pour la composition des équipes en nationale 1 jeunes, laquelle des phrases ci-dessous est vraie ?

- a) Pour jouer après un autre joueur, le joueur doit avoir moins de 100 points ELO de plus que tous les joueurs précédents.
- b) Les joueurs doivent obligatoirement être classés par ordre d'âge.
- c) Les joueurs doivent obligatoirement être classés par ordre ELO.
- d) Les échiquiers 7 et 8 peuvent être placés dans n'importe quel ordre.

Question 14 :

Vous êtes l'arbitre du tournoi homologué rapide FIDE de votre club. Quinze jours avant le tournoi, votre président reçoit des demandes d'inscriptions de la part d'un GM, d'un MI, d'un GM par correspondance (ICCF) membre de la FFE et de deux membres de l'équipe de France jeunes. Qui est concerné par la gratuité des droits d'inscriptions ?

- a) Tous les joueurs.
- b) Tous les titrés.
- c) Tous les jeunes.
- d) Personne.

Question 15 :

Lors d'un tournoi homologué, à la suite d'un soupçon de triche d'un joueur, vous rédigez le formulaire de suspicion.

Après avoir joint toutes les pièces nécessaires avec ce rapport (parties/photos/ témoignages/ plainte d'un joueur ou tout autre élément estimé pertinent), à qui devez-vous l'envoyer ?

- a) A la Commission Fédérale de Discipline.
- b) Au secrétariat fédéral.
- c) A la commission Fair-Play.
- d) A la commission d'appel sportif.

Question 16 :

Un organisateur souhaite organiser un open homologué FIDE tournoi en cadence 50 min +10s/coup.

Quelle information parmi les suivantes devrez-vous lui fournir ?

- a) Le montant des droits d'homologation dépend de la cadence choisie.
- b) Cette cadence est considérée comme une cadence de jeu rapide.
- c) Il doit préciser que son tournoi est réservé aux joueurs et joueuses ayant un classement Elo strictement inférieur à 1800.
- d) Avec cette cadence, le tournoi n'a pas le droit d'accueillir les joueurs et joueuses des autres pays.

Question 17 :

En tant qu'arbitre en chef d'un tournoi en cadence rapide homologué pour le elo FIDE, vous avez la responsabilité d'établir le règlement intérieur du tournoi avec l'organisateur.

Parmi les propositions suivantes, indiquer celle qui est fausse. ?

- a) Vous avez le droit en concertation avec l'organisateur d'indiquer que certaines règles du jeu ne seront pas appliquées.
- b) Vous avez le droit de mettre une règle interdisant les nulles par accord mutuel.
- c) Vous avez le droit d'indiquer que vous autorisez joueurs et joueuses à arriver en retard tant qu'il reste du temps à leur pendule.
- d) Vous avez le droit d'indiquer que les personnes absentes à la remise des prix renoncent à leurs récompenses.

Question 18 :

Lors de la 1re phase de la coupe de la parité, 8 équipes se sont inscrites.

Combien d'équipes seront qualifiées pour la 2ème phase ?

- a) Une seule.
- b) Le 1er ou les deux premiers, selon la répartition de la Direction de la coupe.
- c) Trois.
- d) Quatre.

Question 19 :

Vous êtes responsable d'un groupe de la coupe de la parité de 7 équipes dont la phase a été appariée au « Molter ». A la fin de cette phase, deux équipes ont obtenu le même nombre de points de match.

Qu'utilisez-vous en priorité pour les départager ?

- a) Le résultat de la confrontation directe entre ces deux équipes.
- b) La moyenne Elo la plus basse.
- c) Le Berlin.
- d) Le différentiel gains-pertes.

Question 20 :

A la fin de chaque tournoi, les arbitres qui doivent établir un rapport technique, ont un certain laps de temps pour l'envoyer.

Quel en est le délai maximum à ne pas dépasser ?

- a) Le jour même.
- b) Quinze jours.
- c) Trente jours.
- d) Sept jours.

Fin du sujet de l'UVO

Fédération Française des Échecs – Direction Nationale de l'Arbitrage
UV0 session de juin 2025 – Grille des réponses

Question	Réponse	Articles de référence LA = Livre de l'arbitre. Autres : Règlements fédéraux – Site FFE – rubrique « Document » puis « Règlements »	Taux Réussite
1	C	LA RIDNA - Article 12.3.	56%
2	B	Guide de l'Arbitrage à l'International Article 2 Agrément FIDE	80%
3	C	LA 5.2 Préparation d'un tournoi R03 Compétition homologuées - Article 2.6	89%
4	C	RI DNA, article 6.2	89%
5	C	Chapitre 6.2 : Classement rapide et blitz de la FIDE. Article 3 Page 186 du LA	97%
6	D	Chapitre 5.2 : Obligations administratives d'un tournoi. Page 166 du LA	87%
7	C	LA Chapitre 6.1 Le classement standard de la FIDE - article 8.2 p 184 et exemple p 185	67%
8	B	LA 5.2 Gestion administrative des tournois	85%
9	B	LA 5.4 - Rapport Technique et fin de tournoi	62%
10	D	LA 5.1 - Gestion d'un match – Avant Match p 165	75%
11	C	Chapitre 4.2 Système de départages - Art 9.1 : Le Sonneborn-Berger - Page 151 du LA	82%
12	D	Article A1 de l'annexe A	97%
13	D	Article 3.7.c. du règlement des interclubs jeunes.	54%
14	D	R03 Compétitions homologuées - Article 2.3 Droits d'inscriptions	48%
15	B	Suspicion/plainte pour triche - Gestion de fin de tournoi - 5.3 Gestion du tournoi – LA page 170	67%
16	C	LA – 6.1 Le classement standard de la FIDE Article 1 : Cadence de jeu - page 181 - R03 2. Conditions d'homologation.	89%
17	A	LA – 6.1 Le classement standard de la FIDE Article 2 : Règlements en vigueur.	75%
18	C	C04 Coupe de la parité – 1.2 Déroulement de la compétition.	90%
19	C	C04 Coupe de la parité – 4.3 Classement.	79%
20	D	LA 5.1 Gestion de fin de tournoi - Gestion administrative des tournois – Rapport technique	98%

Note : Cette session de Juin 2025 était la dernière en 100 % QCM.

Voir page 4 des ces annales l'explication du format des UV à partir de la session de décembre 2025

Question 1 :

Les arbitres fédéraux d'open ont la compétence pour arbitrer certaines compétitions.

Quelle compétition parmi les suivantes ne peut pas être arbitrée par un arbitre fédéral d'open de niveau 1 ?

- a) La finale de la coupe de la parité.
- b) Un open à normes en tant qu'adjoint.
- c) **Le championnat de France des jeunes en tant qu'arbitre en chef.**
- d) La finale de la coupe de France.

LA RIDNA - Article 12.3 :

Coupes Fédérales et Coupe de France jusqu'en finale.

Question 2 :

Pour arbitrer dans un tournoi international homologué FIDE, un arbitre fédéral doit respecter certains critères.

Quel critère parmi les suivants est obligatoire ?

- a) Posséder un titre d'arbitre FIDE.
- b) **Avoir obtenu l'agrément FIDE.**
- c) Avoir suivi un stage d'arbitre FIDE.
- d) Avoir un titre d'arbitre national minimal d'Arbitre Fédéral de niveau 2

Guide de l'Arbitrage à l'International Article 2 Agrément FIDE

Afin d'être autorisé à arbitrer dans les tournois internationaux homologués par la FIDE, un arbitre fédéral, quel que soit son titre FFE ou FIDE, doit s'acquitter d'un droit auprès de la FIDE : c'est ce que l'on appelle l'agrément FIDE pour les arbitres.

Question 3 :

Un organisateur souhaite vous faire arbitrer le tournoi rapide de son club. Il souhaite qu'il soit homologué FIDE et vous charge de faire la demande d'homologation en ligne.

Combien de temps avant le début du tournoi, cette demande doit-elle être faite ?

- a) 7 jours.
- b) 10 jours.
- c) **15 jours.**
- d) 40 jours.

LA 5.2 Préparation d'un tournoi – Homologation des Tournois

R03 Compétition homologuées - Demande d'homologation d'un tournoi de type A ou B -

Article 2.6 : Les demandes d'homologation doivent se faire dans les délais selon la nature du tournoi :

Pour les tournois FIDE 15 jours avant le début du tournoi.

Question 4 :

Un arbitre AFO1 inactif, a effectué son dernier stage en avril 2014.

S'il veut redevenir actif il doit :

- a) Suivre une formation continue avant le 31 août 2025.
- b) Suivre une formation d'arbitre d'open, avant le 31 août 2025.
- c) **Suivre une formation d'arbitre de club et valider à nouveau l'UVR.**
- d) Demander une demande de supervision auprès de son DRA.

RI DNA, article 6.2

Si durant une période de six ans à compter de son dernier stage, un arbitre n'effectue pas de formation continue, celui-ci sera dans l'obligation de suivre un stage SC.

Un arbitre inactif n'ayant fait aucune formation durant une période de dix ans sera en plus dans l'obligation de valider à nouveau l'UVR. A l'issue de satisfaire ces deux conditions, son titre d'arbitre est réactivé.

Question 5 :

Dans les tournois rapides et blitz homologués FIDE, quelle est respectivement le nombre de rondes maximum par jour ?

- a) 10 pour les tournois rapides et 20 pour ceux en blitz.
- b) 15 pour les tournois rapides et 25 pour ceux en blitz.
- c) **15 pour les tournois rapides et 30 pour ceux en blitz.**
- d) 20 pour les tournois rapides et 40 pour ceux en blitz.

Chapitre 6.2 : Classement rapide et blitz de la FIDE. Article 3 Page 186 du LA

3.1. Le nombre maximum de rondes par jour est :

3.1.1. Pour les parties rapides : 15 rondes par jour

3.1.2. Pour les parties blitz : 30 rondes par jour.

Question 6

Les joueurs suspendus de licence sont interdits de participer à une quelconque compétition durant leur période de suspension.

Comment savoir si un joueur n'est pas sous le coup d'une suspension ?

- a) La liste des joueurs suspendus est consultable sur le site de la DNA à la page « Juridique ».
- b) La liste des joueurs suspendus est consultable sur le site de la DNA à la page « Compte-rendu DNA ».
- c) La liste des joueurs suspendus est consultable sur le site de la FFE à la page « Licence ».
- d) **La liste des joueurs suspendus est consultable sur le site de la FE à la page « Discipline ».**

Chapitre 5.2 : Obligations administratives d'un tournoi. Page 166 du LA

La liste des joueurs suspendus est disponible sur la page de la commission fédérale de discipline :

<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=9>

Question 7 : Vous arbitrez un tournoi à cadence lente homologué FIDE.

Un joueur dont c'est la première compétition obtient les résultats ci-dessous.

ALBERT	1640 N	1
BERNARD	1424 F	0
CHARLES	1489 F	0
DANIEL	1600 F	1
EMILE	1882 F	1
FRANÇOIS	1778 F	1
GASTON	1902 F	0

Quel sera son premier classement FIDE ?

- a) 1679
- b) 1701
- c) **1709**
- d) 1744

LA Chapitre 6.1 Le classement standard de la FIDE - article 8.2 p 184 et exemple p 185

Ru = Ra + dp

Ru est le classement du joueur sans classement Fide.

Ra (moyenne des adversaires classés Fide) : $Ra = (1424+1489+1600+1882+1778+1902+1800+1800) / 8 = 1709,375$ arrondis à 1709.

Il réalise 4 points sur 8. Son score étant de 50% il n'a aucun malus ni bonus, son premier classement Ru sera donc 1709.

Question 8 :

Vous arbitrez un blitz en 15 rondes homologué FIDE.

Le tournoi a enregistré 70 participants pré inscrits, dont 5 joueurs titrés adultes (GM et MI).

Les inscriptions enregistrées avant majoration se décomposent en 45 adultes au tarif unitaire de 10 € et 20 jeunes à 5 €.

Sur place, 25 joueurs supplémentaires se sont inscrits : 10 adultes au tarif de 15 € et 15 enfants à 10 €.

Quels sont les droits d'homologation de ce tournoi ?

- a) 50,75 €
- b) **60,75 €**
- c) 64,25 €
- d) 65,75 €

LA 5.2 Gestion administrative des tournois :

Les droits d'homologations comportent une part fixe de 10 euros pour les Tournois à cadence lente, rapide ou blitz FIDE et d'une part variable égale à 7 % des droits d'inscriptions annoncés adultes et jeunes (hors MI et GM).

On ne tient donc pas compte des titrés ni de la majoration du tarif pour les inscriptions sur place !

Montant retenu des inscriptions : $(45+10=55)$ adultes à 10 € et $(20+15=35)$ jeunes à 5 € : $(55*10) + (35*5) = 725$ €.

Calcul des droits : $725 \times 7 \% + 10 = 60,75$ €.

Les droits d'homologation sont donc de 60,75 €.

Question 9 :

Il peut arriver un problème disciplinaire au cours d'un tournoi.

A quelle instance adresser les formulaires T6 et T7 ?

- a) Au secrétariat fédéral.
- b) **Au Directeur National de l'Arbitrage.**
- c) A la commission de discipline.
- d) A la commission Fair-Play.

LA 5.4 - Rapport Technique et fin de tournoi

Toute procédure disciplinaire (Exclusion de tournoi, formulaire de signalement, demande de sanction, problème de triche...) doit être transmise au DNA. Il est demandé d'utiliser pour cela les formulaires T6 et T7.

Question 10 :

Vous arbitrez simultanément trois rencontres du championnat de France des clubs.

Quelle est parmi les réponses ci-dessous celle qui est vraie ?

- a) Vous êtes responsable de la mise en place et de la quantité suffisante de matériel pour assurer la rencontre.
- b) Vous remplissez à la vue de tous la feuille de match au fur et à mesure de la réception des compositions d'équipes.
- c) Vous n'avez pas à vérifier la licence des joueurs car c'est du ressort du Directeur de groupe.
- d) **Vous vous abstenez de tout commentaire sur les compositions d'équipes même s'il est évident qu'une équipe devrait avoir une sanction administrative. Celle-ci est de la responsabilité du directeur du groupe.**

LA 5.1 - Gestion d'un match – Avant Match p 165

➤ L'arbitre s'assure que le responsable de la rencontre a prévu le matériel échiquier suffisant pour la

rencontre : échiquiers, pendules, feuilles de parties... L'arbitre a la responsabilité de régler correctement les pendules.

➤ L'arbitre doit récupérer les compositions de chaque équipe. Si ces listes sont remises en retard par rapport à l'horaire annoncé (15 min avant le match) il/elle retire le temps de retard correspondant à la pendule de chaque joueur et joueuse de l'équipe concernée. La composition d'une équipe ne doit pas être dévoilée à l'équipe adverse tant que l'arbitre n'a pas les **deux compositions d'équipes en sa possession**. L'arbitre réalise ainsi le procès-verbal complet du match à partir de ces deux compositions.

➤ Mission administrative : Il/elle vérifie que chaque joueur et joueuse des deux équipes dispose d'une licence A et coche la case permettant de l'indiquer sur le procès-verbal. Les noms de l'arbitre et des capitaines doivent être indiqués sur le procès-verbal avant le début du match.

Question 11 :

Quel départage utilise dans son calcul les résultats des adversaires ?

- a) Le Kashdan.
- b) Le cumulatif.
- c) **Le Sonneborn-Berger.**
- d) La performance.

Chapitre 4.2 Système de départages - Art 9.1 : Le Sonneborn-Berger - Page 151 du LA

Il est obtenu en ajoutant, pour chaque ronde, le score ajusté de l'adversaire multiplié par le nombre de points marqués contre lui.

Question 12 :

Quelle est la cadence équivalente à 40 min + 20 sec/coup en KO ?

- a) 45 minutes KO
- b) 50 minutes KO
- c) 55 minutes KO.
- d) **60 minutes KO.**

Article A1 de l'annexe A

Sur la base d'une partie durant 60 coups : $40 \text{ minutes} + 60 \times 20 \text{ secondes} = 40 \text{ minutes} + 20 \text{ minutes} = 60 \text{ minutes.}$

Question 13 :

Pour la composition des équipes en nationale 1 jeunes, laquelle des phrases ci-dessous est vraie ?

- a) Pour jouer après un autre joueur, le joueur doit avoir moins de 100 points ELO de plus que tous les joueurs précédents.
- b) Les joueurs doivent obligatoirement être classés par ordre d'âge.
- c) Les joueurs doivent obligatoirement être classés par ordre ELO.
- d) **Les échiquiers 7 et 8 peuvent être placés dans n'importe quel ordre.**

Article 3.7.c. du règlement des interclubs jeunes.

L'échiquier 8 peut être placé devant l'échiquier 7, quels que soient les Elo.

Question 14 :

Vous êtes l'arbitre du tournoi homologué rapide FIDE de votre club. Quinze jours avant le tournoi, votre président reçoit des demandes d'inscriptions de la part d'un GM, d'un MI, d'un GM par correspondance (ICCF) membre de la FFE et de deux membres de l'équipe de France jeunes. Qui est concerné par la gratuité des droits d'inscriptions ?

- a) Tous les joueurs.
- b) Tous les titrés.
- c) Tous les jeunes.
- d) **Personne.**

R03 Compétitions homologuées - Article 2.3 Droits d'inscriptions

Dans les tournois A, l'inscription est gratuite pour les GMI, MI, GMF, MIF, les membres de l'équipe de France

FFÉchecs – Direction Nationale de l'Arbitrage – Session d'examen de juin 2025 – Annales - Page 44 sur 72

Jeunes, les champions de France jeunes en titre et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi. La gratuité s'applique donc en cadence lente/standard (tournois A), non aux tournois rapides/blitz (tournois B).

Question 15 :

Lors d'un tournoi homologué, à la suite d'un soupçon de triche d'un joueur, vous rédigez le formulaire de suspicion.

Après avoir joint toutes les pièces nécessaires avec ce rapport (parties/photos/ témoignages/ plainte d'un joueur ou tout autre élément estimé pertinent), à qui devez-vous l'envoyer ?

- a) A la Commission Fédérale de Discipline.
- b) **Au secrétariat fédéral.**
- c) A la Commission Fair-play.
- d) A la Commission d'Appel Sportif.

Suspicion/plainte pour triche - Gestion de fin de tournoi - 5.3 Gestion du tournoi – LA page 170

L'arbitre joint toutes les pièces nécessaires avec ce rapport : parties/photos/ témoignages/ plainte d'un joueur ou tout autre élément qu'il estime pertinent. Le rapport est envoyé directement au secrétariat fédéral qui redirige le dossier vers la commission Fair-play de la FFE.

Question 16 :

Un organisateur souhaite organiser un open homologué FIDE tournoi en cadence 50 min +10s/coup.

Quelle information parmi les suivantes devrez-vous lui fournir ?

- a) Le montant des droits d'homologation dépend de la cadence choisie.
- b) Cette cadence est considérée comme une cadence de jeu rapide.
- c) **Il doit préciser que son tournoi est réservé aux joueurs et joueuses ayant un classement Elo strictement inférieur à 1800.**
- d) Avec cette cadence, le tournoi n'a pas le droit d'accueillir les joueurs et joueuses des autres pays.

LA – 6.1 Le classement standard de la FIDE Article 1 : Cadence de jeu - page 181 - R03 2. Conditions d'homologation.

Information rappelée dans la partie 5.2 préparation d'un tournoi paragraphe Homologation. Quand, lors d'une partie, les deux adversaires possèdent des classements en-dessous de 1800, chacun doit disposer d'un minimum de 60 minutes (50 min +10 s/coup). De plus, la FFE impose que dans ce cas le tournoi soit strictement réservé aux joueurs de moins de 1800 Elo.

Question 17 :

En tant qu'arbitre en chef d'un tournoi en cadence rapide homologué pour le elo FIDE, vous avez la responsabilité d'établir le règlement intérieur du tournoi avec l'organisateur.

Parmi les propositions suivantes, indiquer celle qui est fausse.

- a) **Vous avez le droit en concertation avec l'organisateur d'indiquer que certaines règles du jeu ne seront pas appliquées.**
- b) Vous avez le droit de mettre une règle interdisant les nulles par accord mutuel.
- c) Vous avez le droit d'indiquer que vous autorisez joueurs et joueuses à arriver en retard tant qu'il reste du temps à leur pendule.
- d) Vous avez le droit d'indiquer que les personnes absentes à la remise des prix renoncent à leurs récompenses.

LA – 6.1 Le classement standard de la FIDE Article 2 : Règlements en vigueur

Le jeu doit se dérouler en accord avec les Règles du Jeu d'Échecs de la FIDE, toute « adaptation » vous expose à un recours et peut provoquer le refus d'homologuer les résultats du tournoi. Par contre les règles du jeu vous autorisent à limiter les nulles par accord mutuel et définir par vous-même le délai de forfait. La condition de présence à la remise des prix doit être précisée dans le règlement du tournoi si vous souhaitez la faire appliquer.

Question 18 :

Lors de la 1re phase de la coupe de la parité, 8 équipes se sont inscrites.

Combien d'équipes seront qualifiées pour la 2ème phase ?

- a) Une seule.
- b) Le 1er ou les deux premiers, selon la répartition de la Direction de la coupe.
- c) **Trois.**
- d) Quatre.

C04 Coupe de la parité – 1.2 Déroulement de la compétition

Lors de la 1re phase, il y a une équipe qualifiée toutes les trois équipes participantes. 1 qualifiée jusqu'à 3 équipes – 2 qualifiées jusqu'à 6 équipes – 3 qualifiées jusqu'à 9 équipes.

Question 19 :

Vous êtes responsable d'un groupe de la coupe de la parité de 7 équipes dont la phase a été appariée au « Molter ». A la fin de cette phase, deux équipes ont obtenu le même nombre de points de match.

Qu'utilisez-vous en priorité pour les départager ?

- a) Le résultat de la confrontation directe entre ces deux équipes.
- b) La moyenne Elo la plus basse.
- c) **Le Berlin.**
- d) Le différentiel gains-pertes.

C04 Coupe de la parité – 4.3 Classement

Le classement est fait aux points de parties, avec départage au Berlin, et enfin au bénéfice de l'équipe ayant la moyenne la plus basse des derniers Elo publiés (au prorata des participations).

Question 20 :

A la fin de chaque tournoi, les arbitres qui doivent établir un rapport technique, ont un certain laps de temps pour l'envoyer.

Quel en est le délai maximum à ne pas dépasser ?

- a) Le jour même.
- b) Quinze jours.
- c) Trente jours.
- d) **Sept jours.**

LA 5.1 Gestion de fin de tournoi - Gestion administrative des tournois – Rapport technique

Il doit être envoyé par mail dans les 7 jours à la directrice des titres et des tournois de la DNA.

Fin du corrigé de l'UVO

Fédération Française des Échecs – Direction Nationale de l'Arbitrage
UVT session de juin 2025 – Sujet sans réponse

Note : Cette session de Juin 2025 était la dernière en 100 % QCM.

Voir page 4 des ces annales l'explication du format des UV à partir de la session de décembre 2025

Épreuve informatisée UVT – Juin 2025 - 1^{ère} partie

Un organisateur vous confie l'arbitrage d'un tournoi que vous devrez gérer dans son intégralité.

Informations concernant le tournoi :

• Caractéristiques :

Il se déroule sur 5 jours en 7 rondes au système suisse standard.

La cadence est de 1 h 30 min + 30 s/coup

Il est homologué FIDE

Calendrier du tournoi : Le tournoi se déroule en juin 2025.

Jour 1 : Pointage jusqu'à 13h, ronde 1 à 14h.

Jour 2 : Ronde 2 à 9h et Ronde 3 à 14h.

Jour 3 : Ronde 4 à 14h.

Jour 4 : Ronde 5 à 14h.

Jour 5 : Ronde 6 à 9, Ronde 7 à 14h et remise des prix à 19h.

• Droits d'inscription :

Le montant de l'inscription est de 60 € pour les adultes et de 40 € pour les jeunes.

Les personnes s'inscrivant sur place (ou la veille du tournoi) devront payer 80 €, tout âge confondu.

• Liste des prix :

Tous les prix sont attribués à la place, après départage des éventuels ex aequos.

Au général : 1er : 300 € ; 2e : 200 € ; 3e : 100 € ; 4e : 60 €

Prix spéciaux

1er senior plus : 120 €

1er cadet : 120 €

1er minime : 120 €

1er classé moins de 2000 ELO : 80 €.

1er non classé : 40 €.

Prix féminins : 1er : 70 €, 2ème : 50 €.

Les prix ne sont pas cumulables. Total des prix : 660 + 600 = 1260 €.

Les personnes pouvant prétendre à deux prix se verront attribuer le prix le plus important. Aucun prix n'est équivalent à un autre pour faciliter le choix (sauf les prix par âge puisque un joueur ne peut pas être dans 2 catégories à la fois).

• Départages : Buchholz, puis Buchholz médian puis Performance.

• Chaque joueur est autorisé à prendre un « bye », qui ne pourra pas être pris pendant les 3 dernières rondes.
L'annonce devra être faite au plus tard avant la fin de la ronde précédente.

Préconisations :

Veillez bien à créer le tournoi directement sur votre ordinateur et non pas sur une clé USB !

Le jour de l'examen vous devrez fournir le fichier PAPI de votre tournoi avec votre questionnaire.

Attention, au moment de créer le fichier il est demandé le nom de l'arbitre, pour préserver l'anonymat de l'examen, il est demandé pour l'instant d'utiliser le nom «Candidat NUMERO».

(Vous remplacerez ce nom le jour de l'examen par le numéro candidat qui vous sera communiqué).

Ce que vous devez faire :

Avant le 14 juin 2025 :

Créer le tournoi et saisissez la liste des pré-inscrits. (Attention : la recherche des joueurs réels doit se faire avec une connexion internet donc obligatoirement AVANT le jour de l'examen).

Le jour de l'examen :

- Gérer les inscriptions et les désistements de dernière minute.
- Gérer les appariements, les résultats et les incidents.
- Répondre aux questions à choix multiple concernant le tournoi ou d'autres règlements.
- **IMPORTANT** : Vous devrez également rendre un fichier PAPI complet qui comptera pour 5 pts sur un total de 35. Seront évalués la saisie correcte des joueurs et des informations du tournoi, la saisie cohérente des résultats et la gestion des incidents.

→ Pour ceux qui passent en PDF, le fichier .papi sera à rendre sur clé USB au surveillant.

→ Pour ceux qui passent sur Socrative, les consignes d'envoi du fichier .papi seront indiquées à la fin du questionnaire.

Liste des 19 pré-inscrits à l'open UVT-Juin2025

14 Joueurs réels. Ces joueurs peuvent être trouvés dans une base (FFE ou FIDE).

Si vous ne les trouvez pas, vous pouvez les créer en inventant les informations manquantes.

Les informations indiquées sont justes, sauf le ELO qui est approchant.

Pour tous ces joueurs, il faut corriger les ELO si nécessaire pour utiliser les classements indiqués dans le sujet pour l'examen.

- 1) LEHACI Miruna, ROUMANIE. ELO : **2237**. (senior, fille)
- 2) SHUVALOVA Polina, FIDE, ELO : **2508** (senior, fille)
- 3) Joël LAUTIER, FRANCE, ELO : **2658** (senior plus, garçon).
- 4) ZIENKIEWICZ Jan, FRANCE, ELO : **2345** (minime, garçon).
- 5) HORN Gilles, SUISSE, ELO **1752** (senior, garçon)
- 6) Dimitri TRAVAILLOUX, FRANCE, ELO **1555** (senior, garçon)
- 7) SHARVAANICA, INDE, ELO : **1930** (poussin, fille)
- 8) TOKTOMUSHEV Teimur, SUISSE, ELO : **2407** (Minime, garçon)
- 9) Jean-Yves BUATHIER, FRANCE, ELO : ELO **national** : **1480** (senior, garçon).
- 10) DUSHYANT Sharma, INDE, ELO : **2313** (senior, garçon).
- 11) Jain DAKSH, INDE, ELO : **2044** (minime, garçon)
- 12) Code FIDE : 20609868, ELO : **1720** (senior plus, garçon).
- 13) Licence FFE : P54145, ELO : **2088** (cadet, garçon).
- 14) Licence FFE : V00101, ELO : **2418** (senior plus, garçon).

5 joueurs fictifs : Tous ces joueurs sont français et non-classés. Ils auront une estimation ELO en fonction de leur âge.

ATTENTION : PAPI ne donne pas les bonnes estimations ELO (dans la version PAPI de juin 2025).

→ **Voir les règles générales de la fédération et corriger manuellement les estimations.**

- 1) Hugo PALA, garçon, né le 20/11/1980.
- 2) Elsa MIGNOT, fille, née le 02/04/2008.
- 3) Clémence DENET, fille, née le 08/08/2008
- 4) Eva BARBIE, fille, née le 01/01/1999.
- 5) Vincent BARDET, garçon, né le 04/04/2004.

L'organisateur vous prévient qu'il pourra y avoir des inscriptions sur place.

Épreuve informatisée UVT - Juin 2025 - 2^{ème} partie

Durée : 3 heures

N° Anonymat candidat :

Tous les documents sont autorisés (en version imprimée ou numérique) sauf les annales constituées de sujets et de corrigés. Il est interdit de téléphoner ou de se connecter à Internet pendant l'épreuve, sauf pour les candidats qui composent en ligne.

Pour chaque question, une seule réponse est attendue. Cliquer sur la case à cocher correspondant à la bonne réponse.

Toutes les questions rapportent un point pour un total de 30 points.

En plus de vos réponses, vous devrez joindre votre boule PAPI qui sera évaluée sur 5 points de la manière suivante :

- a) Saisie correcte de la liste des joueurs réels (bons codes FIDE) : 1 point
- b) Saisie correcte de la liste des joueurs fictifs (toutes infos disponibles) : 1 point
- c) Saisie correcte des informations du tournoi (nombre de rondes, départages, prix) : 1 point
- d) Saisie correcte et cohérente des résultats à chaque ronde : 1 point
- e) Bonne gestion des incidents de tournoi et ré-appariements manuels : 1 point

Pour des questions d'anonymat des examens, votre nom ne doit pas apparaître dans votre fichier PAPI, votre numéro de candidat devra être utilisé pour remplacer le nom de l'arbitre dans votre fichier.

Il est nécessaire d'obtenir 80% des points pour obtenir l'UVT de cette session (c'est-à-dire 28 pts sur 35)

AVANT DE COMMENCER :

- a) En haut à droite de chaque la copie pdf, vous devez inscrire votre numéro d'anonymat (2 lettres et 2 chiffres).
- b) Si votre fichier n'a pas été renommé par le surveillant de votre centre d'examen, vous devez renommer le fichier de votre copie avec votre numéro d'anonymat et l'UV correspondant.

Exemples :

- Le candidat avec le numéro d'anonymat **XX01** traitant l'UVR renommera son fichier **XX01-UVR.pdf**
- Le candidat avec le numéro d'anonymat **BA14** traitant l'UVT renommera son fichier **BA14-UVT.pdf**
- **8 caractères** : n° anonymat (4 caractères), un tiret (1 caractère) et l'UV présentée (3 caractères). **Rien d'autre !**

Votre nom ne doit jamais apparaître sur votre copie ou sur le renommage de votre fichier.

Ci-dessous vous trouverez les résultats à chaque ronde et échiquier par échiquier.

Ce sont les résultats à prendre en compte si **AUCUN** accident ne se produit au cours de ces parties. **Les questions ci-dessous peuvent annuler ou modifier certains de ces résultats (forfaits par exemple).**

	Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6	Ronde 7	
Échiquier 1	X – X.	X – X.	X – X.	1 – 0.	X – X.	X – X.	0 – 1.	Échiquier 1
Échiquier 2	0 – 1.	0 – 1.	X – X.	0 – 1.	0 – 1.	X – X.	1 – 0.	Échiquier 2
Échiquier 3	1 – 0.	1 – 0.	1 – 0.	1 – 0.	X – X.	1 – 0.	0 – 1.	Échiquier 3
Échiquier 4	0 – 1.	1 – 0.	1 – 0.	1 – 0.	0 – 1.	0 – 1.	X – X.	Échiquier 4
Échiquier 5	X – X.	X – X.	(Question 9)	1 – 0.	0 – 1.	1 – 0.	X – X.	Échiquier 5
Échiquier 6	0 – 1.	X – X.	(Question 9)	X – X.	0 – 1.	X – X.	1 – 0.	Échiquier 6
Échiquier 7	1 – 0.	0 – 1.	0 – 1.	(Quest. 13)	0 – 1.	0 – 1.	X – X.	Échiquier 7
Échiquier 8	X – X.	1 – 0.	0 – 1.	(Quest. 12)	0 – 1.	X – X.	1 – 0.	Échiquier 8
Échiquier 9	1 – 0.	0 – 1.	(Question 7)	0 – 1.	1 – 0.	0 – 1.	1 – 0.	Échiquier 9
Échiquier 10	X – X.	0 – 1.	0 – 1.	0 – 1.	1 – 0.	0 – 1.	1 – 0.	Échiquier 10
Échiquier 11	0 – 1.	0 – 1.	0 – 1.	0 – 1.	1 – 0.	0 – 1.	1 – 0.	Échiquier 11

Rappel : Si forfait d'un joueur, ne pas tenir compte du résultat indiqué dans le tableau.

Remarque : Les derniers échiquiers peuvent ne pas être appariés. Ces résultats fictifs ne servent donc pas (S'il y a des joueurs exempts par exemple ou seulement 18 joueurs apparié)

Question 1 : Quelques semaines avant le début du tournoi, vous avez fait la demande d'homologation du tournoi. **Quelle est la procédure à suivre pour cela ?**

- a) Envoyer le formulaire trouvé sur le site de la DNA à Erick MOURET, le délégué ELO de la FFE.
- b) Envoyer le formulaire trouvé sur le site de la DNA au délégué ELO de la ligue du lieu du tournoi.
- c) Remplir le formulaire de demande en ligne sur le site la ligue où se déroulera le tournoi.
- d) Remplir le formulaire de demande en ligne depuis son compte FFE.

Question 2 : Parmi les **14 joueurs réels** pré-inscrits, combien doivent régulariser leur licence pour pouvoir jouer ce tournoi ?

- a) 1
- b) 2
- c) 3
- d) 4
- e) 6
- f) 8

Le matin du tournoi, vous apprenez qu'Hugo PALA ne viendra pas. Vous le retirez du tournoi.

3 joueurs s'inscrivent sur place. **3 joueurs fictifs, français, non-classé**

(ELO estimé en fonction de leur âge. Rappel : il y a peut-être une correction à faire).

- Youpi POP (garçon, né 01/04/2013)
- Marcel BIPOP (garçon, né le 05/05/2010).
- Line COURVITE (fille, née le 31/12/1970).

Dès le pointage, Teimur TOKTOMUSHEV demande de prendre un bye à la ronde 3 et Elsa MIGNOT vous dit qu'elle ne pourra pas rester jusqu'au bout et donc qu'elle sera forfait à la ronde 7.

Question 3 : Madame COURVITE vous présente une carte d'invalidité au moment de l'inscription.

Elle demande à payer le tarif « normal » sans majoration, donc 60 €.

Quelle est votre réponse ?

- a) Oui, pour elle l'inscription sur place est effectivement à 60 €.
- b) Non, la règle est la même pour tout le monde : une inscription sur place coûte 80 €.
- c) Ce n'est pas à vous de prendre la décision mais à l'organisateur qui pourra définir le tarif dans ce cas.

Question 4 : Jean-Yves BUATHIER hésite à prendre un Bye à la ronde 3. Il vous demande avant quel moment il doit prendre sa décision. **Quelle est votre réponse ?**

- a) Il faut le dire avant le début du tournoi.
- b) Il faut le dire avant le début de la ronde précédente, donc avant la ronde 2 pour un Bye ronde 3.
- c) Il faut le dire avant la fin de la ronde 2.
- d) Il faut le dire au plus tard une heure avant le début de la ronde 3.

Vous pouvez appairer la ronde 1 (le joueur 1 a les blancs) puis entrer les résultats de cette ronde.

Après la ronde 1, Jean-Yves BUATHIER vous dit qu'il a des problèmes de vue et que la salle n'est pas bien éclairée. Il vous demande donc d'avoir une table fixe proche de l'entrée qui est beaucoup mieux éclairée. Vous acceptez cette demande. **Jean-Yves BUATHIER jouera donc les 6 rondes suivantes à la table 100.**

Vous pouvez appairer la ronde 2.

Question 5 : 10 minutes avant la ronde 2, Dimitri TRAVAILLOUX vous dit que son ami Gilles HORN est malade. Il a passé une très mauvaise nuit et ne pourra pas jouer lors de cette journée à double ronde. Il pense que ce n'est pas bien méchant et espère être remis pour jouer la ronde 4 le lendemain. Il s'excuse pour son forfait à la ronde 2 et vous demande s'il pourra prendre un Bye à la ronde 3 puis continuer le tournoi à partir de la ronde 4. **Quelle est votre réponse ?**

- a) Un forfait alors qu'on a été apparié entraîne l'exclusion du tournoi. Gilles HORN ne pourra pas revenir.
- b) Gilles HORN va louper 2 rondes consécutives donc il ne lui sera pas possible de revenir.
- c) Si Gilles HORN est malade, l'excuse est valable. Un bye à la ronde 3 et un retour à la ronde 4 est possible.

Entrer les résultats de la ronde 2 et tenant compte de ce forfait.

Question 6 : Au moment de faire les appariements de la ronde 3, on regarde qui a été flotteur.
Combien de joueurs sont considérés comme flotteur ?

- a) 2 flotteurs montants et 2 flotteurs descendants.
- b) 2 flotteurs montants et 3 flotteurs descendants.
- c) 2 flotteurs montants et 5 flotteurs descendants.
- d) 3 flotteurs montants et 3 flotteurs descendants.
- e) 3 flotteurs montants et 4 flotteurs descendants.

Vous pouvez apparier la ronde 3.

Question 7 : La ronde N°3 vient juste de commencer.

Les 2 joueurs de la table 9 viennent vous rendre les feuilles de parties.

Elsa MIGNOT a gagné avec les noirs en 6 coups.

Cependant vous constatez qu'elle aurait dû jouer avec les blancs. Que faites vous ?

- a) Comme la partie a moins de 10 coups, vous annulez cette partie et vous demandez aux 2 joueurs de refaire une partie avec les bonnes couleurs.
- b) Vous indiquez un double forfait car les deux joueurs sont fautifs.
- c) Vous indiquez sur votre fiche de résultats qu'Elsa MIGNOT a gagné avec les blancs.
- d) Vous validez le résultat et indiquez pour les prochains appariements qu'Elsa MIGNOT avait les noirs.

Question 8 : Au 16ème coup, à 14h32, les 2 joueurs de la table 4 viennent vous voir pour vous signaler un problème sur la pendule. **Celle ci indique : BLANC : 0:50 et NOIR : 0:22**

Vous vérifiez que la pendule ajoute bien les 30 secondes à chaque coup. C'est bien le cas.

Les 2 joueurs pensent avoir utilisé à peu près le même temps depuis le début de la partie.

Que doit afficher la pendule au moment où vous relancer la partie ?

- a) Comme plus de 10 coups ont été joué, vous ne pouvez pas corriger le réglage de la pendule. La partie devra donc continuer avec les temps indiqués au moment où vous avez été appelé.
- b) 1h14 pour les blancs et pour les noirs.
- c) 1h22 pour les blancs et pour les noirs.
- d) Vous annuler la partie. Une nouvelle partie sera jouée. Le temps est aussi remis à zéro : 1h30 pour les 2 joueurs.

Question 9 :

Eva BARBIE vient vous rendre les feuilles. Elle a gagné table 5 contre Youpi POP !

Vous constatez qu'elle aurait dû jouer table 6 contre Jain DAKSH.

A la table 6, Jain DASK a fait nul contre Sharma DUSHYANT depuis quelques minutes.

Matchs réellement joués :

Youpi POP - Eva BARBIE (sur l'échiquier, gain noir)

Jain DASK – Sharma DUSHYANT (sur l'échiquier, partie nulle).

Que faites-vous ?

- a) Vous modifiez manuellement les appariements en indiquant les matchs qui ont réellement été joué et les résultats acquis sur les 2 échiquiers.
- b) Les appariements n'ayant pas été respectés, vous comptez « nul » pour ces 4 joueurs : chacun aura un demi-point pour cette ronde.
- c) Les 2 joueurs noirs se sont trompés. Les joueurs blancs ont joué à la bonne place. Victoire pour les blancs sur les 2 parties avec point compté pour le classement ELO.
- d) Les 2 joueurs noirs se sont trompés. Les joueurs blancs ont joué à la bonne place. Victoire pour les blancs sur les 2 parties mais victoire « par forfait » : les noirs ne se sont pas présentés à la bonne table. (Les joueurs noirs ne seront pas exclus, ils pourront poursuivre le tournoi).

Vous pouvez entrer les résultats de la ronde 3 (en tenant compte des réponses aux questions 7 et 9).

Joël LAUTIER vous a demandé un « bye » pour la ronde 4.

Avec cette information, vous pouvez apparier la ronde 4.

Question 10 : Content de son bon début de tournoi, Marcel BIPOP vient vous voir avant le début de la ronde pour vous demander s'il est éligible au prix « Moins de 2000 ELO ». Quelle est votre réponse ?

- a) OUI, cette catégorie n'indique pas de ELO minimum.
- b) NON parce que les prix par catégorie ELO peuvent avoir une tranche maximal de 500 points ELO. « Moins de 2000 » signifie donc « entre 1500 et 2000 ».
- c) NON parce que Marcel BIPOP est non classé. Les prix par catégories ELO sont réservé aux joueurs ayant déjà un classement. Dans ce tournoi, l'organisateur a prévu un prix spécial pour les non classé pour lequel il est en course.

Question 11 : Lors de la ronde 4, le maire vient lancer la ronde. Il en profite pour dire quelques mots et vanter les mérites touristiques de sa ville. Du coup, la ronde prévue à 14h n'est lancée qu'à 14h06.

Le joueur ayant les noirs à la table 5 arrive dans la salle à 14h34. Il a eu une crevaison en route, a mis un peu de temps à réparer ce qui explique son arrivée tardive. Il vous montre ses mains noircies en preuve de sa bonne foi. Le joueur ayant les blancs dit qu'il a attendu plus de 30 minutes donc le délai de forfait est dépassé et il ne souhaite plus jouer et donc avoir le point par forfait.

Quelle est votre décision ?

- a) Le délai de 30 minutes est effectivement dépassé, gain des blancs par forfait. Le joueur des noirs ayant une bonne excuse, il pourra jouer le lendemain.
- b) La ronde a été retardée donc les noirs sont arrivés avec moins de 30 minutes de retard depuis le début réel. Ils peuvent donc jouer cette partie.
- c) Le retard des noirs semble dû à une excuse valable. Vous demandez donc aux blancs de jouer la partie.

Question 12 :

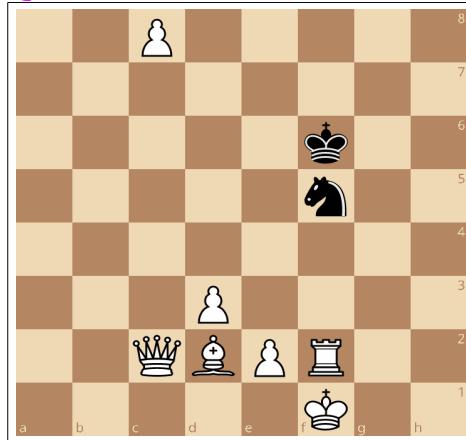


Table 8 : Dans cette position, le conducteur des blancs dit « Dame » puis appuie sur la pendule.

Temps des blancs : 1h02 - Temps des noirs : 0h57

Le conducteur des noirs vous appelle.

Plus tôt dans la partie, le conducteur des blancs avait fait un coup illégal que vous aviez constaté.

Quelle est votre décision ?

- a) Vous ajoutez 2 minutes aux noirs, remplacez le pion par une Dame et relancez la partie (si vous choisissez cette réponse, les blancs gagnent la partie, résultat à enregistrer).

b) Partie nulle.

c) Gain pour les noirs.

Question 13 :

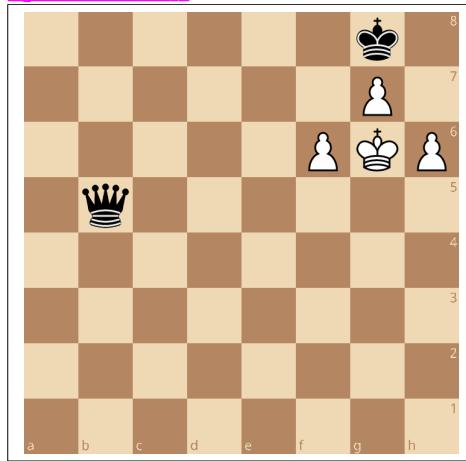


Table 7 : Dans cette position, le conducteur des blancs joue Rf5 et il achève son coup en appuyant sur la pendule.

Le conducteur des noirs vous appelle pour signaler un 2ème coup illégal des blancs (vous aviez effectivement constaté un coup illégal des blancs quelques minutes plus tôt).

Quel est le résultat de la partie ?

- a) Gain blanc**

b) Partie nulle.

c) Gain noir.

Vous pouvez entrer les résultats de la ronde 4.

Line COURVITE vous indique qu'elle quitte le tournoi. Elle ne jouera pas les 3 dernières rondes.

Vous pouvez appairier la ronde 5.

Question 14 : Le matin de la ronde 5, vous recevez un courriel : Vincent BARDET a un rendez-vous médical prévu depuis longtemps. Il vous indique qu'il ne sera pas là l'après-midi pour la ronde 5, mais qu'il sera là sans problème le lendemain pour les 2 dernières rondes.

Quelle est votre réponse ?

- a) Un forfait alors qu'on a été apparié entraîne l'exclusion du tournoi. Ce joueur ne pourra pas revenir.
- b) Un rendez-vous médical est évidemment une bonne excuse. Pas de souci, ce joueur pourra revenir pour les 2 dernières parties.
- c) L'absence de ce joueur à la ronde 5 était prévisible. Il aurait du le dire avant les appariements. Ce forfait n'est donc pas justifié alors ce joueur est exclu du tournoi.

Question 15 : 15 minutes avant le début de la ronde 5, les 2 joueurs de la table 9 de la ronde 4 viennent vous voir. Ils se sont tous les deux trompés et vous disent que ce sont les blancs qui ont gagné, contrairement à ce qu'indique le résultat.

Vous vérifier les feuilles : les deux feuilles sont signées par les 2 joueurs. Une des feuilles n'indique aucun résultat et l'autre feuille indique clairement la victoire des noirs.

En voyant ça, les deux joueurs reconnaissent qu'ils se sont trompés. Ils confirment la victoire des blancs.

Quelle est votre décision ?

- a) Comme les 2 feuilles ont été signées, vous maintenez le résultat.
- b) La ronde 5 se déroulera avec les appariements déjà publiés puis vous corrigerez le résultat avant les appariements de la ronde 6
- c) Comme ça ne concerne que les dernières tables, vous corrigez immédiatement le résultat et refaites les appariements de la ronde 5.
- d) Le tournoi continuera de se dérouler avec ce mauvais résultat, mais à la fin, vous corrigerez ce résultat pour que le joueur qui a réellement gagné ne perde pas de points ELO.

Vous pouvez entrer les résultats de la ronde 5.

Pas d'autre information. **Vous pouvez appairier la ronde 6.**

Question 16 : Evgeni JANEV a passé une mauvaise soirée : Il a fait une mauvaise chute la veille au soir et a passé sa soirée à l'hôpital. Un grand bandage lui recouvre toute la main droite.

Il est droitier et vous indique donc qu'il aura beaucoup de mal à noter ses parties.

Quelle est votre réponse ?

- a) La notation reste obligatoire. Ce joueur doit essayer de noter avec la main gauche.
- b) Vu les circonstances il est dispensé de notation. Pour compenser cet « avantage », vous lui enlèverez 5 minutes à sa pendule.
- c) Vu les circonstances il est dispensé de notation. Vous n'ajusterez pas sa pendule.

Ronde calme, pas de nouvelle information.

Vous pouvez entrer les résultats de la ronde 6 et appairier le ronde 7.

Question 17 : Clémence DENET ne se présente pas à cette ronde.

Elle perd donc sa partie par forfait.

Vous avez essayé de savoir la raison de ce forfait, mais vous n'avez eu aucune nouvelle.

Que devez-vous faire de plus et que risque cette joueuse ?

- a) Après votre signalement à la DNA, cette joueuse aura une suspension automatique de licence de 3 mois.
- b) Vous devez signaler cette joueuse à la DNA. La joueuse sera prévenue du signalement et une sanction pourra être décidée si la situation se répète.
- c) Vous devez signaler cette joueuse à la commission Fair-play. La joueuse sera prévenue du signalement et une sanction pourra être décidée si la situation se répète.
- d) Vous pouvez signaler cette joueuse, mais elle ne risque rien.

Question 18 : Quel prix aura le joueur ou la joueuse qui termine à la 4ème place du classement général ?

- a) 120 €
- b) 100 €
- c) 80 €
- d) 70 €
- e) 60 €

Question 19 : Plusieurs joueurs ou joueuses sont à égalité à la 4ème place. Avec lequel (ou lesquels) de ces départages (utilisé en 1er départage) le 4ème du classement général final ne serait pas le même ?

(Vous pouvez faire des essais, mais penser à remettre les départages choisis pour le tournoi à la fin).

- a) Cumulatif.
- b) Sonnborn-Berger.
- c) Performance.
- d) Aucune de ces 3 propositions. Le 4ème est toujours le même qu'avec le Buchholz utilisé dans le tournoi.
- e) Au moins deux de ces 3 propositions de départages donne un 4ème différent qu'avec le Buchholz.

Question 20 : Qui aura les 50 € du 2ème prix féminin ?

- a) Polina SHUVALOVA
- b) Miruna-Daria LEHACI
- c) Eva BARBIE
- d) A.S. SHARVAANICA

Question 21 : A.S. SHARVAANICA vous demande combien de points ELO FIDE elle va gagner durant ce tournoi. Quelle réponse est la plus proche ?

- a) Environ 6 points.
- b) Environ 12 points.
- c) Environ 20 points.
- d) Environ 25 points.

Question 22 : Un joueur vient vous demandez pourquoi sur la page indiquant le calcul du ELO FIDE, toutes ces parties ne sont pas comptées. Parmi les 5 affirmations suivantes, combien sont vraies ?

- Quand 2 joueurs classés ont 400 points d'écart ou plus et que le plus fort gagne, la partie n'est pas prise en compte pour le calcul.
- Les victoires par forfait ne sont pas prises en compte pour le classement ELO du vainqueur.
- Les défaites par forfait ne font pas perdre de point ELO au joueur absent.
- Les défaites des joueurs à moins de 2000 contre un joueur titré (MI ou GMI) ne sont pas prise en compte.
- Pour les joueurs non classé, une estimation est faite en fonction de leur résultats dans le tournoi pour déterminer les points gagnés ou perdus par leurs adversaires.

- a) 0 affirmation vraie.
- b) 1 affirmation vraie.
- c) 2 affirmations vraies.
- d) 3 affirmations vraies.
- e) 4 affirmations vraies.
- f) 5 affirmations vraies.

Question 23 : Vous habitez à 20 km du tournoi donc vous ferez la route tous les jours.

L'organisateur vous fourni l'imprimante du club et prend en charge tous vos repas sur place.

Vous n'aurez donc que les frais de déplacements à vous faire rembourser (en plus de l'indemnité).

Quel sera le montant de vos frais de déplacements ?

- a) 13 €
- b) 32 €
- c) 52 €
- d) 64 €
- e) 84 €

Question 24 : En plus de vos frais de déplacements, quelle est l'indemnité d'arbitrage **maximale** que vous pouvez demander à l'organisateur pour ce tournoi ?

- a) 250 €
- b) 355 €
- c) 425 €
- d) 455 €
- e) 500 €

Notre tournoi fictif est maintenant terminé. Il reste 6 questions qui ne concernent plus ce tournoi mais des questions générales sur le système Suisse ou les départages.

Question 25 : Deux joueurs ayant le même classement ELO et le même nombre de points se rencontrent à la table 1 d'un tournoi au système Suisse. En cas de nul, avec quel(s) départage(s) le joueur en tête avant la ronde est-il certain de rester devant son adversaire du jour après la ronde ?

- a) Performance.
- b) Buchholz-Médian.
- c) Sonneborn-Berger.
- d) Sonneborn-Berger et Performance.
- e) Sonneborn-Berger et Buccholz-Médian.
- f) Aucun.

Question 26 : Attribution des couleurs (1)

Joueur A : Elo 2000 – Score 3 points – Historique des couleurs : NBNB

Joueur B : Elo 1975 – Score 3 points – Historique des couleurs : NBNB

Joueur C : Elo 1820 – Score 2,5 points – Historique des couleurs : NBBN

Joueur D : Elo 1750 – Score 2 points – Historique des couleurs : BNBN

Les appariements de la ronde 5 font jouer A contre B et C contre D.

Quels joueurs auront les blanches ?

- a) Joueur A et joueur C.
- b) Joueur A et joueur D.
- c) Joueur B et joueur C.
- d) Joueur B et joueur D.

Question 27 : Attribution des couleurs (2)

Joueur E : Elo 1850 – Score 3 points – Historique des couleurs : N_NB*

Joueur F : Elo 2000 – Score 3 points – Historique des couleurs : BNBN

Joueur G : Elo 1810 – Score 4,5 points – Historique des couleurs : BNBN

Joueur H : Elo 1940 – Score 4 points – Historique des couleurs : BNBN

(* Dans l'historique des couleurs, _ signifie que le joueur a gagné par forfait)

Les appariements de la ronde 5 font jouer E contre F et G contre H.

Quels joueurs auront les blanches ?

- a) Joueur E et joueur G.
- b) Joueur E et joueur H.
- c) Joueur F et joueur G.
- d) Joueur F et joueur H.

Question 28 : A la fin des 9 rondes du championnat de ligue petit-poussin avec 37 joueurs, juste avant la remise des prix, le papa d'un des joueurs du podium vient vous voir avec la question suivante : **Je ne comprends pas le buchholz de mon fils : tous ses adversaires ont un nombre de points entiers sauf un qui a un demi... Et à la fin, mon fils a un nombre entier en buchholz.**

Il n'y a eu aucun forfait durant le tournoi et personne n'a abandonné le tournoi.

Quelle est votre réponse ?

- a) PAPI arrondi le buchholz final à l'entier le plus proche.
- b) Sur un tournoi en 9 rondes, on ne prend que les 7 adversaires médians, en éliminant le plus fort et le plus faible des adversaires.
- c) Le buchholz ne prend en compte que les adversaires qui ont marqué au moins la moitié des points dans le tournoi.
- d) Un des adversaires de votre fils a probablement été exempt. Dans ce cas, on ne lui compte pas un point entier pour cette partie dans le calcul du buchholz de ses adversaires, mais seulement un demi à la place de ce point acquis facilement.
- e) C'est impossible de répondre sans étudier précisément la grille américaine. La réponse précise sera donc donnée après la remise des prix. PAPI est fiable là dessus de toutes façons.

Question 29 : Appariement d'un groupe de points (1)

6 joueurs ont 3 points (numéro d'appariement et préférence couleur (avec force) de chacun d'eux :

5n, 12b, 16n, 17(n), 19b, 25N

« Déjà joué » parmi ces joueurs : 17 contre 5 et 17 contre 16.

(b) et (n) : Préférences faibles

b et n : Préférences fortes

B et N : Préférences absolues

Quel sera l'appariement des 3 tables pour ces 6 joueurs ?

- a) 17 - 5, 12 - 25 et 19 - 16
- b) 19 - 5, 12 - 17 et 16 - 25
- c) 19 - 5, 12 - 16 et 17 - 25
- d) 12 - 5, 19 - 16 et 17 - 25

Question 30 : Appariement d'un groupe de points (2)

5 joueurs ont 0 points (il n'y a donc aucun « déjà joué »).

Voilà leurs numéros d'appariements et leur préférence couleur (préférence faible pour tous donc) :

10(b), 12(b), 14(b), 18(b), 21(n)

Quel sera l'appariement des 2 dernières tables et qui sera exempt ?

- a) 10 - 14, 12 - 18 et 21 exempt.
- b) 10 - 14, 12 - 21 et 18 exempt.
- c) 10 - 18, 12 - 21 et 14 exempt.
- d) 10 - 21, 12 - 14 et 18 exempt.
- e) 10 - 12, 14 - 18 et 21 exempt.

N'oubliez pas de rendre 2 fichiers : ce questionnaire et la boule PAPI.

Votre boule PAPI doit être renommée avec votre numéro d'anonymat (Exemple : XB02.papi).

Fin du sujet de l'UVT

Fédération Française des Échecs – Direction Nationale de l'Arbitrage
UVT session de juin 2025 – Grille des réponses

Question	Réponse	Articles de référence LA = Livre de l'arbitre. Autres : Règlements fédéraux – Site FFE – rubrique « Document »	Taux Réussite
1	D	L.A. Chap. 5.2, paragraphe « homologation des tournois ».	98%
2	C	L.A. Chap. 5.3, paragraphe « licence et référence FIDE ».	35%
3	A	R03-Compétitions homologuées : Article 2.3 – Droits d'inscription	89%
4	C	La réponse était indiquée dans la partie 1 de l'UV.	93%
5	C	L.A. Chap. 2.2, article 6.5	90%
6	C	LA – Chap 3.5 Les règles du système Suisse – Partie C.04.3, paragraphe A.4 : flotteurs. (Ou utilisation de PAPI qui donne la réponse)	55%
7	D	LA – Article 7.3 des règles du jeu.	93%
8	C	LA. Article 6.10.2 des règles du jeu.	53%
9	A ou D*	LA. chapitre 3.5, partie C.04.2, paragraphe D.8.	75 % + 18 %*
10	C	Voir dans la partie 1 de l'UV, prix pour les non classés.	71%
11	B	LA : Art. 6.7.2. des règles du jeu. Commentaire :	80%
12	C	LA. Articles 7.5.2. et 7.5.5. des règles du jeu.	74%
13	B	LA. Article 7.5.5. des règles du jeu.	60%
14	C	L.A. Chap. 2.2, article 6.5	64%
15	B	LA - Chapitre 3.5 Règles du Système Suisse – Partie C.04.2 Paragraphe D.8	85%
16	C	LA – Art 8.1.6 des règles du jeu.	23%
17	B	LA - Chapitre 1.3 Le Règlement intérieur de la DNA - Article 17.	92%
18	B	Grille finale du tournoi + Liste des prix (partie 1) (prix non cumulables).	7%**
19	A	Manipulation de PAPI ou chapitre départages (LA chapitre 4.2)	36%**
20	C	Grille finale du tournoi + Liste des prix (partie 1) (prix non cumulables).	65%
21	D	Manipulation de PAPI ou chapitre système de classement FIDE (LA chapitre 6.1)	23%**
22	C	LA chapitre 6.1 : chapitre système de classement FIDE – Paragraphe 5.1	73%
23	D	LA. Chapitre 5.5 indemnisation – Paragraphe 2 : frais de déplacements.	78%
24	D	LA. Chapitre 5.5 indemnisation – Paragraphe 4 : indemnités.	79%
25	A ou F ☺	LA chapitre 4.2 : Départages	27% + 44 %☺
26	D	LA - Chapitre 3.5 Règles du Système Suisse – Partie C.04.3 Paragraphe E : couleurs	21%
27	A	LA - Chapitre 3.5 Règles du Système Suisse – Partie C.04.3 Paragraphe E : couleurs	63%
28	D	LA chapitre 4.2 : Départages – Paragraphe 14 (scores ajustés) – encadré info logiciel PAPI	54%
29	C	LA - Chapitre 3.5 Règles du Système Suisse – Partie C.04.3	32%
30	B	LA - Chapitre 3.5 Règles du Système Suisse – Partie C.04.3 – Utilisation de C.11	44%
PAPI 1		<i>Saisie correcte de la liste des joueurs réels (bons codes FIDE)</i>	
PAPI 2		<i>Saisie correcte de la liste des joueurs fictifs (toutes infos disponibles)</i>	
PAPI 3		<i>Saisie correcte des informations du tournoi (nombre de rondes, départages, prix)</i>	
PAPI 4		<i>Saisie correcte et cohérente des résultats à chaque ronde (+ Table fixe)</i>	
PAPI 5		<i>Bonne gestion des incidents de tournoi et ré-appariements manuels</i>	
* et ** : Voir les explications de la question 9 - ☺ : Voir les explications de la question 25.			

Note : Cette session de Juin 2025 était la dernière en 100 % QCM.

Voir page 4 des ces annales l'explication du format des UV à partir de la session de décembre 2025

Question 1 : Quelques semaines avant le début du tournoi, vous avez fait la demande d'homologation du tournoi. **Quelle est la procédure à suivre pour cela ?**

- a) Envoyer le formulaire trouvé sur le site de la DNA à Erick MOURET, le délégué ELO de la FFE.
- b) Envoyer le formulaire trouvé sur le site de la DNA au délégué ELO de la ligue du lieu du tournoi.
- c) Remplir le formulaire de demande en ligne sur le site la ligue où se déroulera le tournoi.
- d) Remplir le formulaire de demande en ligne depuis son compte FFE.**

L.A. Chap. 5.2, paragraphe « homologation des tournois », partie « procédure ».

Question 2 : Parmi les **14 joueurs réels** pré-inscrits, combien doivent régulariser leur licence pour pouvoir jouer ce tournoi ?

- a) 1
- b) 2
- c) 3**
- d) 4
- e) 6
- f) 8

L.A. Chap. 5.3, paragraphe « licence et référence FIDE ».

Les joueurs ayant un code FIDE autre que FRA n'ont pas besoin de licence (même s'ils ont déjà eu une licence FFE dans le passé).

Les joueurs sans code FIDE ou avec un code FIDE FRA doivent avoir une licence A valable pour la saison en cours.

Les joueurs suivants doivent donc régulariser leur licence :

- BUATHIER Jean-Yves (licence B)
- LAUTIER Joel (licence B)
- VAPILLON Jean-François (pas de licence).

Cette question a eu un faible taux de réussite. C'est pourtant une question importante pour de futurs arbitres Open qui devront vérifier les licences.

Beaucoup de candidats ont répondu la réponse F : **Attention, les joueurs ayant un code FIDE autre que FRA n'ont pas d'obligation d'avoir de licence en France pour jouer un open.**

Question 3 : Madame COURVITE vous présente une carte d'invalidité au moment de l'inscription.

Elle demande à payer le tarif « normal » sans majoration, donc 60 €.

Quelle est votre réponse ?

- a) Oui, pour elle l'inscription sur place est effectivement à 60 €.**
- b) Non, la règle est la même pour tout le monde : une inscription sur place coûte 80 €.
- c) Ce n'est pas à vous de prendre la décision mais à l'organisateur qui pourra définir le tarif dans ce cas.

R03-Compétitions homologuées : Article 2.3 – Droits d'inscription

La majoration des prix d'inscription ne s'applique pas dans le cas de personnes présentant une carte de mobilisation inclusion de personne en situation de handicap.

Question 4 : Jean-Yves BUATHIER hésite à prendre un Bye à la ronde 3. Il vous demande avant quel moment il doit prendre sa décision. **Quelle est votre réponse ?**

- a) Il faut le dire avant le début du tournoi.
- b) Il faut le dire avant le début de la ronde précédente, donc avant la ronde 2 pour un Bye ronde 3.
- c) Il faut le dire avant la fin de la ronde 2.**
- d) Il faut le dire au plus tard une heure avant le début de la ronde 3.

Procédure propre à chaque tournoi. La réponse était donc indiquée dans la partie 1 de l'UV.
Il faut donc l'indiquer dans le RI du tournoi. Ce timing est celui qui est le plus souvent utilisé.

UVT-Juin2025 Résultats de la ronde 1

Ech.	Pts	Blancs	Res.	Noirs	Pts		
1	0	LAUTIER Joel	2658 F	X - X	HORN Gilles	1752 F	0
2	0	VAPILLON Jean-Francois	1720 F	0 - 1	SHUVALOVA Polina	2508 F	0
3	0	JANEV Evgeni	2418 F	1 - 0	TRAVAILLOUX Dimitri	1555 F	0
4	0	BUATHIER Jean-Yves	1480 N	0 - 1	TOKTOMUSHEV Teimur	2407 F	0
5	0	ZIENKIEWICZ Jan	2345 F	X - X	BARBIE Eva	1399 E	0
6	0	BARDET Vincent	1399 E	0 - 1	DUSHYANT SHARMA	2313 F	0
7	0	LEHACI Miruna-Daria	2237 F	1 - 0	COURVITE Line	1399 E	0
8	0	BIPOP Marcel	1299 E	X - X	AROUSSTAMIAN Albert	2088 F	0
9	0	DAKSH JAIN	2044 F	1 - 0	DENET Clemence	1299 E	0
10	0	MIGNOT Elsa	1299 E	X - X	SHARVAANICA A S	1930 F	0
11	0	POP Youipi	1299 E	1 - F	EXEMPT		

Question 5 : 10 minutes avant la ronde 2, Dimitri TRAVAILLOUX vous dit que son ami Gilles HORN est malade. Il a passé une très mauvaise nuit et ne pourra pas jouer lors de cette journée à double ronde. Il pense que ce n'est pas bien méchant et espère être remis pour jouer la ronde 4 le lendemain. Il s'excuse pour son forfait à la ronde 2 et vous demande s'il pourra prendre un Bye à la ronde 3 puis continuer le tournoi à partir de la ronde 4. **Quelle est votre réponse ?**

- a) Un forfait alors qu'on a été apparié entraîne l'exclusion du tournoi. Gilles HORN ne pourra pas revenir.
 - b) Gilles HORN va louper 2 rondes consécutives donc il ne lui sera pas possible de revenir.
 - c) Si Gilles HORN est malade, l'excuse est valable. Un bye à la ronde 3 et un retour à la ronde 4 est possible.**
- L.A. Chap. 2.2, article 6.5 :** « L'absence d'un joueur/d'une joueuse sans avoir prévenu l'arbitre est considéré comme un abandon du tournoi à moins qu'il/elle ne justifie son absence par une raison valable, avant que l'appariement de la ronde suivante ne soit publié. »
- Ici, on peut considérer que la raison est valable. Un retour à la ronde 4 est donc possible, avec effectivement possibilité de prendre un bye à la ronde 3.

UVT-Juin2025 Résultats de la ronde 2

Ech.	Pts	Blancs	Res.	Noirs	Pts		
1	1	SHUVALOVA Polina	2508 F	X - X	LEHACI Miruna-Daria	2237 F	1
2	1	DUSHYANT SHARMA	2313 F	0 - 1	JANEV Evgeni	2418 F	1
3	1	TOKTOMUSHEV Teimur	2407 F	1 - 0	POP Youipi	1299 E	1
4	½	AROUSSTAMIAN Albert	2088 F	1 - 0	DAKSH JAIN	2044 F	1
5	½	BARBIE Eva	1399 E	X - X	LAUTIER Joel	2658 F	½
6	½	HORN Gilles	1752 F	F - 1	ZIENKIEWICZ Jan	2345 F	½
7	½	SHARVAANICA A S	1930 F	0 - 1	BIPOP Marcel	1299 E	½
8	0	TRAVAILLOUX Dimitri	1555 F	1 - 0	MIGNOT Elsa	1299 E	½
9	0	COURVITE Line	1399 E	0 - 1	VAPILLON Jean-Francois	1720 F	0
10	0	DENET Clemence	1299 E	0 - 1	BUATHIER Jean-Yves	1480 N	0
11	0	BARDET Vincent	1399 E	1 - F	EXEMPT		

Question 6 : Au moment de faire les appariements de la ronde 3, on regarde qui a été flotteur. Combien de joueurs sont considérés comme flotteur ?

- a) 2 flotteurs montants et 2 flotteurs descendants.
- b) 2 flotteurs montants et 3 flotteurs descendants.
- c) 2 flotteurs montants et 5 flotteurs descendants.**
- d) 3 flotteurs montants et 3 flotteurs descendants.
- e) 3 flotteurs montants et 4 flotteurs descendants.

LA – Chap 3.5 Les règles du système Suisse – Partie C.04.3, paragraphe A.4 : flotteurs.

On pouvait regarder l'aide aux appariements donnée par PAPI :

UVT-Juin2025 Informations sur les appariements de la Ronde 3

Niveau 4 - 2,0 points - 1 joueur

14	JANEV Evgeni	1	..	7	11	B	N
----	--------------	---	----	---	----	---	---

Niveau 3 - 1,5 points - 5 joueurs

3	SHUVALOVA Polina	2	..	13	4	N	B
5	ZIENKIEWICZ Jan	3	..	18	6	B	.
4	LEHACI Miruna-Daria	4	..	22	3	B	N
15	AROUSSTAMIAN Albert	5	..	21	12	N	B
21	BIPOP Marcel	6	..	15	8	B	N

Niveau 2 - 1,0 points - 9 joueurs

2	LAUTIER Joel	7	..	6	18	B	N
11	DUSHYANT SHARMA	8	..	19	14	N	B
12	DAKSH JAIN	9	..	17	15	B	N
13	VAPILLON Jean-Francois	10	..	3	22	B	N
7	TRAVAILLOUX Dimitri	11	..	14	16	N	B
10	BUATHIER Jean-Yves	12	..	9	17	B	N
18	BARBIE Eva	13	..	5	2	N	B
19	BARDET Vincent	14	..	11	1	B	.
20	POP Youipi	15	..	1	9	.	N

Niveau 1 - 0,5 points - 2 joueurs

8	SHARVAANICA A S	16	..	16	21	N	B
16	MIGNOT Elsa	17	..	8	7	B	N

Niveau 0 - 0,0 points - 2 joueurs

22	COURVITE Line	18	..	4	13	N	B
17	DENET Clemence	19	..	12	10	N	B

On voit donc que 2 joueurs ont été flotteur montant :

AROUSSTAMIAN et TRAVAILLOUX (tous les deux à la ronde 2).

Et 5 joueurs ont été flotteur descendant :

POP (exempt à la ronde 1), DAKSH JAIN et MIGNOT (les adversaires de AROUSSTAMIAN et TRAVAILLOUX à la ronde 2), BARDET (exempt à la ronde 2) et ZIENKIEWICZ (gain par forfait à la ronde 2).

Note : HORN, perdant par forfait à la ronde 2 serait aussi considéré comme flotteur descendant, mais comme il ne participe pas à la ronde 3, on ne le compte pas. De toutes façons, pour ne pas induire les candidats en erreur, la réponse avec 6 flotteurs descendants n'était pas proposée.

Question 7 : La ronde N°3 vient juste de commencer.

Les 2 joueurs de la table 9 viennent vous rendre les feuilles de parties.

Elsa MIGNOT a gagné avec les noirs en 6 coups.

Cependant vous constatez qu'elle aurait dû jouer avec les blancs. Que faites vous ?

a) Comme la partie a moins de 10 coups, vous annulez cette partie et vous demandez aux 2 joueurs de refaire une partie avec les bonnes couleurs.

- b)** Vous indiquez un double forfait car les deux joueurs sont fautifs.
c) Vous indiquez sur votre fiche de résultats qu'Elsa MIGNOT a gagné avec les blancs.
d) Vous validez le résultat et indiquez pour les prochains appariements qu'Elsa MIGNOT avait les noirs.
LA – Article 7.3 des règles du jeu.

Le commentaire indique :

« *Dans le cas où une partie avec couleurs inversées finirait par des moyens normaux (par mat, pat, abandon, nulle par accord mutuel – si autorisée), avant que dix (10) coups ne soient achevés, le résultat de la partie est maintenu.* »

Le point 8 du C.04.2 du chapitre 3.5 (règles du Système Suisse) indique que l'information des couleurs inversées doit être prise en compte pour les prochains appariements.

Question 8 : Au 16ème coup, à 14h32, les 2 joueurs de la table 4 viennent vous voir pour vous signaler un problème sur la pendule. **Celle ci indique : BLANC : 0:50 et NOIR : 0:22**

Vous vérifiez que la pendule ajoute bien les 30 secondes à chaque coup. C'est bien le cas.

Les 2 joueurs pensent avoir utilisé à peu près le même temps depuis le début de la partie.

Que doit afficher la pendule au moment où vous relancer la partie ?

a) Comme plus de 10 coups ont été joué, vous ne pouvez pas corriger le réglage de la pendule. La partie devra donc continuer avec les temps indiqués au moment où vous avez été appelé.

b) 1h14 pour les blancs et pour les noirs.

c) 1h22 pour les blancs et pour les noirs.

d) Vous annuler la partie. Une nouvelle partie sera jouée. Le temps est aussi remis à zéro : 1h30 pour les 2 joueurs.

Nous sommes en cadence lente donc on corrige l'erreur manifeste sur la pendule.

Petit calcul.

A 14h32, il y a eu 32 minutes de jeu et 16 minutes de bonus ((16 coups blancs + 16 coups noirs) x 30 secondes) Il faut donc enlever au temps initial 16 minutes, donc 8 minutes par joueur.

Article 6.10.2 des règles du jeu : « Si au cours d'une partie, on constate que le réglage de l'un ou des deux afficheurs était incorrect, l'un des adversaires ou l'arbitre arrête immédiatement la pendule. L'arbitre règle la pendule correctement et, si nécessaire, ajuste les temps et compteurs de coups. Il/Elle fait preuve du plus grand discernement pour déterminer les informations adéquates. »

Ici, beaucoup de candidats ont indiqué la réponse B : ils ont oublié de compter l'incrément de 30 secondes par coup pour les 16 premiers coups : 8 minutes de plus par joueur donc.

Question 9 :

Eva BARBIE vient vous rendre les feuilles. Elle a gagné table 5 contre Youpi POP !

Vous constatez qu'elle aurait dû jouer table 6 contre Jain DAKSH.

A la table 6, Jain DASK a fait nul contre Sharma DUSHYANT depuis quelques minutes.

Matchs réellement joués :

Youpi POP - Eva BARBIE (sur l'échiquier, gain noir)

Jain DASK – Sharma DUSHYANT (sur l'échiquier, partie nulle).

Que faites-vous ?

a) Vous modifiez manuellement les appariements en indiquant les matchs qui ont réellement été joué et les résultats acquis sur les 2 échiquiers.

b) Les appariements n'ayant pas été respectés, vous comptez « nul » pour ces 4 joueurs : chacun aura un demi-point pour cette ronde.

c) Les 2 joueurs noirs se sont trompés. Les joueurs blancs ont joué à la bonne place. Victoire pour les blancs sur les 2 parties avec point compté pour le classement ELO.

d) Les 2 joueurs noirs se sont trompés. Les joueurs blancs ont joué à la bonne place. Victoire pour les blancs sur les 2 parties mais victoire « par forfait » : les noirs ne se sont pas présentés à la bonne table. (Les joueurs noirs ne seront pas exclus, ils pourront poursuivre le tournoi).

Cette situation arrive de temps en temps sur les tournois avec des joueurs débutants.

Pour le rédacteur du sujet et les formateurs qui l'ont relu, la réponse A semblait évidente...

Sauf que ce n'est pas écrit dans les règlements.

Pour la FIDE, la bonne réponse à cette situation est la réponse D (ce n'est pas non plus écrit dans les règlements).

10 candidats ont répondu D à cette question.

Du coup, ces candidats n'avaient plus la possibilité de répondre aux questions 18, 19 et 21 (la réponse à la question 20 ne changeait pas). Leurs copies ont donc été corrigées en tenant compte de cette information. 8 de ces 10 candidats ont validé leur UVT au cours de cette session d'examens.

75 % des candidats ont répondu « A » à cette question.

Pour la suite de la correction, c'est cette réponse qui sera gardée (réponse donnée par la grande majorité des candidats et qui permet de répondre à toutes les questions suivantes).

Note : Les candidats qui auraient perdu du temps à cette question (en y revenant par exemple) n'ont été que très faiblement pénalisés parce que beaucoup ont été repêchés.

Tous les candidats ajournés à cette UV ont fait beaucoup d'autres erreurs qui ne sont pas en lien avec cette question (y compris avant la question 18, la première impactée par cette réponse).

**** : Dans la grille des résultats (page 57), les statistiques de bonnes réponses aux questions 18, 19 et 21 ont été établies parmi les candidats qui ont répondu « A » à la question 9.**

UVT-Juin2025 Résultats de la ronde 3

Ech.	Pts	Blancs		Res.	Noirs		Pts
1	2	JANEV Evgeni		2418 F	X - X	SHUVALOVA Polina	2508 F 1½
2	1½	BIPOP Marcel		1299 E	X - X	ZIENKIEWICZ Jan	2345 F 1½
3	1½	LEHACI Miruna-Daria		2237 F	1 - 0	AROUSSTAMIAN Albert	2088 F 1½
4	1	LAUTIER Joel		2658 F	1 - 0	TRAVAILLOUX Dimitri	1555 F 1
5	1	DAKSH JAIN		2044 F	X - X	DUSHYANT SHARMA	2313 F 1
6	1	VAPILLON Jean-Francois		1720 F	0 - 1	BARDET Vincent	1399 E 1
7	1	POP Youipi		1299 E	0 - 1	BARBIE Eva	1399 E 1
8	1	BUATHIER Jean-Yves		1480 N	0 - 1	SHARVAANICA A S	1930 F ½
9	0	COURVITE Line		1399 E	0 - 1	MIGNOT Elsa	1299 E ½
10	0	DENET Clemence		1299 E	1 - F	EXEMPT	

Question 10 : Content de son bon début de tournoi, Marcel BIPOP vient vous voir avant le début de la ronde pour vous demander s'il est éligible au prix « Moins de 2000 ELO ». Quelle est votre réponse ?

- a) OUI, cette catégorie n'indique pas de ELO minimum.
- b) NON parce que les prix par catégorie ELO peuvent avoir une tranche maximal de 500 points ELO. « Moins de 2000 » signifie donc « entre 1500 et 2000 ».

c) NON parce que Marcel BIPOP est non classé. Les prix par catégories ELO sont réservé aux joueurs ayant déjà un classement. Dans ce tournoi, l'organisateur a prévu un prix spécial pour les non classé pour lequel il est en course.

Voir la partie 1 de l'UV : Un prix est prévu pour les non-classé. Les non-classé ne sont donc pas éligibles aux prix par catégories ELO qui concernent ceux qui ont un classement.

Si la grille des prix ne prévoit pas de prix pour les non-classés, il faut indiquer dans le RI s'ils sont éligibles aux prix de la dernière catégorie ELO ou non. Par défaut, ils ne le sont pas (PAPI ne prend pas en compte les non-classés pour les prix par catégorie ELO. Attention donc lors de la remise des prix si vous souhaitez intégrer les non-classés dans la dernière catégorie ELO).

Question 11 : Lors de la ronde 4, le maire vient lancer la ronde. Il en profite pour dire quelques mots et vanter les mérites touristiques de sa ville. Du coup, la ronde prévue à 14h n'est lancée qu'à 14h06.

Le joueur ayant les noirs à la table 5 arrive dans la salle à 14h34. Il a eu une crevaison en route, a mis un peu de temps à réparer ce qui explique son arrivée tardive. Il vous montre ses mains noircies en preuve de sa bonne foi. Le joueur ayant les blancs dit qu'il a attendu plus de 30 minutes donc le délais de forfait est dépassé et il ne souhaite plus jouer et donc avoir le point par forfait.

Quelle est votre décision ?

a) Le délai de 30 minutes est effectivement dépassé, gain des blancs par forfait. Le joueur des noirs ayant une bonne excuse, il pourra jouer le lendemain.

b) **La ronde a été retardée donc les noirs sont arrivés avec moins de 30 minutes de retard depuis le début réel. Ils peuvent donc jouer cette partie.**

c) Le retard des noirs semble dû à une excuse valable. Vous demandez donc aux blancs de jouer la partie.

LA : Art. 6.7.2. des règles du jeu. Commentaire :

« Si le délai de forfait n'est pas 0(zéro), il est conseillé que l'arbitre annonce publiquement l'heure du début de la ronde et qu'il/elle note l'heure de départ. Si le délai de forfait est par exemple de 30 minutes et que la ronde devait commencer à 15h00, mais a effectivement commencé à 15h15, les joueurs et joueuses ne perdent par forfait qu'à 15h45. »

Question 12 :

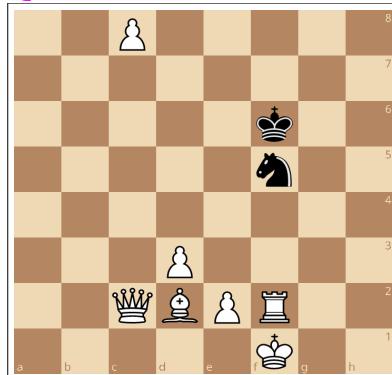


Table 8 : Dans cette position, le conducteur des blancs dit « Dame » puis appuie sur la pendule.

Temps des blancs : 1h02 - Temps des noirs : 0h57

Le conducteur des noirs vous appelle.

Plus tôt dans la partie, le conducteur des blancs avait fait un coup illégal que vous aviez constaté.

Quelle est votre décision ?

a) Vous ajoutez 2 minutes aux noirs, remplacez le pion par une Dame et relancez la partie (si vous choisissez cette réponse, les blancs gagnent la partie, résultat à enregistrer).

b) Partie nulle.

c) **Gain pour les noirs.**

LA. Articles 7.5.2. et 7.5.5. des règles du jeu.

7.5.2. → « Si un joueur ou une joueuse a déplacé un pion sur la rangée la plus éloignée, a appuyé sur la pendule, mais n'a pas remplacé le pion par une nouvelle pièce, le coup est illégal »

7.5.5. → « Pour le second coup illégal achevé par la même personne, l'arbitre déclare la partie perdue par celle-ci. Toutefois, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater son roi par aucune suite de coups légaux. »

Les noirs ont encore un cavalier. Il existe une suite de coups légaux emmenant au mat pour les noirs (en le faisant exprès, mais c'est possible), donc gain noir.

Question 13 :

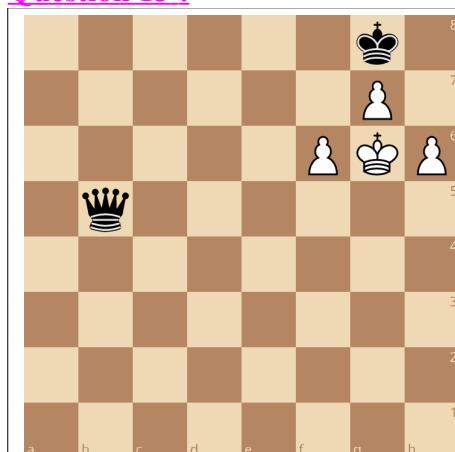


Table 7 : Dans cette position, le conducteur des blancs joue Rf5 et il achève son coup en appuyant sur la pendule.

Le conducteur des noirs vous appelle pour signaler un 2ème coup illégal des blancs (vous aviez effectivement constaté un coup illégal des blancs quelques minutes plus tôt).

Quel est le résultat de la partie ?

a) Gain blanc

b) **Partie nulle.**

c) Gain noir.

LA. Article 7.5.5. des règles du jeu.

7.5.5. → « Pour le second coup illégal achevé par la même personne, l'arbitre déclare la partie perdue par

celle-ci. Toutefois, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater son roi par aucune suite de coups légaux. »

Ici, il n'existe aucune suite de coup légaux qui permet au noirs de gagner. Les blancs sont au trait et les 2 seuls coups légaux dans blancs emmènent un mat pour les blancs. → Partie nulle, c'est la dernière phrase du 7.5.5.

UVT-Juin2025

Résultats de la ronde 4

Ech.	Pts	Blancs		Res.	Noirs		Pts	
1	2½	TOKTOMUSHEV Teimur		2407 F	1 - 0	JANEV Evgeni	2418 F	2½
2	2	ZIENKIEWICZ Jan		2345 F	0 - 1	LEHACI Miruna-Daria	2237 F	2½
3	2	SHUVALOVA Polina		2508 F	1 - 0	BARDET Vincent	1399 E	2
4	2	BARBIE Eva		1399 E	1 - 0	BIPOP Marcel	1299 E	2
5	1½	DUSHYANT SHARMA		2313 F	1 - 0	AROUSSTAMIAN Albert	2088 F	1½
6	1½	MIGNOT Elsa		1299 E	X - X	DAKSH JAIN	2044 F	1½
7	1½	SHARVAANICA A S		1930 F	X - X	VAPILLON Jean-Francois	1720 F	1
8	1	HORN Gilles		1752 F	0 - 1	BUATHIER Jean-Yves	1480 N	1
9	1	TRAVAILLOUX Dimitri		1555 F	1 - 0	DENET Clemence	1299 E	1
10	1	POP Youpi		1299 E	0 - 1	COURVITE Line	1399 E	0

Question 14 : Le matin de la ronde 5, vous recevez un courriel : Vincent BARDET a un rendez-vous médical prévu depuis longtemps. Il vous indique qu'il ne sera pas là l'après-midi pour la ronde 5, mais qu'il sera là sans problème le lendemain pour les 2 dernières rondes.

Quelle est votre réponse ?

- a) Un forfait alors qu'on a été apparié entraîne l'exclusion du tournoi. Ce joueur ne pourra pas revenir.
- b) Un rendez-vous médical est évidemment une bonne excuse. Pas de souci, ce joueur pourra revenir pour les 2 dernières parties.

c) L'absence de ce joueur à la ronde 5 était prévisible. Il aurait du le dire avant les appariements. Ce forfait n'est donc pas justifié alors ce joueur est exclu du tournoi.

L.A. Chap. 2.2, article 6.5 : « L'absence d'un joueur/d'une joueuse sans avoir prévenu l'arbitre est considéré comme un abandon du tournoi à moins qu'il/elle ne justifie son absence par une raison valable, avant que l'appariement de la ronde suivante ne soit publié. »

Ici, l'absence était prévisible (la question indique « prévu depuis longtemps »). Cette absence aurait donc du être signalée avant l'appariement de la ronde 5.

Ce comportement très gênant doit être sanctionné. Ce joueur est donc exclu du tournoi.

Question 15 : 15 minutes avant le début de la ronde 5, les 2 joueurs de la table 9 de la ronde 4 viennent vous voir. Ils se sont tous les deux trompés et vous disent que ce sont les blancs qui ont gagné, contrairement à ce qu'indique le résultat.

Vous vérifiez les feuilles : les deux feuilles sont signées par les 2 joueurs. Une des feuilles n'indique aucun résultat et l'autre feuille indique clairement la victoire des noirs.

En voyant ça, les deux joueurs reconnaissent qu'ils se sont trompés. Ils confirment la victoire des blancs.

Quelle est votre décision ?

- a) Comme les 2 feuilles ont été signées, vous maintenez le résultat.
- b) La ronde 5 se déroulera avec les appariements déjà publiés puis vous corrigerez le résultat avant les appariements de la ronde 6.**
- c) Comme ça ne concerne que les dernières tables, vous corrigez immédiatement le résultat et refaites les appariements de la ronde 5.
- d) Le tournoi continuera de se dérouler avec ce mauvais résultat, mais à la fin, vous corrigerez ce résultat pour que le joueur qui a réellement gagné ne perde pas de points ELO.

LA - Chapitre 3.5 Règles du Système Suisse – Partie C.04.2 Paragraphe D.8

Dans le cas où un résultat erroné a été enregistré, si le signalement intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement Elo du joueur.

UVT-Juin2025

Résultats de la ronde 5

Ech.	Pts	Blancs	Res.	Noirs	Pts		
1	3½	LEHACI Miruna-Daria	2237 F	X - X	TOKTOMUSHEV Teimur	2407 F	3½
2	3	BARBIE Eva	1399 E	0 - 1	SHUVALOVA Polina	2508 F	3
3	2½	JANEV Evgeni	2418 F	X - X	LAUTIER Joel	2658 F	2½
4	2	BUATHIER Jean-Yves	1480 N	0 - 1	DUSHYANT SHARMA	2313 F	2½
5	2	DAKSH JAIN	2044 F	0 - 1	SHARVAANICA A S	1930 F	2
6	2	BARDET Vincent	1399 E	F - 1	MIGNOT Elsa	1299 E	2
7	2	BIPOP Marcel	1299 E	0 - 1	VAPILLON Jean-Francois	1720 F	1½
8	1	DENET Clemence	1299 E	0 - 1	ZIENKIEWICZ Jan	2345 F	2
9	2	TRAVAILLOUX Dimitri	1555 F	1 - 0	POP Youipi	1299 E	1
10	1½	AROUSSTAMIAN Albert	2088 F	1 - 0	HORN Gilles	1752 F	1

Question 16 : Evgeni JANEV a passé une mauvaise soirée : Il a fait une mauvaise chute la veille au soir et a passé sa soirée à l'hôpital. Un grand bandage lui recouvre toute la main droite. Il est droitier et vous indique donc qu'il aura beaucoup de mal à noter ses parties.

Quelle est votre réponse ?

- a) La notation reste obligatoire. Ce joueur doit essayer de noter avec la main gauche.
- b) Vu les circonstances il est dispensé de notation. Pour compenser cet « avantage », vous lui enlèverez 5 minutes à sa pendule.

c) Vu les circonstances il est dispensé de notation. Vous n'ajusterez pas sa pendule.

LA – Art 8.1.6 des règles du jeu.

« Si un joueur ou une joueuse est dans l'incapacité de noter les coups, il/elle peut fournir un assistant ou une assistante, ayant l'agrément de l'arbitre, pour enregistrer les coups. Sa pendule est ajustée par l'arbitre d'une manière équitable. Cet ajustement de la pendule ne doit pas s'appliquer à une personne en situation de handicap. »

Ce joueur est en situation de handicap (même handicap temporaire). On ne doit donc pas ajuster sa pendule.

Cette question a eu un taux de réussite très faible (les réponses A et B ont été données).

Attention : le texte parle bien de **situation de handicap**, pas de handicap permanent. Nous sommes bien dans ce cas là et dans ce cas le texte indique clairement que l' « **ajustement de la pendule ne doit pas s'appliquer** ».

UVT-Juin2025

Résultats de la ronde 6

Ech.	Pts	Blancs	Res.	Noirs	Pts		
1	4	SHUVALOVA Polina	2508 F	X - X	TOKTOMUSHEV Teimur	2407 F	4
2	3½	DUSHYANT SHARMA	2313 F	X - X	LEHACI Miruna-Daria	2237 F	4
3	3	LAUTIER Joel	2658 F	1 - 0	MIGNOT Elsa	1299 E	3
4	3	SHARVAANICA A S	1930 F	0 - 1	JANEV Evgeni	2418 F	3
5	3	ZIENKIEWICZ Jan	2345 F	1 - 0	TRAVAILLOUX Dimitri	1555 F	3
6	2½	AROUSSTAMIAN Albert	2088 F	X - X	BARBIE Eva	1399 E	3
7	2½	VAPILLON Jean-Francois	1720 F	0 - 1	DAKSH JAIN	2044 F	2
8	2	BIPOP Marcel	1299 E	X - X	BUATHIER Jean-Yves	1480 N	2
9	1	POP Youipi	1299 E	0 - 1	DENET Clemence	1299 E	1
10	1	HORN Gilles	1752 F	1 - F	EXEMPT		

Question 17 : Clémence DENET ne se présente pas à cette ronde.

Elle perd donc sa partie par forfait.

Vous avez essayé de savoir la raison de ce forfait, mais vous n'avez eu aucune nouvelle.

Que devez-vous faire de plus et que risque cette joueuse ?

- a) Après votre signalement à la DNA, cette joueuse aura une suspension automatique de licence de 3 mois.
- b) **Vous devez signaler cette joueuse à la DNA. La joueuse sera prévenue du signalement et une sanction pourra être décidée si la situation se répète.**

c) Vous devez signaler cette joueuse à la commission Fair-play. La joueuse sera prévenue du signalement et une sanction pourra être décidée si la situation se répète.

d) Vous pouvez signaler cette joueuse, mais elle ne risque rien.

LA - Chapitre 1.3 Le Règlement intérieur de la DNA - Article 17 Mesures administratives

Selon l'article 17.2, a l'occasion des tournois homologues, tout forfait fait l'objet d'une enquête de la part de l'arbitre principal. Si le joueur ou la joueuse ne répond pas de façon satisfaisante a la demande d'explications envoyée par l'arbitre principal, ce dernier le signale à la Direction Juridique.

UVT-Juin2025 Résultats de la ronde 7

Ech.	Pts	Blancs	Res.	Noirs	Pts
1	4½	SHUVALOVA Polina	2508 F	0 - 1 LAUTIER Joel	2658 F 4
2	4½	TOKTOMUSHEV Teimur	2407 F	1 - 0 ZIENKIEWICZ Jan	2345 F 4
3	4½	LEHACI Miruna-Daria	2237 F	0 - 1 JANEV Evgeni	2418 F 4
4	3½	BARBIE Eva	1399 E	X - X DUSHYANT SHARMA	2313 F 4
5	3	SHARVAANICA A S	1930 F	X - X AROUSSAMIAN Albert	2088 F 3
6	3	DAKSH JAIN	2044 F	1 - 0 TRAVAILLOUX Dimitri	1555 F 3
7	2½	BUATHIER Jean-Yves	1480 N	X - X VAPILLON Jean-Francois	1720 F 2½
8	2	DENET Clemence	1299 E	F - 1 BIPOP Marcel	1299 E 2½
9	2	HORN Gilles	1752 F	1 - 0 POP Youipi	1299 E 1

UVT-Juin2025 Grille américaine après la ronde 7

Pl	Nom	Elo	Cat.	Fede	Ligue	R 1	R 2	R 3	R 4	R 5	R 6	R 7	Pts	Bu.	Me.	Perf	
1	f TOKTOMUSHEV Teimur	2407 F	MinM	SUI	ARA	+ 14N	+ 20B	=	+ 2B	= 5N	= 4N	+ 7B	5½	25½	20	2530	
2	g JANEV Evgeni	2418 F	SepM	BUL	ARA	+ 16B	+ 6N	= 4B	- 1N	= 3B	+ 11N	+ 5N	5	30½	22	2470	
3	g LAUTIER Joel	2658 F	SepM	FRA	IDF	= 17B	= 8N	+ 16B	=	= 2N	+ 13B	+ 4N	5	26½	18½	2519	
4	m SHUVALOVA Polina	2508 F	SenF	FID	EST	+ 15N	= 5B	= 2N	+ 18B	+ 8N	= 1B	- 3B	4½	30	21½	2396	
5	mf LEHACI Miruna-Daria	2237 F	SenF	ROU		+ 21B	= 4N	+ 10B	+ 7N	= 1B	= 6N	- 2B	4½	29	21	2378	
6	m DUSHYANT SHARMA	2313 F	SenM	IND		+ 18N	- 2B	= 9N	+ 10B	+ 14N	= 5B	= 8N	4½	27	19	2198	
7	f ZIENKIEWICZ Jan	2345 F	MinM	FRA	PAC	= 8B	> 17N	= 12N	- 5B	+ 19N	+ 16B	- 1N	4	25	17½	2087	
8	BARBIE Eva	1399 E	SenF	FRA		= 7N	= 3B	+ 20N	+ 12B	- 4B	= 10N	= 6B	4	24½	19	2194	
9	DAKSH JAIN	2044 F	MinM	IND		+ 19B	- 10N	= 6B	= 13N	- 11B	+ 15N	+ 16B	4	22½	16	1921	
10	AROUSSAMIAN Albert	2088 F	CadM	FRA	ARA	= 12N	+ 9B	- 5N	- 6N	+ 17B	= 8B	= 11N	3½	26½	19	2006	
11	SHARVAANICA A S	1930 F	PouF	IND		= 13N	- 12B	+ 14N	= 15B	+ 9N	- 2B	= 10B	3½	24½	16½	1884	
12	BIPOP Marcel	1299 E	MinM	FRA		= 10B	+ 11N	= 7B	- 8N	- 15B	= 14B	> 19N	3½	23	16½	1835	
13	MIGNOT Elsa	1299 E	CadF	FRA		= 11B	- 16N	+ 21N	= 9B	> 18N	- 3N		3	25	17½	1787	
14	BUATHIER Jean-Yves	1480 N	SenM	FRA	ARA	- 1B	+ 19N	- 11B	+ 17N	- 6B	= 12N	= 15B	3	24½	17	1723	
15	VAPILLON Jean-Francois	1720 F	SepM	FRA	ARA	- 4B	+ 21N	- 18B	= 11N	+ 12N	- 9B	= 14N	3	23½	16½	1734	
16	TRAVAILLOUX Dimitri	1555 F	SenM	FRA	ARA	- 2N	+ 13B	- 3N	+ 19B	+ 20B	- 7N	- 9N	3	23	17½	1719	
17	HORN Gilles	1752 F	SenM	SUI	ARA	= 3N	< 7B	=	- 14B	- 10N	EXE	+ 20B	3	20½	15	1677	
18	BARDET Vincent	1399 E	SenM	FRA		- 6B	EXE	+ 15N	- 4N	< 13B			2	25	18	1797	
19	DENET Clemence	1299 E	CadF	FRA		- 9N	- 14B	EXE	- 16N	- 7B	+ 20N	< 12B	2	19	14½	1421	
20	POP Youipi	1299 E	PupM	FRA			EXE	- 1N	- 8B	- 21B	- 16N	- 19B	- 17N	1	23	15½	940
21	COURVITE Line	1399 E	SepM	FRA		- 5N	- 15B	- 13B	+ 20N				1	18½	13½	1488	

Question 18 : Quel prix aura le joueur ou la joueuse qui termine à la 4ème place du classement général ?

- a) 120 €
- b) 100 €**
- c) 80 €
- d) 70 €
- e) 60 €

Les joueurs 3ème est Senior+. Le prix Senior+ (120 €) est supérieur au prix de la 3ème place (120 €).

Joël LAUTIER aura donc le prix Senior+.

Comme les prix ne sont pas cumulables. Le prix de la 3ème place reste disponible. Polina SHUVALOVA, classée 4ème va donc avoir ce prix (qui est supérieur au prix féminin). Donc : 100 €.

Ici, il y a avait un petit piège parce que PAPI ne prend pas en compte la catégories Senior+. Il fallait donc vérifier les prix donnés par PAPI (comme dans les tournois réels).

Question 19 : Plusieurs joueurs ou joueuses sont à égalité à la 4ème place. Avec lequel (ou lesquels) de ces départages (utilisé en 1er départage) le 4ème du classement général final ne serait pas le même ? (Vous pouvez faire des essais, mais à la fin penser à remettre les départages choisis pour le tournoi).

a) Cumulatif.

b) Sonnborn-Berger.

c) Performance.

d) Aucune de ces 3 propositions. Le 4ème est toujours le même qu'avec le Buchholz utilisé dans le tournoi.

e) Au moins deux de ces 3 propositions de départages donne un 4ème différent qu'avec le Buchholz.

Connaissance des départages ou plutôt manipulation de PAPI ici puisque on ne demandait pas aux candidats de tester ces 3 autres départages à la main. Il suffisait de faire des essais avec PAPI et de repérer dans quel cas le classement à la 4ème place changeait.

Question 20 : Qui aura les 50 € du 2ème prix féminin ?

a) Polina SHUVALOVA

b) Miruna-Daria LEHACI

c) Eva BARBIE

d) A.S. SHARVAANICA

SHUVALOVA a le prix de la 3ème place (voir question 18).

LEHACI a le premier prix féminin (puisque les prix ne sont pas cumulables).

BARBIE a donc le 2ème prix féminin.

Question 21 : A.S. SHARVAANICA vous demande combien de points ELO FIDE elle va gagner durant ce tournoi. Quelle réponse est la plus proche ?

a) Environ 6 points.

b) Environ 12 points.

c) Environ 20 points.

d) Environ 25 points.

On regarde les estimations données par PAPI :

UVT-Juin2025
Performances Fide après la ronde 7

Nr.	Nom	Elo	Fide	Pts	Nbr	Moyenne	Gain/Perf
15	AROUSSTAMIAN Albert	2088	F	2,5	5	2055	-2,31
18	BARBIE Eva	1399	E	2	5	2382	2310
19	BARDET Vincent	1399	E	1	3	2180	2061
21	BIPOP Marcel	1299	E	2	4	2021	2021
10	BUATHIER Jean-Yves	1480	N	1,5	5	2024	1875
22	COURVITE Line	1399	E	0	2	1978	1302
12	DAKSH JAIN	2044	F	2,5	5	1939	-7,24
17	DENET Clemence	1299	E	0	3	1981	1304
11	m DUSHYANT SHARMA	2313	F	2	4	2197	-6,38
6	HORN Gilles	1752	F	0,5	2	2120	+3,07
14	g JANEV Evgeni	2418	F	5	7	2308	+4,45
2	g LAUTIER Joel	2658	F	3	4	2360	-4,14
4	mf LEHACI Miruna-Daria	2237	F	3,5	6	2346	+14,04
16	MIGNOT Elsa	1299	E	1	4	2047	1854
20	POP Youpi	1299	E	0	3	1905	1228
8	SHARVAANICA A S	1930	F	2	4	2046	+6,34
3	m SHUVALOVA Polina	2508	F	2,5	5	2366	-9,63
9	f TOKTOMUSHEV Teimur	2407	F	3	4	2377	+8,31
7	TRAVAILLOUX Dimitri	1555	F	0	4	1955	-3,15
13	VAPILLON Jean-Francois	1720	F	0,5	3	2031	+0,93
5	f ZIENKIEWICZ Jan	2345	F	1	3	2196	-11,01

ATTENTION: les Gains/Pertes sont calculées sur la base d'un coefficient 10 pour tous les joueurs

A.S. SHARVAANICA a un gain estimé indiqué de 6,34 points, mais attention, ceci est calculé sur la base d'un

coefficient 10. Il s'agit d'une jeune joueuse donc son coefficient est de 40. Son gain sera donc d'environ : $6,34 \times 4 = 25,36$ points.

LA chapitre 6.1 : chapitre système de classement FIDE – Paragraphe 5.1

Question 22 : Un joueur vient vous demandez pourquoi sur la page indiquant le calcul du ELO FIDE, toutes ces parties ne sont pas comptées. Parmi les 5 affirmations suivantes, combien sont vraies ?

- *Quand 2 joueurs classés ont 400 points d'écart ou plus et que le plus fort gagne, la partie n'est pas prise en compte pour le calcul.*
- *Les victoires par forfait ne sont pas prises en compte pour le classement ELO du vainqueur.*
- *Les défaites par forfait ne font pas perdre de point ELO au joueur absent.*
- *Les défaites des joueurs à moins de 2000 contre un joueur titré (MI ou GMI) ne sont pas prise en compte.*
- *Pour les joueurs non classé, une estimation est faite en fonction de leur résultats dans le tournoi pour déterminer les points gagnés ou perdus par leurs adversaires.*

a) 0 affirmation vraie.

b) 1 affirmation vraie.

c) 2 affirmations vraies.

d) 3 affirmations vraies.

e) 4 affirmations vraies.

f) 5 affirmations vraies.

Les affirmations suivantes sont vraies :

- *Les victoires par forfait ne sont pas prises en compte pour le classement ELO du vainqueur.*

- *Les défaites par forfait ne font pas perdre de point ELO au joueur absent.*

Les autres sont fausses. Donc 2 affirmations vraies.

LA chapitre 6.1 : chapitre système de classement FIDE – Paragraphe 5.1

« Paragraphe 5 : Parties non jouées

5.1 : Qu'elles se produisent à cause d'un forfait ou pour toute autre raison, elles ne sont pas comptabilisées. Sauf en cas de force majeure, toute partie où les deux adversaires ont effectué au moins un coup sera prise en compte pour le classement sauf si les règles relatives au fair-play en disposent autrement »

Question 23 : Vous habitez à 20 km du tournoi donc vous ferez la route tous les jours.

L'organisateur vous fourni l'imprimante du club et prend en charge tous vos repas sur place.

Vous n'aurez donc que les frais de déplacements à vous faire rembourser (en plus de l'indemnité).

Quel sera le montant de vos frais de déplacements ?

a) 13 €

b) 32 €

c) 52 €

d) 64 €

e) 84 €

LA. Chapitre 5.5 indemnisation – Paragraphe 2 : frais de déplacements.

20 km x 2 (aller-retour) x 5 jours = 200 km (nous sommes bien dans le cas moins de 110 km aller).

200 km x 0,32 € = 64 €.

Question 24 : En plus de vos frais de déplacements, quelle est l'indemnité d'arbitrage maximale que vous pouvez demander à l'organisateur pour ce tournoi ?

a) 250 €

b) 355 €

c) 425 €

d) 455 €

e) 500 €

LA. Chapitre 5.5 indemnisation – Paragraphe 4 : indemnités.

2 jours à double ronde donc 100 € maximum pour ces journées.

3 jours à simple rondes donc 85 € maximum pour ces journées.

$(2 \times 100 \text{ €}) + (3 \times 85 \text{ €}) = 455 \text{ €.}$

Notre tournoi fictif est maintenant terminé. Il reste 6 questions qui ne concernent plus ce tournoi mais des questions générales sur le système Suisse ou les départages.

Question 25 : Deux joueurs ayant le même classement ELO et le même nombre de points se rencontrent à la table 1 d'un tournoi au système Suisse. **En cas de nul, avec quel(s) départage(s) le joueur en tête avant la ronde est-il certain de rester devant son adversaire du jour après la ronde ?**

- a) Performance.**
- b) Buchholz-Médian.**
- c) Sonneborn-Berger.**
- d) Sonnerborn-Berger et Performance.**
- e) Sonnerborn-Berger et Buccholz-Médian.**
- f) Aucun.**

LA chapitre 4.2 : Départages.

- Le Buchholz-Médian et le Sonneborn-Berger dépendent du score final des adversaires des 2 joueurs à départager. Les 2 joueurs n'ont pas rencontré les mêmes adversaires durant de le tournoi donc en fonction des résultats de ces adversaires lors de la dernière ronde, ces 2 départages peuvent changer.

→ Les réponses B, C, D et E peuvent donc être exclues.

⌚ : Ensuite, il manquait une information pour choisir entre A ou F :

- Si tous les précédents adversaires des 2 joueurs de la table 1 avaient un classement, alors : comme les joueurs ont le même classement ELO. Le nul entre les 2 joueurs à la dernière partie ne permettra donc pas à celui qui à la performance la moins bonne de repasser devant (tous les autres résultats de ces 2 joueurs depuis le début du tournoi ne changeront pas). **Dans ce cas, réponse A.**

- Si au moins un des adversaires précédents des 2 joueurs de la table 1 était non classé, alors : ce joueur non classé sera ré-estimé en fonction de son résultat de la dernière ronde. La « performance » du joueur table 1 dépendra de cette ré-estimation et donc pourra variée. **Dans ce cas, réponse F.**

→ **Ce manque d'information profite aux candidats : les réponses A et F ont été comptées comme justes.**

Question 26 : Attribution des couleurs (1)

Joueur A : Elo 2000 – Score 3 points – Historique des couleurs : NBNB

Joueur B : Elo 1975 – Score 3 points – Historique des couleurs : NBNB

Joueur C : Elo 1820 – Score 2,5 points – Historique des couleurs : NBBN

Joueur D : Elo 1750 – Score 2 points – Historique des couleurs : BNBN

Les appariements de la ronde 5 font jouer A contre B et C contre D.

Quels joueurs auront les blancs ?

- a) Joueur A et joueur C.**
- b) Joueur A et joueur D.**
- c) Joueur B et joueur C.**
- d) Joueur B et joueur D.**

LA - Chapitre 3.5 Règles du Système Suisse – Partie C.04.3 Paragraphe E : couleurs

- Les joueurs A et B ont exactement le même historique donc la même préférence couleur (noir faible).

Dans ce cas, le joueur le plus fort aura sa couleur préférentielle (règle E4). Les 2 joueurs ont le même nombre de points donc le plus fort est celui qui a le plus fort ELO. Le joueur A aura donc sa couleur préférentielle : les noirs. **Le joueur B aura donc les blancs.**

- Les joueurs C et D ont la même préférence couleur (blanc faible), mais ils n'ont pas le même historique.

On applique donc la règle E3. A la ronde 2, le C avait le blancs et le D les noirs **donc pour la prochaine ronde, le joueur D aura les blancs.**

Question 27 : Attribution des couleurs (2)

Joueur E : Elo 1850 – Score 3 points – Historique des couleurs : N_NB*

Joueur F : Elo 2000 – Score 3 points – Historique des couleurs : BNBN

Joueur G : Elo 1810 – Score 4,5 points – Historique des couleurs : BNBN

Joueur H : Elo 1940 – Score 4 points – Historique des couleurs : BNBN

(* Dans l'historique des couleurs, _ signifie que le joueur a gagné par forfait)

Les appariements de la ronde 5 font jouer E contre F et G contre H.

Quels joueurs auront les blancs ?

a) Joueur E et joueur G.

b) Joueur E et joueur H.

c) Joueur F et joueur G.

d) Joueur F et joueur H.

LA - Chapitre 3.5 Règles du Système Suisse – Partie C.04.3 Paragraphe E : couleurs

- Le joueur E a une préférence couleur « blanc fort » (différence de 1).

Le joueur F a une préférence couleur « blanc faible » (même nombre de fois les blancs et les noirs, on alterne si possible). Dans ce cas, on applique la règle E2 **donc le joueur E aura les blancs** (préférence couleur plus forte)

- Les joueurs F et H ont exactement le même historique donc la même préférence couleur (blanc faible).

Dans ce cas, le joueur le plus fort aura sa couleur préférentielle (règle E4), mais attention le plus fort au sens de A2. Comme les 2 joueurs n'ont pas le même score, le plus fort ici est le G. **C'est donc ce joueur G qui aura les blancs.** .

Question 28 : A la fin des 9 rondes du championnat de ligue petit-poussin avec 37 joueurs, juste avant la remise des prix, le papa d'un des joueurs du podium vient vous voir avec la question suivante : **Je ne comprends pas le buchholz de mon fils : tous ses adversaires ont un nombre de points entiers sauf un qui a un demi... Et à la fin, mon fils a un nombre entier en buchholz.**

Il n'y a eu aucun forfait durant le tournoi et personne n'a abandonné le tournoi.

Quelle est votre réponse ?

a) PAPI arrondi le buchholz final à l'entier le plus proche.

b) Sur un tournoi en 9 rondes, on ne prend que les 7 adversaires médians, en éliminant le plus fort et le plus faible des adversaires.

c) Le buchholz ne prend en compte que les adversaires qui ont marqué au moins la moitié des points dans le tournoi.

d) Un des adversaires de votre fils a probablement été exempt. Dans ce cas, on ne lui compte pas un point entier pour cette partie dans le calcul du buchholz de ses adversaires, mais seulement un demi à la place de ce point acquis facilement.

e) C'est impossible de répondre sans étudier précisément la grille américaine. La réponse précise sera donc donnée après la remise des prix. PAPI est fiable là dessus de toutes façons.

LA chapitre 4.2 : Départages – Paragraphe 14 (scores ajustés) – encadré info logiciel PAPI

Rappel important : (voir l'encadré à la suite de l'article 14,2) :

« Information de la direction des règlements : En mars 2024, le logiciel PAPI utilise encore l'ancienne méthode de calcul du score ajusté. Le texte qui suit décrit la nouvelle méthode officielle de la FIDE qu'elle impose à partir du 1^{er} avril 2024. L'ancienne méthode est mise à disposition sur le site de la DNA. Les règles de la FIDE autorisent à ce que le règlement d'une compétition précise qu'une méthode alternative de score ajusté est utilisée. La Direction des règlements conseille d'utiliser cette précision à l'heure actuelle en fonction de l'évolution du logiciel PAPI. »

→ Il est donc très important d'indiquer dans les règlements intérieurs de tournois « Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023 »

[Pour revenir à la question :](#)

Les réponses A, B et C sont clairement fausses.

Il est quand même bien de pouvoir donner une (bonne) réponse rapidement à ce genre de question, avant la remise des prix. Le calcul des scores ajustés reste assez simple. Ici la réponse D était donc la réponse appropriée (ça peut aussi être joueur forfait, joueur qui a abandonné le tournoi...).

Question 29 : Appariement d'un groupe de points (1)

6 joueurs ont 3 points (numéro d'appariement et préférence couleur (avec force) de chacun d'eux :

5n, 12b, 16n, 17(n), 19b, 25N

« Déjà joué » parmi ces joueurs : 17 contre 5 et 17 contre 16.

(b) et (n) : Préférences faibles

b et n : Préférences fortes

B et N : Préférences absolues

Quel sera l'appariement des 3 tables pour ces 6 joueurs ?

- a) 17 - 5, 12 - 25 et 19 - 16
- b) 19 - 5, 12 - 17 et 16 - 25
- c) **19 - 5, 12 - 16 et 17 - 25**
- d) 12 - 5, 19 - 16 et 17 - 25

LA - Chapitre 3.5 Règles du Système Suisse – Partie C.04.3 – Utilisation de C.11

2 joueurs ont une couleur préférentiel « Blanc »

4 joueurs ont une couleur préférentiel « noir ».

Un des joueurs ayant la couleur préférentiel « noir » aura donc les blancs.

Mais attention, tous les joueurs ayant « noir » comme préférence couleur ne l'ont pas avec le même niveau de préférence (1 absolu, 2 forts, 1 faible).

L'article C11 indique : « **Minimiser le nombre de personnes qui n'ont pas leur préférence couleur forte satisfaite** ». Un seul de ces 4 joueurs est en préférence faible (le 17). Si possible, c'est donc ce joueur qui n'aura pas les noirs.

S1	S2	Essais d'appariement.
5n	17(n)	5-17 : Déjà joué.
12b	19(b)	5-19 : OK.
16n	25N	12-17 : semble OK, mais dans ce cas, le joueur 17 aurait les noirs. Comme indiqué ci-dessus, on veut que le joueur 17 ait finalement les blancs (si on acceptait ça, on forcerait un joueur ayant une préférence noir plus forte). Donc on refuse. 12-25 : OK 16-17 : Déjà joué. On doit donc casser 12-25. On est arrivé au bout des permutations. On échanges donc le 16 et le 17 entre S1 et S2.

S1	S2	Essais d'appariement.
5n	16n	5-16 : Semble OK, mais comme expliqué ci-dessus, on veut forcer le 17, pas un autre joueur.
12b	19(b)	5-19 : OK.
17(n)	25N	12-16 : OK 17-25 : Blocage couleur, mais on forcerai la couleur du 17, c'est ce qu'on veut donc OK.

Question 30 : Appariement d'un groupe de points (2)

5 joueurs ont 0 points (il n'y a donc aucun « déjà joué »).

Voilà leurs numéros d'appariements et leur préférence couleur (préférence faible pour tous donc) :

10(b), 12(b), 14(b), 18(b), 21(n)

Quel sera l'appariement des 2 dernières tables et qui sera exempt ?

- a) 10 - 14, 12 - 18 et 21 exempt.
- b) **10 - 14, 12 - 21 et 18 exempt.**
- c) 10 - 18, 12 - 21 et 14 exempt.
- d) 10 - 21, 12 - 14 et 18 exempt.
- e) 10 - 12, 14 - 18 et 21 exempt.

LA - Chapitre 3.5 Règles du Système Suisse – Partie C.04.3

4 joueurs ont une préférence blanc et 1 joueur une préférence noir.

On aura donc une table perturbée en forçant un des joueur ayant une préférence blanc.

S1	S2	Essais d'appariement.
10 (b)	14 (b)	10 – 14 : Blocage couleur, mais on aura une table perturbée donc OK ;
12 (b)	18 (b)	12 - 18 : Blocage couleur et on a déjà utilisée notre table perturbée donc NON.
	21 (n)	12 – 21 : OK. Le 18 sera donc exempt.

PAPI 1 : Identifiants FIDE des 14 joueurs réels de ce tournoi fictif :

AROUSSTAMIAN → 45178593

BUATHIER → 26067900

DAKSH JAIN → 25969269

DUSHYANT SHARMA → 25065130

HORN → 01303716

JANEV → 02900360

LAUTIER → 00600016

LEHACI → 01234765

SHARVAANICA A S → 33419531

SHUVALOVA → 24171760

TOKTOMUSHEV → 14176726

TRAVAILLOUX → 26075296

VAPILLON → 20609868

ZIENKIEWICZ → 45116768

PAPI 2 : Saisie correcte de la liste des joueurs fictifs (toutes infos disponibles). :

Elsa MIGNOT, fille, née le 02/04/2008. **ELO estimé : 1299**

Clémence DENET, fille, née le 08/08/2008. **ELO estimé : 1299**

Eva BARBIE, fille, née le 01/01/1999. **ELO estimé : 1399**

Vincent BARDET, garçon, né le 04/04/2004. **ELO estimé : 1399**

Youpi POP (garçon, né 01/04/2013). **ELO estimé : 1299**

Marcel BIPOP (garçon, né le 05/05/2010). **ELO estimé : 1299**

Line COURVITE (fille, née le 31/12/1970). **ELO estimé : 1399**

PAPI 3 : Saisie correcte des informations du tournoi (nombre de rondes, départages, prix). Il fallait aussi penser à indiquer la table fixe de BUATHIER pour avoir ce point.

Attention : certains candidats ont inscrit le prix « Senior+ » dans la catégorie « Vétéran ». Ce n'est pas la même chose. Il n'y avait pas de vétéran dans le tournoi. Cette erreur a probablement engendré des erreurs à la question 18 (en plus d'être pénalisée ici).

PAPI 4 : Saisie correcte des résultats de chaque ronde.

PAPI 5 : Les appariements manuels se font clic droit puis « désapparier ». Ensuite clic droit sur le joueur à « appairer blanc » puis clic droit sur le joueur à « appairer noir ».

Fin du corrigé de l'UVT